Almanach des gens de bien pour l'année 1795

[France]

[1795]

BIBLIOGRAPHIC RECORD TARGET
PRESERVATION OFFICE
CLEVELAND PUBLIC LIBRARY

RLG GREAT COLLECTIONS
MICROFILMING PROJECT, PHASE IV
JOHN G. WHITE CHAPBOOK COLLECTION

Master Negative Storage Number: OCI79.11

Control Number: AEO-4476
OCLC Number : 07018554
Call Number : W PN970.F7 ALGEx
Title : Almanach des gens de bien pour l'année 1795 (vieux style).
Imprint : [France : s.n., 1795]
Format : 216 p. ; 15 cm.
Subject : Chapbooks, French.
Subject : Almanacs, French.
Subject : France History Revolution, 1795.

MICROFILMED BY
PRESERVATION RESOURCES (BETHLEHEM, PA)
On behalf of the
Preservation Office, Cleveland Public Library
Cleveland, Ohio, USA
Film Size: 35mm microfilm
Image Placement: IIB
Reduction Ratio: 8:1
Date filming began: 12/20/94
Camera Operator: CS



66

ALMANACH

DES

GENS DE BIEN,

POUR L'ANNÉE 1795,

(*vieux style.*)

ÉPITRE

AUX GENS DE BIEN.

SALUT aux Gens de bien ; c'est à eux que je présente ces étrennes ; c'est d'eux seuls que j'ambitionne les suffrages.

Sous le règne du tyran Robespierre, les Gens de bien étoient dans l'oppression ; ils pleuroient sur leur patrie ; ils n'osoient fixer leurs yeux sur l'avenir. Qu'ils reprennent aujourd'hui courage, qu'ils sèchent lenrs pleurs, qu'ils ouvrent leurs cœurs à l'espérance : le tigre n'est plus, tout va changer de face :

Le jour a reparu : rien n'est long-temps extrême.

Que d'idées affligeantes va réveiller la lecture des anecdotes que je présente ici aux Gens de bien ! Mais l'amertume qu'elles verseront dans leur ame, sera adoucie par la certitude que les dangers auxquels ils ont échappé, n'arriveront plus. Leur esprit fatigué par le souvenir de tant de calamités, se reposera agréablement sur le consolant avenir que promettent à la France les heureuses prédictions qui terminent cet écrit.

Sans doute toutes les plaies faites aux Gens de bien, ne sont pas encore fermées ; mais si l'empire de la justice et de la vérité s'affermit lentement, il est aussi plus durable. Le règne des méchans est un torrent ; il s'écoule rapidement ; les campagnes qu'il a désolées, reprennent insensiblement leur première fertilité, pour ne la plus perdre, parce

que des barrières sont élevées, qui les préservent à jamais du retour du même fléau.

Sans doute aussi, il est parmi les Gens de bien, des hommes, et le nombre en est malheureusement trop considérable, il en est, dis-je, parmi eux, qui sont condamnés à un deuil perpétuel; il en est qui ont à pleurer des pertes irréparables. Que de veuves! que d'orphelins!.. Ah! j'en conviens: il est des douleurs sans remèdes; cependant, et les Gens de bien ne me démentiront pas, le bonheur de la patrie offre un adoucissement aux malheurs domestiques.

Enfin, quel nouveau sujet d'allarmes pourroit-il rester aux Gens de bien? craindroient-ils les menées secrettes des partisans qu'a pu laisser après lui le hideux monstre que la Convention Natio-

nale a étouffé ? Eh ! que craindre de leurs mystérieux complots? Quand c'est la justice qui règne,

La noirceur masque envain les poisons qu'elle verse,
Tout se sait, tôt ou tard, et la vérité perce.

Les espérances que je donne ici à ces véritables amis de la Patrie, ne sauroient donc être mieux fondées, puisque ceux qui sont les arbitres de nos destinées, disent avec moi :

SALUT AUX GENS DE BIEN.

ÉCLIPSES.

IL y aura cette année une éclipse totale de plusieurs astres malfaisans. Elle sera visible sur notre horison. Ces astres en disparoissant, laisseront encore dans le ciel, des feux errans, d'une couleur pâle et sanglante, qui brilleront par intervalles; le vulgaire les prendra pour de véritables étoiles, et craindra leur malignité; mais ce ne seront que des feux-folets, qui se détacheront successivement du ciel, et viendront s'éteindre dans la fange des marais, avec laquelle ils ont beaucoup d'analogie.

Les lunes ou satellites de la planette que les astronomes de Nantes ont été les premiers à découvrir, se perdront dans la longue trainée de sang, que cette planette a fait paroître sur notre horison pendant qu'elle brilloit.

Au moyen de ces éclipses, le soleil brillera d'une lumière plus pure, et la terre ne recevra plus des divers astres, tant des étoiles fixes que des étoiles errantes, que des influences heureuses.

Il y aura, cette année, d'autres phénomènes dans le ciel; le premier se fera voir

dans la grande constellation composée de plus de sept cents étoiles. La très-grande majorité de ces étoiles, sera constamment, cette année, en conjonction avec la balance, et en opposition avec le scorpion.

Les étoiles appelées errantes, à cause de l'irrégularité de leur mouvement, et de leur trop grande distance des étoiles fixes, se rapprocheront de celles-ci, et se mettront, avec elles, dans une juste égalité de mouvement. Ces deux sortes d'étoiles, par ce rapprochement, présenteront à l'œil, le spectacle d'une longue chaîne, dont tous les anneaux se tiennent. Au moyen de cette harmonie, la terre sera plus fertile, les fruits qu'elle produira, seront plus abondans.

CALENDRIER
pour l'an de grâce 1795.

Nota. LE calendrier romain est reçu dans toute l'Europe; les voyageurs, les personnes-mêmes qui ont des relations commerciales avec les étrangers, ne peuvent se dispenser de le connoître; il est également nécessaire pour l'étude de la chronologie, pour la lecture de l'histoire et des livres qui ont paru jusqu'à ce jour. Voilà quelques-unes des considérations qui nous déterminent à le joindre ici au calendrier républicain.

Comput ecclésiastique.

Nombre d'or. . . .	10
Epacte.	IX
Indiction.	13
Lettre dominicale. . .	d

Fêtes mobiles.

Des Rois à la Septuagésime.	3 Dimanches.
Septuagésime.	1 Février.
Les Cendres.	18 Février
PAQUES.	5 Avril
Ascension.	14 Mai.
Fête-Dieu.	4 Juin.
L'Avent.	20 Novembre.
Pentecôte.	24 Mai.
De la Pentecôte à l'Avent.	26 Dimanches.

Quatre - Temps.

Printems, les 25, 27, 28 Février.
Automne, les 15, 18, 19 Septembre.
Eté, les 27, 29, 30 Mai.
Hiver, les 16, 18, 19 Décembre.

CALENDRIER ROMAIN, pour l'année 1795.	Cal. rép. pour l'an III.
JANVIER.	NIVOSE.
1 jeudi. Circ. de N. S.	12 duodi.
2 vendredi. Basile le Grand.	13 tridi.
3 samedi. Geneviève.	14 quartidi.
4 dim. Rigobert, évêque.	15 quintidi.
5 lundi. Simon Stylite.	16 sextidi.
6 mardi. Les Rois.	17 septidi.
7 merc. Martyrs des liv. saints.	18 octodi.
8 jeudi. Edouard, roi.	19 nonodi.
9 vendredi. Lucien, martyr.	20 *décadi.*
10 sam. Paul, premier hermite.	21 primidi.
11 dim. St. nom de Jésus.	22 duodi.
12 lundi. Hygier, pape.	23 tridi.
13 mardi. Baptême de N. S.	24 quartidi.
14 merc. Hilaire, docteur.	25 quintidi.
15 jeudi. Maur, anachorète.	26 sextidi.
16 vendredi. Marcel, pape.	27 septidi.
17 samedi. Antoine, anachorète.	28 octodi.
18 dim. Nôces de Cana.	29 nonodi.
19 lundi. Ch. de S. P. à Rome.	30 *décadi.*
	PLUVIOSE.
20 mardi. Sébastien, martyr.	1 primidi.
21 merc. Agnès, veuve, mart.	2 duodi.
22 jeudi. Vincent, martyr.	3 tridi.
23 vend. Jean l'aumônier.	4 quartidi.
24 samedi. Timothée, martyr.	5 quintidi.
25 dim. Conv. de St. Paul.	6 sextidi.
26 lundi. Polycarpe, martyr.	7 septidi.
27 mardi, Jean Chrysostome.	8 octodi.
28 merc. Charlemagne, roi.	9 nonodi.
29 jeudi. François de Sales.	10 *décadi.*
30 vend. Batilde, reine.	11 primidi.
31 samedi. Pierre Nolasque.	12 duodi.

CALENDRIER ROMAIN, pour l'année 1795.	Cal. rép. pour l'an III.
FEVRIER.	PLUVIOSE.
1 dimanche. septuagésime.	13 tridi.
2 lundi. Purification de N. D.	14 quartidi.
3 mardi. Rigobert, roi.	15 quintidi.
4 mercredi. André-Borsin.	16 sextidi.
5 jeudi. Martyrs Japonois.	17 septidi.
6 vendredi. Agathe.	18 octodi.
7 sam. Romuald, anachorète.	19 nonodi.
8 dimanche, sexagésime.	20 *décadi*.
9 lundi. Apolline, veuve, mart.	21 primidi.
10 mardi. Scolastique.	22 duodi.
11 merc. Guillaume, duc d'Aq.	23 tridi.
12 jeudi. Etienne de Grandmont.	24 quartidi.
13 vend. Polyeucte, martyr.	25 quintidi.
14 sam. Grégoire II, pape.	26 sextidi.
15 dim. Quinquagésime.	27 septidi.
16 lundi. Sts. mart. de Palestine.	28 octodi.
17 mardi-gras, Véronique.	29 nonodi.
18 mercredi *des cendres*.	30 *décadi*.
	VENTOSE.
19 jeudi. Julienne.	1 primidi.
20 vend. Cinq plaies de N. S.	2 duodi.
21 sam. B. Pépin, maire du pal.	3 tridi.
22 dim. Ch. de St. P. à Antioche.	4 quartidi.
23 lundi. Catherine de Riccé.	5 quintidi.
24 mardi. Mathias, apôtre.	6 sextidi.
25 merc. Edilbert, roi.	7 septidi.
26 jeudi. Jean de Matha.	8 octodi.
27 vend. Honorine, vierge, m.	9 nonodi.
28 sam. Martyrs d'Alexandrie.	10 *décadi*.

CALENDRIER ROMAIN, pour l'année 1795.	Cal. rép. pour l'an III.	
MARS.	**VENTOSE.**	
1 dimanche. Aubin, évêque.	11 primidi.	
2 lundi. B. Ch. Lebon, c. de Fl.	12 duodi.	
3 mardi. Cunégonde, impérat.	13 tridi.	
4 merc. Casimir, roi.	14 quartidi.	
5 jeudi. Martin, martyr.	15 quintidi.	
6 vend. Les 42 martyrs.	16 sextidi.	
7 samedi. Thomas d'Aquin.	17 septidi.	
8 dim. Jean-de-Dieu.	18 octodi.	
9 lundi. Perpétue et Félicité.	19 nonodi.	
10 mardi. Les 40 martyrs.	20 *décadi.*	
11 merc. Sophrone, patricien.	21 primidi.	
12 jeudi. Grégoire, pape.	22 duodi.	
13 vendredi. Euphrasie.	23 tridi.	
14 samedi. Bathilde, reine.	24 quartidi.	
15 dim. Zacharie, pape.	25 quintidi.	
16 lundi. Abraham, solitaire.	26 sextidi.	
17 mardi. Patrice.	27 septidi.	
18 merc. Edouard, roi.	28 octodi.	
19 jeudi. Joseph.	29 nonodi.	
20 vend. Joachim.	30 *décadi.*	
21 samedi. Benoît.	1 primidi.	GERMINAL.
22 dim. LA PASSION.	2 duodi.	
23 lundi. Libérat, etc. martyrs.	3 tridi.	
24 mardi. Catherine de Suède.	4 quartidi.	
25 merc. ANN. DE N. D.	5 quintidi,	
26 jeudi. Le bon larron.	6 sextidi.	
27 vend. Jean d'Egypte.	7 septidi.	
28 samedi. Gontran, roi.	8 octodi.	
29 dim. LES RAMEAUX.	9 nonodi.	
30 lundi. Rieule, évêque.	10 *décadi.*	
31 mardi. Benjamin, martyr.	11 primidi.	

CALENDRIER ROMAIN, pour l'année 1795.	Cal. rép. pour l'an III.
AVRIL.	GERMINAL.
1 merc. Marie-Egyptienne.	12 duodi.
2 *Jeudi saint.*	13 tridi.
3 *Vendredi saint.*	14 quartidi.
4 *Samedi saint.*	15 quintidi.
5 Saint jour de PAQUES.	16 sextidi.
6 *Lundi de Pâques.*	17 septidi.
7 *Mardi de Pâques.*	18 octodi.
8 merc. François de Sales.	19 nonodi.
9 jeudi. Jules, pape.	20 *décadi.*
10 vend. Marie Cléophé.	21 primidi.
11 sam. Léon le Grand.	22 duodi.
12 dim. *Quasimodo.*	23 tridi.
13 lundi. Herméné, princesse.	24 quartidi.
14 mardi. B. Ide, comtesse.	25 quintidi.
15 merc. Bénégat, berger.	26 sextidi.
16 jeudi. Les 18 martyrs.	27 septidi.
17 vend. Anicet, pape.	28 octodi.
18 sam. Apollone, sénat. rom.	29 nonodi.
19 dim. Bon pasteur.	30 *décadi.*
20 lundi. Léon IX, pape.	FLORÉAL. 1 primidi.
21 mardi. Parfait, martyr.	2 duodi.
22 merc. Anselme, évêque.	3 tridi.
23 jeudi. Martyrs de Perse.	4 quartidi.
24 vend. Georges, martyr.	5 quintidi.
25 sam. Marc, évang. *Abst.*	6 sextidi.
26 dim. Marcelin, pape.	7 septidi.
27 lundi. Anastase, pape.	8 octodi.
28 mardi. Vital, martyr.	9 nonodi.
29 merc. Pierre, martyr.	10 *décadi.*
30 jeudi. Catherine de Sienne.	11 primidi.

CALENDRIER ROMAIN, pour l'année 1795.	Cal. rép. pour l'an III.	
M A I.	**FLOREAL.**	
1 vend. Jacques et Philippes.	12 duodi.	
2 sam. Athanase, docteur.	13 tridi.	
3 dim. Inv. de la Ste Croix.	14 quartidi.	
4 lundi. Monique.	15 quintidi.	
5 mardi. Pie V, pape.	16 sextidi.	
6 merc. Jean-porte-Latine.	17 septidi.	
7 jeudi. Stanislas, évêque, m.	18 octodi.	
8 vend. Appar. de St. Michel.	19 nonodi.	
9 samedi. Grégoire, martyr.	20 *décadi.*	
10 dim. Antonin, évêque.	21 primidi.	
11 lundi. *Rogations. abstin.*	22 duodi.	
12 mardi. Mamert. *abstin.*	23 tridi.	
13 merc. Les mart. d'Alex. *abst.*	24 quartidi.	
14 jeudi. *Ascension de N. S.*	25 quintidi.	
15 vend. Isidore, laboureur.	26 sextidi.	
16 samedi. Honoré, évêque.	27 septidi.	
17 dim. Jean Népomucéne.	28 octodi.	
18 lundi. Félix de Cantalice.	29 nonodi.	
19 mardi. Eric, roi.	30 *décadi.*	
20 merc. Yves, curé.	1 primidi.	PRAIRIAL.
21 jeudi. Pierre-Célestin, pape.	2 duodi.	
22 vend. Const. le Grand, emp.	3 tridi.	
23 sam. Basilisque, sold. m. *v. j.*	4 quartidi.	
24 dim. LA PENTECOTE.	5 quintidi.	
25 lundi. Vincent de Lerins.	6 sextidi.	
26 mardi. Urbain I, pape.	7 septidi.	
27 merc. Phil. de Néri. *j. 4 t.*	8 octodi.	
28 jeudi. Germain, évêque.	9 nonodi.	
29 vend. Jean I, pape. *j. 4 t.*	10 *décadi.*	
30 sam. Félix I, pape. *j. 4 t.*	11 primidi.	
31 dim. *La Sainte Trinité.*	12 duodi.	

CALENDRIER ROMAIN, pour l'année 1795.	Cal. rép. pour l'an III.
JUIN.	**Prairial.**
1 lundi. Pamphile, martyr.	13 tridi.
2 mardi. Martyrs de Lyon.	14 quartidi.
3 merc. Clotilde, reine.	15 quintidi.
4 jeudi. *Fête-Dieu.*	16 sextidi.
5 vend. Boniface, évêque, m.	17 septidi.
6 samedi. Norbert.	18 octodi.
7 dim. Les martyrs de Cordoue.	19 nonodi.
8 lundi. Médard, évêque.	20 *décadi.*
9 mardi. Maximin, évêque.	21 primidi.
10 merc. Marguerite, reine.	22 duodi.
11 jeudi. *Oct. de la Fête-Dieu.*	23 tridi.
12 vend. Barnabé, apôtre.	24 quartidi.
13 samedi. Antoine de Pade.	25 quintidi.
14 dim. Sacré cœur de N. S.	26 sextidi.
15 lundi. Guy, martyr.	27 septidi.
16 mardi. Jean-Franç. Régis.	28 octodi.
17 merc. Cyr, martyr.	29 nonodi.
18 jeudi. Marc et Marcellin, m.	30 *décadi.*
19 vend. Gervais et Protais, m.	1 primidi. **Messidor.**
20 samedi. Silvére, pape.	2 duodi.
21 dim. Louis de Gonzagues.	3 tridi.
22 lundi. Paulin, évêque.	4 quartidi.
23 mar. Les mart. de Nic. *v. j.*	5 quintidi.
24 merc. *Nat. de St. J. B.*	6 sextidi.
25 jeudi. Prosper, docteur.	7 septidi.
26 vend. Jean et Paul, mart.	8 octodi.
27 sam. Ladislas, roi de H. *v. j.*	9 nonodi.
28 dim. Irénée, évêque, mart.	10 *décadi.*
29 lundi. Pierre et Paul, mart.	11 primidi.
30 mardi. Com. de S. Paul, ap.	12 duodi.

CALENDRIER ROMAIN, pour l'année 1795.		Cal. rép. pour l'an III.	
JUILLET.		MESSIDOR.	
1	merc. Martial, évêque.	13	tridi.
2	jeudi. *Visitation de N. D.*	14	quartidi.
3	vend. Anatole, évêque.	15	quintidi.
4	samedi. Odon, évêque.	16	sextidi.
5	dim. Pierre de Luxembourg.	17	septidi.
6	lundi. Tranquillin, mart.	18	octodi.
7	mardi. Félix, évêque.	19	nonodi.
8	merc. Elisabeth, reine.	20	*décadi.*
9	jeudi. PP. du conc. de Nicée.	21	primidi.
10	vend. Les 7 frères, mart.	22	duodi.
11	samedi. Pie I, pape.	23	tridi.
12	dim. Canut, roi.	24	quartidi.
13	lundi. Anaclet, pape.	25	quintidi.
14	mardi. Bonaventure, doct.	26	sextidi.
15	merc. Henri, empereur.	27	septidi.
16	jeudi. N. D. du Mont-Carm.	28	octodi.
17	vend. Alexis.	29	nonodi.
18	samedi. Arnould.	30	*décadi.*
		THERMIDOR.	
19	dim. Jean Gualbert.	1	primidi.
20	lundi. Marguerite.	2	duodi.
21	mardi. Victor.	3	tridi.
22	merc. Magdeleine.	4	quartidi.
23	jeudi. Apollinaire.	5	quintidi.
24	vend. Christine.	6	sextidi.
25	samedi. Jacques, apôtre.	7	septidi.
26	dim. Anne.	8	octodi.
27	lundi. Les 7 dormans, mart.	9	nonodi.
28	mardi. Les mart. d'Egypte.	10	*décadi.*
29	merc. Marthe.	11	primidi.
30	jeudi. Olaf, roi.	12	duodi.
31	vend. Ignace de Loyola.	13	tridi.

CALENDRIER ROMAIN, pour l'année 1795.		Cal. rép. pour l'an III.
AOUST.		THERMIDOR.
1	samedi. Pierre-ez-liens.	14 quartidi.
2	dim. N. D. des Anges.	15 quintidi.
3	lundi. Inv. de S. Etienne.	16 sextidi.
4	mardi. Dominique.	17 septidi.
5	merc. N. D.-aux-neiges.	18 octodi.
6	jeudi. Transfig. de N. S.	19 nonodi.
7	vend. Caïtan.	20 *décadi.*
8	samedi. Justin, mart.	21 primidi.
9	dim. Romain, mart.	22 duodi.
10	lundi. Laurent, mart.	23 tridi.
11	mardi. Sigebert, roi.	24 quartidi.
12	merc. Claire.	25 quintidi,
13	jeudi. Hyppolite.	26 sextidi.
14	vend. Radegonde, reine. *v. j.*	27 septidi.
15	sam. *Ass. de N. D.*	28 octodi.
16	dim. Roch.	29 nonodi.
17	lundi. B. Carloman, duc.	30 *décadi.*
		FRUCTIDOR.
18	mardi. Hélène, impératrice.	1 primidi.
19	merc. Hyacinthe.	2 duodi.
20	jeudi. Bernard, abbé.	3 tridi.
21	vend. Jeanne-Fr. de Chantal.	4 quartidi.
22	sam. Oswald, roi.	5 quintidi.
23	dim. Philippe Benitti.	6 sextidi.
24	lundi. Barthelemi, apôtre.	7 septidi.
25	mardi. Louis, roi.	8 octodi.
26	merc. Genés, comédien.	9 nonodi.
27	jeudi. Césaire.	10 *décadi.*
28	vend. Augustin.	11 primidi.
29	sam. Décol. de St. J.-B.	12 duodi.
30	dim. Fiacre.	13 tridi.
31	lundi. B. Isabelle de France.	14 quartidi.

CALENDRIER ROMAIN, pour l'année 1795.	Cal. rép. pour l'an III.	
SEPTEMBRE.	FRUCTIDOR.	
1 mardi. Leu et Gilles.	15 quintidi.	
2 merc. Etienne, roi.	16 sextidi.	
3 jeudi. Lazare.	17 septidi.	
4 vend. Marcel, mart.	18 octodi.	
5 sam. Les 80 m. de Constant.	19 nonodi.	
6 dimanche. Reine.	20 *décadi.*	
7 lundi, Cloud.	21 primidi.	
8 mardi. *Nat. de N. D.*	22 duodi.	
9 merc. Omer, évêque.	23 tridi.	
10 jeudi. Pulquerie, impérat.	24 quartidi.	
11 vend. Prote, martyr.	25 quintidi.	
12 sam. Guidon, bédeau.	26 sextidi.	
13 dim. Amé, évêque.	27 septidi.	
14 lundi Exalt. de la Ste. Croix.	28 octodi.	
15 mardi. Nicomède, mart.	29 nonodi.	
16 merc. Cyprien. 4 *temps.*	30 *décadi.*	
17 jeudi. Lambert, évêque.	Vertus.	*Sansculotides*
18 vend. Corneille, pape.	Génie.	
19 sam. Pompeuse, v. et m. 4 *t.*	Travail.	
20 dim. Eustache, mart.	Opinion.	
21 lundi. Mathias, apôtre.	Récompense	
	An IV.	
22 mardi. Maurice, martyr.	1 primidi.	VENDÉMIAIRE.
23 merc. *Thérèse.*	2 duodi.	
24 jeudi. Lin, pape.	3 tridi.	
25 vend. Firmin, évêque.	4 quartidi.	
26 sam. Eusèbe, pape.	5 quintidi.	
27 dim. Côme et Damien.	6 sextidi.	
28 lundi. Wenceslas, duc.	7 septidi.	
29 mardi. Michel.	8 octodi.	
30 merc. Jérôme.	9 nonodi.	

CALENDRIER ROMAIN pour l'année 1795.		Cal. rép. pour l'an IV.	
	OCTOBRE.	VENDEMIAIRE	
1	jeudi. Remi.	10 *décadi.*	
2	vend. Les Sts anges gard.	11 primidi.	
3	sam. Denis l'Aréopagite.	12 duodi.	
4	dim. N. D. du St. Rosaire.	13 tridi.	
5	lundi. François d'Assise.	14 quartidi.	
6	mardi. Bruno.	15 quintidi.	
7	merc. Aure.	16 sextidi.	
8	jeudi. Brigitte, princesse.	17 septidi.	
9	vend. Denis, évêque.	18 octodi.	
10	sam. François de Borgia.	19 nonodi.	
11	dim. Nicaise, mart.	20 *décadi.*	
12	lundi. Les 4976 m. d'Afrique.	21 primidi.	
13	mardi. Géraud, comte-baron.	22 duodi.	
14	merc. Calliste, pape.	23 tridi.	
15	jeudi. Thérèse.	24 quartidi.	
16	vend. Gal, abbé.	25 quintidi.	
17	sam. Hedwige, duchesse.	26 sextidi.	
18	dim. Luc, évangéliste.	27 septidi.	
19	lundi. Pierre d'Alcantara.	28 octodi.	
20	mardi. Artéme duc.	29 nonodi.	
21	merc. Ursule.	30 *décadi.*	
22	jeudi. Mellon, évêque.	1 primidi.	BRUMAIRE.
23	vend. Ignace, patriarche.	2 duodi.	
24	samedi. Magloire, évêque.	3 tridi.	
25	dim. Crépin et Crépinien.	4 quartidi.	
26	lundi. Evoriste, pape.	5 quintidi.	
27	mardi. Elesban, roi.	6 sextidi.	
28	merc. Simon et Jude.	7 septidi.	
29	jeudi. Narcisse, évêque.	8 octodi.	
30	vend. Boniface I, pape.	9 nonodi.	
31	sam. Quentin, mart. *v. j.*	10 *décadi.*	

CALENDRIER ROMAIN, pour l'année 1795.	Cal. rép. pour l'an IV.
NOVEMBRE.	BRUMAIRE.
1 dim. *Tous les Saints.*	11 primidi.
2 lundi. *Comm. des morts.*	12 duodi.
3 mardi. Marcel, évêque.	13 tridi.
4 merc. Charles Borromée.	14 quartidi.
5 jeudi. Bertille.	15 quintidi.
6 vend. Léonard.	16 sextidi.
7 sam. Amaranthe.	17 septidi.
8 dim. les Stes reliques.	18 octodi.
9 lundi. Les 11 couronnés, m.	19 nonodi.
10 mardi. Mathurin.	20 *décadi.*
11 merc. martin, évêque.	21 primidi.
12 jeudi. Urbain.	22 duodi.
13 vend. Stanislas Kostka.	23 tridi.
14 samedi. Mêtre, mart.	24 quartidi.
15 dim. Martin, pape.	25 quintidi.
16 lundi. Eugène, martyr.	26 sextidi.
17 mardi. Léopold, marquis.	27 septidi.
18 merc. Agnan, évêque.	28 octodi.
19 jeudi. Elisabeth, Landgrave.	29 nonodi.
20 vend. Félix de Valois.	30 *décadi.*
21 samedi. *Présent. de N. D.*	FRIMAIRE. 1 primidi.
22 dim. Emand, roi.	2 duodi.
23 lundi. Cécile.	3 tridi.
24 mardi. Flore.	4 quartidi.
25 merc. Catherine.	5 quintidi.
26 jeudi. Clément, pape.	6 sextidi.
27 vend. Maxime, évêque.	7 septidi.
28 samedi. Grégoire II, pape.	8 octodi.
29 dim. *L'Avent.* Saturnin.	9 nonodi.
30 lundi. André.	10 *décadi.*

CALENDRIER ROMAIN, pour l'année 1795.		Cal. rép. pour l'an IV.	
DECEMBRE.		**FRIMAIRE.**	
1 mardi. Eloi.		11 primidi.	
2 merc. Luce, roi.		12 duodi.	
3 jeudi. François-Xavier.		13 tridi.	
4 vend. Barbe.		14 quartidi.	
5 samedi. Sabas.		15 quintidi.	
6 dimanche. Nicolas.		16 sextidi.	
7 lundi. AMBROISE.		17 septidi.	
8 mardi. *Concept. de N. D.*		18 octodi.	
9 merc. Romeric.		19 nonodi.	
10 jeudi. Eutichien, pape.		20 *décadi.*	
11 vend. Damase, pape.		21 primidi.	
12 samedi. Valery.		22 duodi.	
13 dim. Luce.		23 tridi.	
14 lundi. Jean-de-la-Croix.		24 quartidi.	
15 mardi. Eusèbe, évêque.		25 quintidi.	
16 merc. ADÉLAÏDE, imp.	4 *t.*	26 sextidi.	
17 jeudi. Olympiade.		27 septidi.	
18 vend. Gatien.	4 *t.*	28 octodi.	
19 samedi. Ruf, martyr.	4 *t.*	29 nonodi.	
20 dim. Philogone, évêque.		30 *décadi.*	
21 lundi. Thomas, apôtre.		1 primidi.	NIVOSE.
22 mar. Thémistocles, berg. m.		2 duodi.	
23 merc. Dagobert II, roi.		3 tridi.	
24 jeudi. Tarsille. *vig. jeune.*		4 quartidi.	
25 vend. NOEL.		5 quintidi.	
26 samedi. *Jean.*		6 sextidi.	
27 dim. *Etienne.*		7 septidi.	
28 lundi. Les Innocens.		8 octodi.	
29 mardi. Thomas de Cantorb.		9 nonodi.	
30 merc. Sylvestre.		10 *décadi.*	
31 jeudi. Mélanie.		11 primidi.	

ANECDOTES,

Pour servir à l'histoire des hommes et des événemens de ces derniers temps.

MON intention n'est point ici de faire une histoire suivie ; je n'ai d'autres vues que de rapporter quelques anecdotes, qui ne sont pas généralement connues du public ; ce sera à l'écrivain qui transmettra à la postérité les événemens de nos diverses révolutions, à recueillir ces traits épars, pour les lier à l'ensemble de son récit. Je commence par quelques personnages, que le rôle qu'ils ont joué parmi nous, dans ces derniers temps, a rendus fameux.

MANUEL.

IL avoit reçu une assez bonne éducation ; il passa les premieres années de sa jeunesse dans cette congrégation de prêtres, qu'on

appeloit la *doctrine chrétienne*. Des écrits philosophiques lui étant tombés entre les mains, il prit beaucoup de goût pour cette lecture ; il finit par se dégouter et rougir de l'état qu'il avoit embrassé ; il quitta l'habit réligieux, et entra dans le monde.

N'ayant aucune fortune, il s'introduisit dans un collège où il fut ce qu'on appelloit Répétiteur. De toutes les places créées pour l'enseignement de la jeunesse, c'étoit la moins considérée comme la moins lucrative. Elle lui donna occasion de se faire connoître du Banquier Telusson qu'il trompa par ses manières hypocrites. Telusson lui confia l'éducation de ses enfans, et lui fit don en même-tems d'un contrat de douze cens livres de pension viagère.

Manuel profita de l'aisance où le mettoit cet emploi, et des momens de repos qu'il lui laissoit, pour s'adonner entièrement à la moderne philosophie. Il voulut en être aussi un des apôtres. Il composa un écrit qui n'est connu aujourd'hui de personne, et qui ne mérite pas de l'être. Dans cet écrit il fronda toutes les opinions religieuses, et débita sur la morale, des maximes très-commodes pour les fripons.

Sa brochure tomba entre les mains de Telusson qui se hâta de retirer le

précieux dépôt qu'il lui avoit confié, mais sans lui parler de la pension dont il lui avoit fait don. Manuel comprit que cette libéralité n'étoit que conditionelle, et qu'il ne devoit pas être payé pour des fonctions qu'il n'avoit remplies que quelques mois : il renvoya à Telusson le contrât qu'il en avoit reçu. Ce désintéressement est d'autant plus remarquable, qu'en renonçant à cette pension, Manuel retomboit dans la pauvreté. Mais il n'étoit pas de ces hommes qui ne sont capables que du mal; il étoit du nombre de ces scélérats dont le cœur corrompu laisse quelquefois jaillir des étincelles de vertu. Il se montra tel dans toute la suite de sa vie; on le vit dans plus d'une rencontre, tout en commettant les plus grands forfaits, laisser échapper des sentimens de générosité.

Sorti de son collège et de la maison de Telusson, il entra, pour échapper à la misère, chez un libraire en qualité de valet, et obtint chez un autre la place de garde-magasin. Il quitta ce dernier emploi pour faire le métier dangereux et peu honorable de colporteur de romans licencieux, de brochures prohibées.

Les officiers de la police l'inquiéterent dans ce commerce. Il ne trouva d'autre res-

source contre le châtiment dont ils le menaçoient, que de se mettre aux gages de l'un d'eux ; il s'enrôla parmi ces espions subalternes que le petit peuple appelloit *mouchards*, et que leurs chefs, pour relever un peu la bassesse de cet état, appeloient *observateurs*.

Manuel exerça cette profession avec toute l'astuce et toute la perfidie d'un homme qui n'y étoit pas plus étranger par la tournure de son esprit que par la perversité de son caractère. On lit dans les *nouvelles à la main*, qui paroissoient à cette époque, des preuves de son habileté à ruser, ainsi que du plaisir qu'il goûtoit à trouver et à faire des malheureux.

Pour être espion, il ne s'en croyoit pas moins homme de lettres et philosophe : il donna au public, un petit écrit intitulé : *Coup d'œil philosophique sur le régne de Saint Louis*. C'est une rapsodie qui n'a ni style ni jugement ; elle n'est remarquable que par l'envie puérile qu'y montre l'auteur de s'y élever à force de paradoxes à la hauteur des écrivains qui dominoient l'opinion publique.

La révolution étant survenue, Manuel craignit que le peuple n'essayât ses premières forces contre les familiers de la po-

lice ; il courut prudemment se cacher dans un village voisin de la Capitale. Là il voulut faire l'homme de bien : il écrivit à une personne dont il désiroit la protection, qu'il ne sortiroit de sa retraite que *quand les troubles qui avoient été excités par des intrigans, auroient cessé.* Ce sont les expressions de sa lettre.

Lorsque la premiere assemblée eut commencé ses travaux, Manuel écrivit à la même personne, une seconde lettre dans laquelle il parloit très-peu respectueusement de nos premiers législateurs. Elle contenoit entr'autres, cette phrase : *Les insensés n'y pensent pas : ils émancipent le peuple précisément à l'instant où il faudroit le mettre en tutèle.*

Les affaires publiques ayant pris une tournure qui permettoit peu de croire au retour de l'ancien ordre de choses, Manuel changea d'avis ; il quitta sa retraite et vint augmenter le nombre de ces *intrigans qui excitoient des troubles à Paris.* Il se présenta aux nouveaux maîtres, leur vanta ses talens en espionnage, et fut pour eux ce qu'il avoit été pour l'ancienne police ; ainsi il ne changea pas de profession.

C'est par cette voie, c'est en outrant les mesures qu'on prenoit contre ceux qui

étoient taxés d'aristocratie, qu'il parvint à mériter la confiance de Bailli et de Lafayette; à gagner la faveur populaire, et à obtenir la place de Procureur de la Commune.

En servant les anciens officiers de police, il avoit eu occasion de connoître tous les filoux, tous les escrocs, tous les bandits dont la Capitale a toujours abondé. Dès qu'il eut quelqu'autorité sous le nouveau régime, il rechercha ces gens-là, et en vuida les prisons, il en composa des espèces de légions qu'il soldoit avec les deniers publics, et au moyen desquelles il excitoit des désordres quand il étoit de son intérêt que la tranquilité publique fut troublée par des émeutes.

Voici un fait d'un genre bien singulier, et qui donnera une idée de la bisarrerie du caractère de cet homme.

Il sollicita un jour une personne qui étoit dans sa dépendance, de prendre part à une intrigue dont le dénouement devoit être une émeute. Il fut refusé. Pour se venger de ce refus, il imagina le stratagème le plus abominable; il accusa cette personne d'avoir mis le feu à une maison; sur cette accusation, il la fit décréter de prise de corps, et traîner dans une prison.

L'accusé se crut perdu; sa situation étoit

véritablement déplorable, parcequ'il auroit entraîné dans sa perte, une femme et des enfans. Son acte d'accusation, il est vrai, ne pouvoit être plus absurde; il n'en craignoit pas moins que le crédit de son persécuteur ne l'emportât sur toutes les preuves qui démontroient que jamais imposture n'avoit été ni plus grossière, ni plus malicieusement imaginée.

Un ami lui indiqua un homme en qui Manuel avoit toute confiance. Cet homme, à la prière du prisonnier, se transporta sur-le-champ chez Manuel, et le conjura de faire finir cette odieuse vexation. Manuel, après l'avoir écouté en silence, lui parla ainsi :

« L'homme pour qui vous vous intéressez, est malheureux; dès ce moment, il devient mon ami, comme il est le vôtre. J'avois juré sa perte, il faut le sauver. L'accusation d'incendie, n'est rien; elle est si évidemment calomnieuse, je suis tellement dans l'impossibilité de la prouver, que l'Accusateur public m'a dit qu'il ne pourroit se dispenser d'acquitter l'accusé : d'après cette déclaration de l'Accusateur public, j'ai ourdi une autre machination; j'ai trouvé douze fripons qui déposeront que le prisonnier a fabriqué de faux assignats. La

plainte est deja portée, et la procédure va être instruite avec chaleur. Transportons-nous sur-le-champ au Tribunal, nous en retirerons cette plainte et tout ce qui est relatif à l'accusation d'incendie. »

Tous ces papiers furent en effet retirés du tribunal, et remis au prisonnier qui recouvra au même moment sa liberté. Quel inconcevable mélange de scélératesse et de générosité dans l'ame de l'atroce Manuel !

Chacun sait qu'il fut avec l'exécrable Pétion, l'instigateur des sanglantes proscriptions des 2 et 3 septembre 1792 ; mais ce que peu de personnes savent, c'est qu'il trafiqua de la vie de plusieurs proscrits. Il abandonna aux assassins ceux qui ne purent pas payer les sommes qu'il leur démandoit; il exigea de ceux qui furent assez riches pour se racheter à prix d'argent, une forte rançon. Il reçut du seul Caron de Beaumarchais, trente mille livres.

La veille du jour où le carnage commença, il entra à l'abbaye dans la chambre où étoient Sombreuil et sa fille. Il parut s'appitoyer sur le sort de celle-ci; il lui prit la main, et la lui serrant, il lui dit avec une sorte d'intérêt, ces deux mots : *Malheureux enfant.*

De cette chambre il passa dans une autre

où se trouvoient quelques officiers supérieurs. L'un d'eux lui ayant représenté qu'on n'avoit eu aucune raison plausible d'attenter à sa liberté, et lui ayant demandé quand donc finiroit cette vexation, Manuel lui répondit : « Général, vous avez perdu une grande affaire le 10 août. Au surplus, ajouta-t-il, vous aurez demain votre liberté. » Le lendemain, celui à qui il parloit ainsi, fut égorgé.

Quelques mois après, la veuve de cet infortuné ayant demandé au même Manuel, pourquoi il avoit fait assassiner son mari, en reçut cette réponse : « Madame, c'étoit forcé ; si nous ne les eussions pas tués ; ils nous auroient tués. »

La profanation des choses les plus saintes, la rapine, le vol, le pillage étoient des crimes aussi familiers à Manuel, que l'assassinat. Il avoit acquis par la spoliation des églises, par la dévastation du château des Tuileries, par la dépouille des prisonniers égorgés, par le prix enfin qu'il mettoit à la liberté de ceux qu'il sauvoit, des sommes immenses. Personne ne doute aujourd'hui qu'il n'ait été un des principaux voleurs du garde-meuble. C'est du moins un fait constant que la sentinelle qui gardoit la porte, a déposé n'avoir vu entrer la nuit où s'étoit

fait le vol, que le seul Manuel à qui elle n'avoit pas cru devoir refuser l'entrée du garde-meuble, par respect pour sa qualité de Procureur de la Commune.

Voilà quelques-uns des traits qui aideront à peindre l'ame abominable de Manuel. Il a été parmi nous le précurseur de l'antropophage Robespierre ; il a donné dans la capitale le premier exemple des infernales proscriptions dont le supplice de celui-là a enfin arrêté le cours.

CHARLOTTE CORDAY.

Elle rouloit depuis long-tems dans son esprit le projet d'égorger Marat. Elle ne le mettoit point à exécution, parce qu'elle se proposoit d'épouser un jeune homme à qui ses parens l'avoient promise, et elle ne vouloit pas que les suites qu'auroit nécessairement ce meurtre, pûssent mettre obstacle à ce mariage. Si elle se fût mariée, elle n'eût également pas commis cette action, pour ne point troubler la tranquilité de son époux. La mort ayant enlevé celui qu'elle devoit épouser, ce malheur la rendit absolument indifférente

à la vie, et ne contribua pas peu à la déterminer à consommer son projet. Ses mœurs avoient toujours été irréprochables.

Lorsqu'elle eut été exécutée, David membre de la Convention nationale, accompagné de quelques-uns de ses collègues, et d'un chirurgien, fit la visite du cadavre de cette malheureuse fille, croyant y trouver des traces de libertinage; mais il fut trompé dans son espoir; il se convainquit qu'elle étoit morte vierge.

DUPORT-DU-TERTRE.

Il étoit fils de François Joachim Duport-du-Tertre, auteur d'un Abrégé de l'histoire des conjurations, et des deux derniers volumes de la Bibliothèque amusante. François Joachim avoit professé les humanités chez les Jésuites; et rentré dans le monde, il fut un des collaborateurs du célèbre Fréron pour la rédaction de l'Année littéraire. Il mourut en 1759, à l'âge de 44 ans.

Son fils dont il est ici question, fit ses études au collège de Louis le Grand, sous les Jésuites, et fut reçu avocat au Par-

lement de Paris en 1777. Il ne manquoit pas d'esprit, mais il avoit peu de connoissances acquises et une ambition démesurée. Il étoit d'un commerce sûr, bon mari, excellent ami. Il avoit le cœur bon, une certaine gaieté dans l'esprit, de la franchise dans ses épanchemens, mais un peu de roideur dans le caractère comme dans les manières.

Lorsqu'il eut été élevé à la place de Garde-des-Sceaux, par Bailli et Lafayette, il changea beaucoup. Il prit de la morgue, de la suffisance. Sous la robe d'avocat, il avoit été doux, modéré; sous la simare de Garde-des-Sceaux, il fut vain, haut et presque insolent. Il voulut jouer tout-à-la-fois le courtisan et l'homme d'état. Il étoit recherché dans ses habits, se parfumoit tout le corps, portoit la tête haute, marchoit avec gravité.

Il finit par se croire de la meilleure foi du monde, un très-grand personnage. On l'estimoit peu à la cour où on le regardoit comme un intrus. Il professoit une haute estime pour la constitution de 1789; et il étoit assez naturel qu'il aimât une constitution qui l'avoit tiré de l'obscruité, pour l'élever à un poste où il ne seroit jamais parvenu sans une révolution. Les

hommes

hommes dans leurs jugemens comme dans leurs actions, rapportent tout à leur intérèt personel.

Son zéle pour la constitution, le mit en guerre avec les jacobins. Il méprisa trop ses ennemis; il accueilloit avec fierté ceux qui avoient affaire à lui; il leur parloit avec dédain, il repoussoit leurs objections par des menaces. C'étoit, de toutes les manières de combattre les jacobins, la plus mauvaise en politique. Avant de faire une injure à son ennemi, il faut lui ôter le moyen de s'en venger.

Duport-du-Tertre soutint ses dernières adversités avec fermeté. Lorsqu'on lui eut lu son arrêt de mort, il dit à ses juges: « Messieurs, les révolutions tuent les hommes; la postérité les juge. »

Il marcha au supplice sans paroître ni regretter la vie, ni se repentir d'avoir été dupe des illusions qu'il s'étoit faites. Il étoit dans la même charrette avec le fameux Barnave : lorsqu'elle fut devant la place Vendôme, aujourd'hui des Piques, il fit un signe de tête à Barnave, pour lui montrer l'hotel de la chancellerie, et lui dit ces trois mots : «voilà mon trône.» Lorsque la voiture fut devant les Feuillans il

en montra encore le bâtiment à Barnave, en lui disant : « voilà ton trône. »

Il étoit idolâtré de sa femme. Lorsque cette infortunée apprit la mort de son mari, elle se frappa de trois coups de couteau. Les secours qui lui furent donnés sur le champ, l'ont conservée à la vie.

FAUCHET.

Il entra dans la prison du Luxembourg, le 14 juillet 1793. Il y avoit quatre ans, qu'il s'étoit présenté le même jour devant la Bastille pour en hâter le siége.

COFFINAL.

Il étoit avant la révolution, clerc de procureur; ses camarades l'aimoient beaucoup; ils lui trouvoient l'esprit facétieux, l'humeur enjouée, le cœur naturellement bon.

Etant président d'une des sections du tribunal révolutionnaire, il ne manqua pas une seule fois, avant de venir se mettre

sur le siége, de se gorger de vin. Il ne trouvoit que ce moyen d'étouffer la voix de ses remords.

LUMIÈRE.

C'ÉTOIT un des hommes les plus féroces qui ayent paru dans ces derniers temps. Avant la révolution, il jouoit du violon à l'orchestre d'un des petits spectacles des Boulevards. Il avoit donné des leçons de musique aux enfans de d'Éprémesnil à qui il empruntoit continuellement de l'argent qu'il n'a jamais rendu. Tous les deux étoient de la section du Muséum. Lorsque Lumière fut membre du comité révolutionnaire de cette section, il se montra l'ennemi ardent de son bienfaiteur. D'éprémesnil fut averti deux fois que ce malheureux devoit le faire arrêter; il prit la fuite, se retira en Normandie, et finit, pour échapper aux poursuites de cet ennemi, par renoncer absolument au séjour de la Capitale.

Lumière devenu juré du tribunal révolutionnaire, y seconda merveilleusement les atroces fureurs de Robespierre. Il se vantoit

quelques jours avant sa mort, de n'avo
pas acquitté un seul accusé. Ce miséral
qui n'étoit qu'un stupide bourreau,
croyoit un conspirateur. Lorsqu'on l'arrêt
on ne trouva chez lui qu'un seul livre; c
seul livre étoit la *conjuration de Catilin*

DANTON.

Deux ou trois jours après la cérémonie qui eut lieu au champ de Mars dans le mois d'Août 1793, Danton adressa ces paroles à plusieurs fédérés: «allez dire à vos concitoyens, que nous ne quitterons le sol de la liberté, qu'après l'avoir désolé; dites-leur qu'ils n'ont rien à attendre de la minorité d'un roi, et de l'imbécillité d'un régent.» La premiere partie de cette phrase, ne sembleroit-elle pas démontrer que parmi les Cannibales qui dans ces derniers jours, ont désolé la patrie, plusieurs n'avoient réellement d'autre but que de la désoler ?

Dans le temps que Danton étoit Ministre de la justice, il fut fait une visite domiciliaire pour enlever les chevaux

qu'on appelloit de luxe. Un particulier qui en avoit déjà cédé plusieurs, et à qui il n'en restoit plus que quatre, en livra encore cette fois-ci deux qui étoient d'une grande beauté. Il garda pour lui les deux moins beaux. Le lendemain, il rencontra dans une rue, une voiture à laquelle étoient attelés les deux chevaux qu'il avoit donnés la veille. Il fit arrêter ce carrosse, et demanda à la personne qu'il voyoit dedans, qui elle étoit. « je suis, lui dit cette personne, monsieur Danton, ministre de la justice. » Celui à qui il parloit ainsi, outré que le sacrifice qu'il lui avoit été si pénible de faire, n'eut tourné qu'au profit de monsieur Danton, lui dit en lui donnant son adresse : « Je vous déclare que si ces chevaux-là ne sont pas ce soir dans mon écurie, je vous dénonce à toutes les autorités constituées. » Je ne sais, repliqua monsieur Danton, comment il se fait que ces chevaux sont à ma voiture; ce soir ils seront chez-vous. » monsieur Danton tint parole.

ROLLAND.

JEAN-MARIE ROLLAND, ministre de l'intérieur, sur la fin de 1792 et au commencement de 1793, étoit un homme avide de renommée, extrêmement vain, et ayant, pour les idées qu'il avoit adoptées, toute l'opiniâtreté qu'ont toujours pour leur sentiment, les ignorans et les sots. Les folies qu'il s'étoit mises en tête, l'opinion orgueilleuse qu'il avoit conçue de lui-même, le portoient à se faire chef de parti; mais ne trouvant dans son propre fond aucun moyen de le devenir, il lui arriva ce qui arrive toujours aux hommes ambitieux: il tomba dès qu'il voulut s'élever.

Je raconterai ici une aventure qui lui arriva dans le mois de février 1793, époque de sa disgrace. Etant un jour vivement poursuivi par ses ennemis, craignant d'être traîné dans une prison, ou même égorgé par des gens qu'auroient ameuté les jacobins, il sortit de son logis avec sa femme et sa fille, erra de rue en rue, ne sachant où aller. Sur les neuf heures du soir, excédé de fatigues, redoutant les patrouilles, il

entre au hasard dans la première maison qui se présente à lui ; il frappe, on ouvre ; il dit au portier :... Vous avez ici monsieur... il n'achève pas, il feint de ne pas se rappeler le nom de la personne qu'il demande ; le portier, pour aider sa mémoire, lui nomme toutes les personnes de la maison ; Rolland l'arrête au second nom, et s'écrie : « C'est lui-même ; il loge au.... — Il loge au second, dit l'officieux portier... — Eh oui, c'est cela, au second ; il faut que je lui parle. — Il n'y est pas. — Tant pis ; quand rentrera-t-il ? — Il ne rentrera guère que sur les onze heures. — N'importe, je l'attendrai à sa porte ».

Rolland monte en effet, et s'adosse contre la porte de ce particulier, avec sa femme et sa fille. A onze heures, celui-ci arrive, et est fort étonné lorsque le portier lui annonce qu'un homme et deux dames l'attendent à sa porte ; il n'imagine pas qui ce peut être : il monte, et fait entrer les trois inconnus dans son appartement ; Rolland alors lui dit : « Vous voyez des personnes malheureuses qui fuyent des ennemis acharnés à leur perte ; elles vous demandent un azyle pour cette nuit ». On lui répond : « Je n'ai pas l'honneur de vou connoître ; d'ailleurs, je suis logé étroite-

ment, je n'ai point de lit à vous donner. — Monsieur, répliqua Rolland, il ne nous faut point de lit, une chaise à chacun nous suffira ; ne refusez pas l'asyle à des infortunés, qui, s'ils sortoient de chez vous, seroient égorgés.

L'homme à qui parloit Rolland, pressé de cette manière, s'écrie : « C'est une chose affreuse, que ces jacobins se permettent toutes ces arrestations arbitraires. — Ah ! monsieur, s'écrie Rolland à son tour, vous n'êtes pas jacobin ; je puis donc m'ouvrir à vous : je suis Rolland, l'ex-ministre ; voilà ma femme et ma fille ». A ces mots, le particulier se rend, et lui accorde l'hospitalité pour cette nuit.

MORT TRAGIQUE

D'UN JACOBIN.

VERS le milieu de juin 1793, il s'éleva à Dijon une fermentation extraordinaire, qui inquiéta beaucoup les citoyens paisibles. Le bruit se répandit que le département du Jura étoit en insurrection ; on ajoutoit que

les forces armées de ce département, marchoient sur Paris, et qu'elles traverseroient Dijon. Le 24, il y eut dans cette ville une convocation de toutes les sections, et dès le lendemain, sept cent cinquante hommes allèrent au devant des forces qu'on disoit devoir passer par Dijon; il y avoit, dans cette petite armée, des hommes de tout âge, depuis seize jusqu'à soixante ans. A midi, tous étoient partis; ils avancèrent avec résolution, croyant trouver l'ennemi; ils poussèrent jusqu'à Dôle; mais là, ne voyant ni armée à combattre, ni apparence d'insurrection, ils revinrent en diligence sur leurs pas, et rentrèrent d'une manière triomphante à Dijon. Le vendredi 28 juin, l'armée entière étoit rentrée.

Le calme et la joie succédèrent à l'agitation; mais le dimanche 30, un événement singulièrement malheureux vint renouveller les alarmes. Un nommé Defay, imprimeur de profession, jacobin fanatique, et officier municipal, étant allé le matin, suivant sa coutume, à la municipalité, ne reparut pas chez lui de la journée. Sur le soir, sa femme, inquiète de ne pas le revoir, alla le demander à la municipalité; on lui répondit qu'il étoit sorti à l'heure du dîner, et qu'on ne l'avoit plus vu; sur cette réponse, l'in-

quiétude de cette femme redoubla ; elle chercha son mari par toute la ville, mais inutilement. Le lendemain, elle fit publier qu'elle donneroit mille écus à la personne qui lui apporteroit des nouvelles de son mari ; cette promesse ne produisit aucun effet. La municipalité joignit ses recherches à celles de cette femme. Les jacobins répandirent le bruit que l'homme qu'on cherchoit, avoit été attiré dans la maison d'un aristocrate, où on le faisoit mourir à petit feu. Ce bruit prit une certaine faveur, et bientôt on ne parla plus que de faire périr dans de longs tourmens tous ceux que les jacobins appeloient aristocrates. La municipalité nomma soixante-douze commissaires, qui firent, dans toutes les maisons réputées suspectes, des perquisitions rigoureuses. Cette visite domiciliaire fut suivie de l'incarcération de plusieurs personnes, mais ne donna aucun renseignement sur l'homme qui avoit disparu.

Enfin, le mercredi matin, 3 juillet, un particulier, dont la maison étoit attenante à celle de ce Defay, qu'on ne cessoit de chercher sans le trouver, sentit, en entrant dans son grenier, une odeur extraordinairement infecte ; il chercha dans tous les coins, et ne trouva rien. Il ima-

gira alors que l'odeur venoit du grenier voisin ; il se transporta chez la femme Defay; tous les deux montèrent au grenier ; ils en enfoncèrent la porte, qui étoit barricadée en dedans ; ils trouvèrent le cadavre nud de Defay, pendu à une corde attachée au plancher ; ses habits étoient à côté de lui. Le misérable, pour voir qu'elle figure il feroit en s'étranglant, avoit placé vis-à-vis lui une glace. Il n'étoit point venu à l'esprit, lors de la visite domiciliaire, de faire des recherches dans la maison de ce malheureux ; ses affaires, après sa mort, se sont trouvées en bon ordre. Quelques jours après, le prote de son imprimerie, non moins ardent jacobin que lui, se pendit également. On a attribué le suicide de ces deux hommes, à la lecture d'un livre anglais, qui faisoit une peinture effrayante de la conduite des jacobins de France.

CONSERVATION

MIRACULEUSE.

RIEN peut-être n'est à la fois, et plus extraordinaire, et plus propre à nous con-

vaincre de l'existence d'un arbitre suprême de nos destinées, que le trait suivant :

Le 2 septembre 1792, une femme apprenant que son confesseur étoit du nombre des ecclésiastiques qu'on massacroit aux Carmes, conçut un vif desir d'avoir son corps pour lui rendre les honneurs de la sépulture. Comme elle étoit toute entière à cette idée, elle entendit rouler dans la rue un tombereau; elle courut à la fenêtre, vit qu'il étoit rempli de cadavres, et reconnut parmi eux le corps de son confesseur ; elle avoit dans ce moment auprès d'elle un chirurgien : elle le conjura avec des instances réitérées, de l'aller acheter des conducteurs du tombereau, et le lui montra, afin qu'il ne se trompât point. Le chirurgien se rendit à ses instances, se présenta aux conducteurs, leur déclara sa profession, et les pria de lui vendre un des cadavres qu'ils emportoient, feignant d'en avoir besoin pour des expériences anatomiques ; on lui demanda vingt écus, et on lui permit de choisir ; il donna les vingt écus, et ne manqua pas de s'emparer du corps qui lui avoit été désigné. Il le fit porter dans l'anti-chambre de la bonne dame, qui se proposoit, disoit-elle, de l'enterrer dans sa cave, en attendant un meilleur

meilleur temps ; elle fut dispensée de ce soin : ce n'étoit point un cadavre qu'on lui avoit apporté, c'étoit bien un corps vivant. Dès qu'il fut en effet resté seul avec le chirurgien, il se dressa sur ses pieds, et demanda des habits ; lorsqu'il se trouva en état de paroître devant sa vertueuse libératrice, il lui parla ainsi :

« Lorsque j'ai vu qu'on massacroit tous mes compagnons d'infortune, il ne m'est pas venu d'autre idée que de me jetter parmi les cadavres ; elle m'a réussi : on m'a cru mort, on m'a dépouillé, et on m'a mis sur ce tombereau d'où vous m'avez retiré, et duquel je devois être jetté dans une carrière. Je n'ai pas reçu le moindre mal, pas la plus légère égratignure ».

Ayant parlé ainsi, il se jetta à genoux avec sa libératrice et le chirurgien ; tous les trois remercièrent le ciel de ce prodige. Au moment où j'écris cette anecdote, cet ecclésiastique jouit d'une bonne santé.

EPOUVANTABLE

ASSASSINAT.

LE 3 septembre 1792, pendant qu'on égorgeoit les prisonniers de l'Abbaye, un ecclésiastique, qui attendoit dans un cachot de cette prison, que son tour arrivât, imagina de quitter son habit, et de se faire un vêtement de tous les haillons qui se trouvèrent autour de lui. Lorsqu'il comparut devant le sanguinaire tribunal, on lui demanda la cause de sa détention ; il feignit d'être un pauvre mendiant, et dit qu'il avoit été arrêté demandant son pain ; sur cette réponse, que son accoustrement rendoit très-croyable, il fut élargi. Enivré de joie, il s'élance dans la rue, et se hâte de gagner son logis. En entrant dans sa rue, aux environs du Louvre, il rencontre deux de ses voisins, dont l'un étoit boucher ; il leur saute au col, les serre étroitement dans ses bras, et leur dit : « Félicitez-moi, mes bons amis, mes chers voisins, j'ai échappé au carnage ». Il leur raconta

ensuite par quel stratagême il avoit sauvé sa vie. Il parloit à deux scélérats ; ces deux monstres, après l'avoir écouté tranquillement, lui dirent à leur tour : « Tu ne nous échapperas pas, à nous ». Ils le saisissent au même instant, l'étendent par terre, et l'égorgent au milieu de la rue.

JUSTE CHATIMENT.

PENDANT les massacres des 2 et 3 septembre 1792, deux femmes à la Salpétrière parvinrent à échapper à la vigilance des bourreaux ; elles cherchèrent un asyle au dehors dans une espèce de trou, où elles se croyoient bien en sûreté, et où elles attendoient avec impatience la fin du carnage ; c'étoit un jeune ouvrier qui leur avoit indiqué cette retraite ; ce malheureux, entendant dire ensuite qu'on payoit ceux qui dénonçoient, comme ceux qui égorgeoient, alla avertir les bourreaux de la Salpétrière qu'ils avoient encore deux proies à dévorer ; il ne leur fit toutefois cette dénonciation qu'après s'être fait payer d'avance ; il reçut cent sols. Les bourreaux coururent

avec lui vers l'azyle de ces deux pauvres femmes, et les massacrèrent. Chose inconcevable, et où il faut nécessairement admirer une providence ! un des bourreaux, après cet assassinat, se tourna vers le dénonciateur, lui demanda avec emportement de quoi il s'étoit mêlé, et lui abattit d'un coup de sabre cette même main avec laquelle le misérable avoit montré l'endroit où s'étoient cachées les deux prisonnières. Tous ensuite se jettèrent sur lui, et le mirent en pièces.

MORT DÉPLORABLE.

WANDERWERDEN, secrétaire du comité de la section des Plantes, depuis nommée des Sans-Culottes, logeoit en cette qualité au séminaire appellé de Saint-Firmin ; il y étoit avec sa femme et sa fille âgée de huit ans, lors du massacre des 2 et 3 septembre 1792. Celle-ci fut éveillée en sursault pendant la nuit, par le bruit que faisoient les antropophages en déchirant leurs proies ; elle se leva et s'avança vers la fenêtre. Le spectacle des assassins, des

victimes, les hurlemens, les fureurs de ceux-là, les gémissemens, les tortures de celles-ci, tout cela éclairé de torches funèbres, présentoit une image si horrible, que cette pauvre enfant n'en put soutenir la vue; elle tomba évanouie sur le parquet; sa mère courut à elle, et lui donna des secours : ils furent inutiles, l'enfant ne revenoit d'un évanouissement que pour retomber dans un autre. Elle vécut quatre jours dans cette douloureuse agonie, après quoi elle expira.

JUGEMENT ATROCE.

Ce sera une histoire bien curieuse et bien honteuse pour l'humanité, que celle des séances du tribunal révolutionnaire sous le règne de Robespierre. J'en rapporterai ici un seul jugement : je le choisis parmi les moins atroces.

Une femme avoit eu occasion, en 1789 (vieux style) de rendre un service important au concierge du château de la Muette; celui-ci, en témoignage de reconnoissance, fit présent à sa bienfaitrice, de vingt-cinq

livres de bougie ; il avoit malheureusement gardé la lettre par laquelle cette femme le remercioit de ce présent. Ayant été arrêté et traduit au tribunal révolutionnaire, on lui présenta cette même lettre ; il confessa avoir fait le présent dont il y étoit parlé. Sur cet aveu, il fut convaincu d'avoir spolié le château de la Muette ; et comme tel, condamné à mort et exécuté.

La femme qui avoit reçu ce présent, fut également citée au tribunal révolutionnaire ; elle ne nia point avoir reçu ce présent, mais elle fit l'observation qu'elle l'avoit reçu avant même que la révolution commençât ; on rejetta son observation, on la déclara atteinte et convaincue d'avoir recélé des effets volés dans le château de la Muette. La malheureuse femme fut condamnée à mort et exécutée.

DEUX MORTS HÉROIQUES.

SI les monstres qui ont paru dans ces derniers temps, ont surpassé, par le nombre et l'atrocité de leurs forfaits, tous les scélérats des siècles passés, d'un autre

côté, nous avons vu des exemples de magnanimité, de grandeur d'ame, de courage, si beaux, que l'antiquité ne présente rien de semblable. L'imperturbable sérénité avec laquelle tant de personnes de tout âge, de tout sexe, ont reçu la mort, est un prodige qui ravira nos neveux d'admiration, et leur fera dire que l'histoire, jusqu'à nos jours, n'avoit rien offert en ce genre d'aussi sublime. J'entends quelquefois agiter la question, si, dans cette foule de héros et de héroïnes, dont la mort glorieuse nous a frappés d'étonnement et pénétrés de vénération, les femmes ont montré plus d'intrépidité que les hommes? Je vais rapporter deux traits qui aideront peut-être à résoudre le problême.

On vient annoncer à Tardieu-Malessy, épouse de Dubois-Bérenger, âgée de vingt-sept ans, que l'heure de paroître au tribunal révolutionnaire, pour y entendre lire son arrêt de mort, est arrivée; en sa présence, on fait la même déclaration à son père, à sa mère, à sa sœur; elle reçoit cette funeste nouvelle sans montrer la plus légère émotion; elle s'avance courageusement, suivie de sa famille, dans une galerie où plusieurs infortunés attendoient qu'on les transférât comme elle au tribunal de sang.

Ses yeux se portent sur un vieillard septuagénaire qui, cédant trop facilement à cette horreur qu'ont tous les êtres vivans pour leur destruction, se désoloit et fondoit en larmes ; elle le fixe avec le plus aimable intérêt, et lui dit : « Quoi ! vous êtes homme, et vous pleurez ! je n'ai pas moins sujet que vous de m'affliger ; je suis mère de famille ; je vais être séparée de mes enfans : voilà mon père, ma mère, ma sœur qui vont subir le même sort que moi ; mais je ne saurois m'attrister d'un événement qui va me réunir pour toujours à eux, qui va nous placer dans un séjour où ceux que nous aimons, viendront bientôt nous joindre pour ne plus nous quitter ».

Tandis que cette courageuse femme parloit ainsi, tous ces infortunés qui, comme elle, attendoient la mort, se pressoient autour de sa personne, et recevoient avec avidité toutes les paroles qui sortoient de sa bouche. Elle ouvrit à leurs yeux l'avenir ; elle leur parla avec un tel charme, une telle force, de l'éternelle immensité de bonheur qui alloit couronner le sacrifice de leur vie, que tous se montrerent jaloux d'imiter sa fermeté. Le vieillard sécha ses pleurs ; et regardant cette femme comme un ange que le ciel lui envoyoit à sa dernière

heure, il la bénit des touchantes consolations dont elle enivroit son ame.

Lorsque la jeune Dubois-Bérenger eut entendu son arrêt de mort, une joie douce se répandit sur toute sa physionomie ; elle jetta, sur les auteurs de ses jours, un regard où se peignoit toute la pureté de sa conscience, toute la beauté de son ame. Entrée avec sa famille dans la pièce où les exécuteurs devoient venir la prendre, elle tira de son sein une paire de cizeaux qu'elle y avoit cachée, et dit à sa mère : « Je vais vous couper moi-même les cheveux ; il vaut mieux que cet office soit fait par votre fille, que par le bourreau ». Elle rendit le même service à son père et à sa sœur ; présentant ensuite à celle-ci les cizeaux, elle la pria de lui donner cette triste et dernière preuve d'amitié. C'est avec le même calme qu'elle s'avança vers le lieu de l'exécution, qu'elle monta sur l'échafaud, et qu'elle reçut le dernier coup. Quel est l'homme, quel est le sage qui oseroit se flatter de montrer, dans d'aussi horribles circonstances, une ame plus élevée, plus maîtresse d'elle-même ?

Le second trait que je vais rapporter, surpasse également tout ce que les historiens

nous ont raconté de plus héroïque dans ce genre.

Stainville, épouse de Grimaldy-Monaco, âgée de vingt-six ans, ayant été condamnée à mort, fut conseillée de se dire enceinte; pour l'y déterminer, on lui représenta que, dans le délai que lui vaudroit cette déclaration, le temps pourroit amener tel événement qui lui conserveroit la vie, et lui rendroit la liberté. La jeune Monaco, après avoir réfléchi un instant, s'écria avec vivacité : « Non, je ne ferai point cette lâcheté; la mort que je vais recevoir, est trop glorieuse pour que je rachète ma vie par un mensonge ». Frappant ensuite de la main un carreau de vitre, elle le brisa, et avec un des morceaux de verre qu'elle en détacha, elle se coupa elle-même les cheveux, en disant : « Le bourreau, du moins, ne fera pas ceci ». Le courage peut-il aller plus loin? Quand on voit une jeune femme qui, par sa fortune et ses qualités personnelles, jouissoit dans le monde de tous les avantages qu'on y recherche le plus; quand on la voit quitter la vie avec cette mâle fermeté, la plus haute admiration se mêle à l'attendrissement, et on est forcé de convenir que nul homme ne sauroit s'élever plus haut. On bénit cette providence, qui

arme d'une force surnaturelle, l'innocent jetté au milieu des bourreaux.

MOT D'UN ANTROPOPHAGE.

UNE jeune citoyenne de 18 ans, fut traduite au tribunal révolutionnaire, d'après l'accusation intentée contre son père, d'avoir recélé un émigré; l'accusation fût-elle vraie, devenoit étrangère à la fille du coupable. Un homme de loi, touché de l'infortune de cette jeune personne, entreprit d'éclairer la religion des jurés; il forma la résolution de parler à chacun en particulier; il donna au premier qu'il vit, toutes les preuves qui pouvoient le convaincre de l'innocence de l'accusée; il la lui démontra par des écrits, par des faits qui ne souffroient aucune contradiction. Il croyoit le juge convaincu, lorsque celui-ci, furieux comme un tigre qui craint de se voir enlever sa proie, s'écria : « Apprenez que, parmi nous, on ne juge pas sur des preuves, mais sur des intentions présumées ». Que répliquer à cette féroce et stupide déclaration ? L'homme de loi n'alla pas plus loin, il jugea des autres jurés par celui qui lui parloit ainsi, et déses-

péra du sort de sa cliente ; l'infortunée fut en effet inhumainement conduite à la mort avec son père.

PIECE CURIEUSE.

LA pièce suivante est la copie littérale d'un procès-verbal dressé par les officiers municipaux de la Ferté-A....

« Aujourd'hui quintidi *dindon*, décade *herse*, je nous sommes transporté chez ledit Robert, détenu en la maison de détention, avons trouvé les scéllés tels qu'ils étoient ; j'avons fait monter la gouvernante, et après la vérification de toutes les pièces, je l'avons trouvée en règle ; en foi de quoi ladite gouvernante a signé avec nous, après qu'elle nous a déclaré ne savoir écrire ni signer ».

Ce dit Robert fut, à la suite de la vérification de toutes les pièces, constitué prisonnier aux Récolets de Versailles, d'où, comme tant d'autres, il eût été traîné à la mort, si Robespierre eût eu le temps de l'égorger.

Si ce monument d'ignorance passe à la postérité,

postérité, il lui donnera une idée de la ridicule stupidité de quelques-uns de ceux qui, sous le règne de Robespierre, étoient les arbitres de notre liberté et de notre vie.

FUITE MALHEUREUSE.

Lorsque, sous le règne de Robespierre, on parvenoit à se soustraire par la fuite à un mandat d'arrêt, on n'étoit guère plus avancé; on avoit beaucoup à souffrir des précautions qu'on prenoit pour n'être pas découvert; et encore échappoit-on difficilement à l'arrestation. En voici un exemple sur mille.

Des gens étant venus pour arrêter le libraire L...., et lui ayant demandé les clefs de ses armoires et de ses cabinets, dans l'intention de visiter ses papiers, celui-ci feignit d'avoir laissé une des clefs qu'on lui demandoit, à son imprimerie; ayant reçu l'injonction de l'aller chercher, il sortit et n'eut garde de reparoître. Il eut beaucoup de peine à trouver un asyle dans Paris; il couchoit une nuit chez un ami, et la nuit

suivante chez un autre. La terreur fermant toutes les portes et glaçant tous les cœurs, il eut bientôt épuisé cette ressource.

Il sortit de Paris et roda dans les environs, n'osant aller au-delà du département, parce qu'il n'avoit point de passe-port. Il dînoit dans un village, soupoit dans un autre, erroit le jour dans les champs, et couchoit la nuit dans un bois. Une nuit, il tomba une pluie abondante; il en fut tout trempé: le lendemain, la pluie ne discontinuant point, il alla à son ordinaire dans un village demander à dîner à une femme. Après le dîner, la pluie continuant, L...., qui se trouvoit fort incommodé de celle dont ses habits étoient imbibés, dit à cette femme qu'il souperoit chez elle; après le souper, la pluie ne cessant point, il dit à son hôtesse, que vû le mauvais temps et la distance où il étoit de Paris, il coucheroit chez elle; il ne tarda pas en effet à se mettre au lit.

Cette bonne femme conta à une voisine qu'elle avoit chez elle un étranger; la voisine le dit à une autre voisine; de bouche en bouche, la chose vint aux oreilles des officiers municipaux. Ils se transportèrent chez l'étranger; il leur montra sa carte civique, qui étoit en régle; ils se reti-

rèrent après en avoir fait l'inspection ; ils se repentirent ensuite de n'avoir pas été injustes et inhumains : à minuit, ils revinrent, et dirent à L..., que toute réflexion faite, ils alloient le conduire à Paris. Ils l'obligèrent en effet de se lever, et l'emmenerent. Arrivés à Paris, ils ne voulurent point le conduire chez lui, où il auroit rassuré, par sa présence, son épouse, qui ignoroit ce qu'il étoit devenu ; ils le trainerent à sa section, d'où on l'envoya en prison. Heureusement, il est encore un de ceux que Robespierre n'a pas eu le temps d'égorger. Il a recouvré sa liberté depuis le supplice de ce monstre.

FUNESTE DEVOUMENT.

Dans le mois de septembre 1793 (vieux style), des gens envoyés par la commune de Paris, vinrent signifier à un nommé Burlandeux, officier de paix, de se rendre à la Mairie. A peine fut-il entré dans la salle où on l'introduisit, qu'il entendit l'officier municipal qui s'y trouvoit, crier à des gendarmes de l'arrêter et de le con-

duire à l'Abbaye ; cet ordre le remplit d'effroi. Pendant qu'on rédigeoit le procès-verbal de son arrestation, il saisit un instant où on n'avoit pas les yeux sur lui, sortit de la salle, traversa brusquemnet les cours, et quitta la maison de la mairie, sans que les sentinelles, qui n'imaginoient pas qu'il fût prisonnier, se missent en devoir de l'arrêter.

Echappé à ce danger, il court à une barrière, sort de Paris et s'enfonce dans la campagne ; il marche toute la nuit à travers champs, sans tenir de route assurée. Le lendemain matin à la pointe du jour, il se trouve dans un village à quatre lieues de Paris ; excédé de fatigues, les jambes déchirées par les ronces, brûlé de la fièvre, il frappe à une porte : elle s'ouvre, il s'élance dans un sallon et se jette sur un sopha, demandant l'hospitalité et quelques heures de repos.

Le maître de cette maison étoit un homme bon, qui lui accorda volontiers sa demande, et qui, lorsqu'il eut reposé deux ou trois heures, lui donna tous les secours que sollicitoit sa situation. Ne doutant point ensuite, par les réponses qui furent faites à ses questions, que l'étranger ne fût un des infortunés proscrits par la faction de Ro-

bespierre, il le tint soigneusement caché chez lui, malgré les risques qu'il couroit pour sa propre vie, si on venoit à savoir qu'il avoit donné asyle à cet étranger.

Il y avoit quinze jours que Burlandeux étoit dans cette retraite, lorsque son signalement, par ordre de Hanriot, fut mis dans tous les papiers publics. L'homme qui lui avoit si généreusement donné l'hospitalité, ayant lu ce signalement, lui demanda ce qu'il prétendoit faire : Burlandeux lui répondit qu'il étoit décidé à tous les partis, excepté à celui de se rendre en prison, ajoutant que, d'après la connoissance qu'il avoit des projets de Robespierre, il aimeroit mieux se tirer un coup de pistolet, que de se constituer prisonnier.

Son hôte, bien loin d'insister, approuva sa répugnance ; il continua à lui accorder l'hospitalité et tous les services qui dépendoient de lui. Quelques jours après, ayant appris que la femme de Burlandeux avoit été arrêtée et étoit détenue au secret le plus rigoureux, il en fit part à celui-ci. Burlandeux alors lui dit que sa situation changeoit de face : que son devoir vouloit qu'il se dévouât pour sa femme, et qu'il n'hésitoit pas à lui faire rendre sa liberté aux dépens de sa propre vie. Il partit en

effet sur-le-champ pour Paris, et vint de lui-même se constituer prisonnier à l'Abbaye.

Ce qu'il avoit prévu, arriva : son épouse recouvra sa liberté ; mais le malheureux fut, quelques mois après, envoyé à la mort, comme complice de ce L'admiral, que Robespierre accusa d'avoir voulu l'assassiner. Il étoit bien évident cependant que Burlandeux ne pouvoit être complice de ce prétendu assassinat, puisqu'au moment où il en fut question, il gémissoit depuis six mois dans les prisons. Comment, du fond d'un cachot, d'où toute communication lui étoit interdite avec les personnes du dehors, pouvoit-il attenter aux jours de Robespierre ? Mais qu'importoient à celui-ci les absurdités, pourvû qu'il s'abreuvât de sang ?

PLAISANS MOTIFS

D'ARRESTATION.

G.... venoit de Versailles à Paris, seul dans une voiture à quatre places ; il étoit

en habit du matin, c'est-à-dire, qu'il portoit une méchante redingotte, et avoit des pantoufles au lieu de souliers. On arrête sa voiture à Séves ; on se saisit de sa personne, on le traîne devant un comité, et il s'établit l'interrogatoire suivant :

« D'où venez-vous ? — De Versailles. — Où allez-vous ? — A Paris. — Qu'allez-vous y faire ? — Acheter une angloise. — Vous avez des pantoufles ? — Vous le voyez, je ne saurois le nier. — Pourquoi voyagez-vous en pantoufles ? — Pour les user ; et d'ailleurs, elles me tiennent le pied plus chaud que des souliers. — Vous venez de dire que vous alliez à Paris ? — Je le répète. — Nous vous faisons observer qu'on ne marche point sur le pavé de Paris avec des pantoufles. — Dans un pays libre, je puis marcher sur le pavé avec la chaussure qui me convient le mieux. — Vous venez de dire que vous alliez à Paris pour acheter une angloise ? — Je le répète. — Nous vous faisons observer que si cela étoit, vous ne voyageriez pas seul dans une voiture à quatre places, parce que cette manière de voyager, renchériroit trop l'angloise. — Ce sera mon affaire d'avoir l'angloise au meilleur compte possible ».

Risum teneatis : d'après cet interrogatoire,

G . . . . . fut atteint et convaincu d'être suspect ; on l'envoya sous bonne et sûre garde aux Recolets de Versailles. On articula en toutes lettres dans son écrou, pour uniques motifs de son arrestation : *Suspect parcequ'il voyageoit en pantoufles, seul dans une voiture à quatre places.* Si l'histoire nous eût conservé les registres des Bastilles de Rome, du tems de Catilina, nous n'y trouverions pas un écrou plus bisarre. Heureusement G . . . . . a recouvert sa liberté depuis le supplice de l'antropophage Robespierre. Sans cet heurenx événement, il est infaillible que G . . . . eût perdu la tête sur un échaffaud, pour avoir voyagé en pantoufles dans un pays libre.

Mais voici une arrestation motivée d'une manière bien plus bisarre encore : Hé . . . . fut arrêté et constitué prisonnier aux Recolets de Versailles, le 1er. Juillet 1793, vieux style. Dès qu'il apprit que la France étoit enfin délivrée du tigre qui avoit trop longtems déchiré ses entrailles, il demanda une copie du procès verbal de son arrestation, pour connoître la cause qui lui avoit valu une détention de plus d'une année. Quel fut son étonnement de lire dans cette pièce : « Arrêté *le* 1er. *Juillet* 1793, comme suspect dans le sens du décret *du* 17 *Septem-*

bre 1793 » Voilà donc un citoyen libre puni de plus d'une année de détention, sans que ceux qui lui ont infligé cette peine, puissent lui en donner d'autre raison, sinon qu'ils y ont été autorisés en vertu d'une loi qui étoit encore à naître. C'est avec cette ridicule et stupide légèreté, que des milliers de François, sous le règne de Robespierre, ont été dépouillés de cette liberté que les hommes chérissent autant que la vie. Ni Phalaris, ni Néron n'ont jamais donné l'exemple d'une telle démence.

FRIPONNERIE.

APRÈS l'exécution de Robespierre, quelques personnes apprenant que les réclamations étoient écoutées, se transportèrent au comité révolutionnaire de leurs sections respectives; elles y demandèrent qu'on vînt ôter les scellés qui avoient été mis sur leurs effets. On répondit à plusieurs d'entr'elles, que ce n'étoient point les membres du comité, qui avoient apposé les scellés dont elles demandoient la levée.

Ceux qui reçurent cette reponse, se rendirent aux comités de sûreté générale et de

salut public, et prièrent qu'on leur indiquât de quelle manière il convenoit de s'y prendre, pour obtenir la levée des scellés que les comités révolutionnaires nioient avoir apposés eux-mêmes. Les membres des Comités de salut public et de sûreté générale, répondirent à ces personnes, qu'elles eussent à se faire délivrer par le comité révolutionnaire de leurs sections, une attestation qui portât que ce n'étoient point ces comités qui avoient apposé le scellé dont elles desiroient la levée, et d'après cette attestation, de l'arracher elles-mêmes; ce qu'elles firent en effet, après avoir exigé et obtenu l'attestation qui leur en donna le droit.

Cette anecdote prouve deux vérités; 1°. que dans la confusion de toutes choses, qu'avoit amenée la domination arbitraire de Robespierre, des frippons sans mission, venoient apposer des scellés, après avoir préalablement rempli leurs poches; 2°. que la terreur causée par la tyrannie de Robespierre, ne permettoit pas de faire des questions à ceux qui venoient apposer des scellés.

FERMIERS - GÉNÉRUAX.

Les fermiers généraux étant réunis à l'hotel des fermes, apprirent de manière à n'en pouvoir douter, qu'ils étoient condamnés à perdre la vie, et qu'ils la perdroient bientôt. Ils ne songèrent plus alors qu'à se disposer de leur mieux à quitter cette misérable terre que le scélérat Robespierre abbreuvoit du sang de tant d'innocens. Ce fut, non dans les livres des Platon, des Senéque, des Voltaire, des J.-J. Rousseau, mais dans la doctrine des Catholiques, qu'ils cherchèrent des forces et des consolations. Un Prêtre que les geoliers prenoient pour un commis de la ferme, leur rendoit de fréquentes visites, et les préparoit par ses exhortations, au sacrifice de leur vie.

Chaque fois que cet Ecclesiastique arrivoit dans la pièce où ces infortunés étoient réunis, deux d'entr'eux, dont l'un académicien célèbre, imbus des opinions anti-réligieuses, prèchées avec tant de zèle et de succès dans ce siècle, levoient les épaules comme pour déplorer l'aveuglément de leurs confrères et se retiroient.

Jusques-là mon récit ne présente rien de trop étonnant ; mais voici qui l'est un peu : un jour ces deux fermiers-généraux viennent trouver leurs collègues, et l'académicien prenant la parole, leur dit d'un ton pénétré : « Nous venons vous déclarer, après y avoir bien réfléchi, que vous prenez le bon parti, le seul parti qu'il convienne de prendre. »

Les fermiers-généraux furent d'abord étonnés de cette déclaration ; la prenant ensuite pour une mauvaise plaisanterie, ils représentérent à ceux qui la faisoient, que les circonstances étoient trop graves pour s'égayer, et les momens trop précieux pour les perdre à disputer. « Le tombeau est ouvert, ajoutérent-ils ; ne troublez pas le recueillement où nous jettent les grandes et touchantes vérités que sa vue nous rappelle ; respectez, si vous ne voulez la partager, la conviction où nous sommes que le moment où nous y descendrons, sera celui d'une nouvelle vie qui ne nous sera plus ôtée. — Non, non, reprit avec émotion, l'académicien ; nous ne plaisantons point ; c'est très sérieusement que nous approuvons la situation d'esprit où vous vous mettez. »

Les fermiers-généraux furent alors convaincus qu'il s'étoit fait un grand

changement

changement dans l'opinion de leurs deux collégues; ils s'en réjouirent, et les serrèrent étroitement dans leurs bras. L'un d'eux ensuite adressa ces paroles à l'académicien : « Vous dites vrai ; nous prenons le bon parti ; nous ne vous dissimulons cependant pas que nous ne sommes point sans une certaine inquiétude sur le mérite de notre conversion, car c'en est ici une, d'après la vie dissipée et tumultueuse que nous avons menée parmi les hommes. Notre conversion, ajouta-t-il, ne peut-elle pas être regardée comme forcée, puisque nous avons la certitude d'une mort prochaine? Serions-nous dans la même disposition d'esprit, si nous étions libres, dans le tracas des affaires, et dans ce tourbillon du monde où l'on pense à tout, excepté à mourir. »

L'académicien qui étoit naturellement éloquent, répondit à ces réflexions, par un discours si noble, si énergique, si consolant sur l'indulgence qu'il falloit attendre de l'être qui ne met point de bornes à sa bonté, sur le prix infini des mérites du rédempteur qu'adorent les chrétiens, que ses auditeurs fondirent en larmes, et se trouvèrent remplis d'une douce espérance.

Dès ce moment, les deux nouveaux convertis firent les mêmes exercices de religion que leurs confréres. Tous furent communiés cinq fois avant d'aller à la mort; ils y marchèrent et la reçurent avec une sérénité qui parut incompréhensible au public qu'on n'avoit pas instruit de cette anecdote.

L'un d'eux qui n'avoit que le titre d'adjoint à la ferme, fut acquitté par le tribunal révolutionnaire. Devenu libre, il écrivit à une de ses parentes, une lettre qui contient les détails qu'on vient de lire. Il y marquoit que les consolations que lui et ses collégues avoient puisées dans les entretiens de l'ecclésiastique qui leur apportoit les secours de la religion, étoient inexprimables, et les avoient enyvrés d'une véritable volupté. Il ajoutoit que quant à lui personnellement, il s'étoit trouvé si bien disposé à faire le sacrifice de sa vie, qu'il regrettoit presque de n'avoir pas suivi ses collégues à la mort, parce qu'il craignoit que son retour au monde, en le replongeant dans la dissipation, ne lui fît insensiblement perdre le souvenir du bonheur qu'il avoit goûté pendant sa captivité, et des sages résolutions qui en avoient été le fruit.

Cette anecdote n'aura sans doute rien de merveilleux pour ces beaux génies qui nourrissent leur ame de la sublime philosophie qu'ils ont puisée dans la Pucelle et les Contes de Crébillon; il diront que tous ces gens-là avoient été *Fanatisés*, c'est un des mots à la mode; cependant comme un barbarisme n'est pas toujours un bon argument, et qu'il est possible de déraisonner même avec du néologisme, ne pourroit-on pas dire que c'est un bien précieux fanatisme que celui qui arme l'homme si foible par lui-même, d'une force surnaturelle; qui le rend impassible au milieu des injustices les plus révoltantes; qui l'enyvre d'un torrent de voluptés, au sein des plus grandes infortunes; qui enfin ouvre à ses yeux un avenir, où il va échanger quelques instans de douleur contre un bonheur qui par sa nature et sa durée, ne peut être comparé à rien de ce que nous connoissons? Je sais que ces deux vers de Voltaire, sont fort beaux:

Quand on a tout perdu, quand on n'a plus d'espoir,
La vie est une opprobre, et la mort un devoir.

Mais y auroit-il un grand inconvénient à ce que les malheureux qui ont tout perdu,

qui n'ont plus d'espoir, eussent ce fanatisme qui donne tant de ressources pour supporter les plus épouvantables adversités? Et puisque la foiblesse et le malheur sont à peu-près l'apanage de l'humanité entière, quel mal y auroit-il à ce que l'humanité entière fut ainsi *fanatisée*? Seroit-ce enfin une hérésie philosophique de croire qu'un tel fanatisme vaut mieux que la philosophie d'un Hébert, d'un Vincent, d'un Momoro, d'un Chaumette, d'un Robespierre, d'un Henriot, d'un Couthon, d'un Jourdan, et de toute cette race de Cannibales qui ont vécu comme des tigres, et sont morts comme des lâches?

MARIAGE.

Tout le monde sait que Camille-Desmoulins avoit épousé une bâtarde, et que ce mariage lui valut 5 à 6,000 livres de rentes; mais très-peu de personnes connoissent l'anecdote suivante; elle mérite d'être recueillie par l'histoire, parce qu'elle montrera à la postérité l'accord que certains de nos novateurs mettoient entre leurs principes et leur conduite.

Camille-Desmoulins voulut être marié, non suivant les formes prescrites par le nouveau régime, mais suivant le rit romain, c'est-à-dire, non par des officiers municipaux, mais par un prêtre catholique. Ce qui étonnera bien plus encore, c'est qu'il ne voulut point d'un prêtre constitutionnel; il desira et chercha un prêtre non-assermenté, il le trouva : ce fut Bérardier, ci-devant principal du collège de Louis-le-Grand, et membre de la première assemblée constituante, qui donna à Camille-Desmoulins et à son épouse, la bénédiction nuptiale. Bérardier est mort de phtysie dans le mois d'avril dernier; il n'y a donc aucun inconvénient à ce que j'apprenne au public que c'est lui qui a célébré ce mariage.

Cette orthodoxie dans Camille-Desmoulins, est certainement très extraordinaire; mais ce qui mettra le comble à la surprise, c'est qu'il eut pour témoins dans cet acte de religion, Robespierre et St.-Just, tous deux parfaitement instruits que Bérardier n'avoit voulu prêter, ni le serment constitutionnel, ni celui d'égalité.

On peut donner toute croyance à cette anecdote. J'y ajouterai que, dans tout le cours des fureurs de Robespierre contre les prêtres, tant assermentés que non-asser-

mentés, Bérardier n'a jamais été inquiété, et c'est dans son lit qu'il est mort bien paisiblement. Pourquoi a-t-on respecté dans lui ce qu'on exécroit dans les autres ? c'est une de ces bizarreries qui prouvent que Robespierre et les siens gouvernoient, non par des principes, mais par caprice : et cette manière de gouverner, est la plus funeste pour les peuples.

SINGULIER HOMMAGE.

L'ANECDOTE précédente m'en rappelle deux autres qui méritent également toute croyance.

Des officiers de police s'étant transportés dans un appartement où on leur avoit dit qu'il se célébroit tous les jours une messe, arrivèrent au moment où le prêtre alloit consacrer l'hostie; celui-ci entendant tout ce bruit, se tourna vers ces gens-là, et sans se troubler en aucune manière, il leur cria d'une voix ferme : *à genoux* ; ils se prosternèrent en effet à genoux, adorèrent l'hostie, entendirent dévotement le reste de la messe, et se retirèrent sans dire un

seul mot, ni au prêtre, ni au maître du logis.

Dans un autre appartement où il se célébroit aussi une messe, des gens envoyés par un comité révolutionnaire, arrivèrent au moment où le prêtre la commençoit. Celui qui les conduisoit, leur cria : « Citoyens, ne troublons pas les choses saintes ». Ils se mirent tous à genoux, et entendirent la messe avec beaucoup de recueillement; lorsqu'elle fut finie, le prêtre se tourna de leur côté, et leur dit : « Citoyens, je vous demande seulement cinq à six minutes pour faire mon action de grace, et je suis à vous ». Il vint en effet à eux au bout de quelques minutes, et leur demanda quel sujet les amenoit. « Nous venons, lui dirent-ils, pour vous arrêter ». Il leur représenta qu'ils n'en avoient pas le droit, vû que la liberté des cultes étant permise, il ne manquoit à aucune loi. Ils se rendirent à cette observation, sans qu'il leur vint à l'idée de rien répliquer, et se retirèrent paisiblement.

OBSERVATION

IMPORTANTE.

« C'est à la philosophie, disoit Voltaire, qui fait aujourd'hui tant de progrès, d'adoucir les mœurs des hommes; c'est à notre siècle à réparer les crimes des siècles passés.

» Il est certain, ajoutoit-il, que quand cette philosophie sera parfaitement établie, on dira :

Nos ayeux ont été des monstres exécrables;
Nos pères ont été méchans :
On voit aujourd'hui leurs enfans,
Etant plus éclairés, devenir plus traitables ».

Nous avons vu de nos jours cette philosophie tant prêchée par Voltaire, parfaitement établie. Nous avons entendu les Mirabeau, les Manuel, les Pétion, les Hébert, les Robespierre, se vanter d'être des philosophes dans le sens de Voltaire. Pouvons-

nous dire cependant que les enfans, étant plus éclairés, ont été plus traitables que leurs pères ? Qu'ont fait nos ayeux, qui puisse être comparé à la glacière d'Avignon, aux assassinats commis par Pétion et Manuel, aux bateaux à soupape de Carrier, à ce lac de sang que les proscriptions de Robespierre avoient ouvert à la barrière ci-devant du Trône ?

Que faut-il donc penser des illusions que l'on s'est faites jusqu'en 1789 (vieux style) ? Quelle idée faut-il se former des promesses que faisoient au genre humain, ces écrivains qui se croyoient philosophes, parce qu'ils médisoient de toutes les institutions sociales, comme si médire étoit une preuve de sagesse ? L'expérience ayant aussi cruellement démenti la romanesque théorie de ces prétendus sages, il faut croire qu'ils se sont trompés ou qu'ils nous ont trompés ; de l'une ou de l'autre de ces suppositions, il suit que la vérité n'est pas dans leur doctrine ; que ce n'est point là que l'homme privé doit chercher la règle de sa conduite, ni l'homme public, les principes de l'économie politique.

Le même Voltaire disoit encore : « Pour oser dire que nous sommes meilleurs que nos ancêtres, il faudroit que, nous trouvant

dans les mêmes circonstances qu'eux, nous nous abstinssions avec horreur, des cruautés dont ils ont été coupables, et il n'est pas démontré que nous fussions plus humains en pareil cas ».

Ce doute de Voltaire sembleroit prouver que lui-même penchoit à croire que la doctrine qu'il prêchoit, n'étoit guère propre à rendre ses contemporains meilleurs que leurs ayeux. S'il eût été intimement convaincu de l'excellence de cette doctrine, il n'eût pas hésité, en se félicitant des progrès qu'elle faisoit, de prophétiser que, si des événemens malheureux ramenoient les orages des siècles passés, nous serions plus traitables que nos ancêtres.

Quoiqu'il en soit, nous nous sommes trouvés dans les mêmes circonstances que nos pères, et malheureusement, il est démontré que les monstres de nos jours, ont été mille fois plus exécrables, mille fois plus féroces que ceux des temps qui nous ont précédé. Les proscriptions de Sylla, des triumvirs, approchent-elles de ce que nous avons vu ? Dans quel siècle, dans quelle contrée, le sang humain a-t-il coulé avec plus d'abondance que dans notre malheureuse patrie, sous le règne de Robespierre ? Le nombre des têtes que la guillotine a fait

tomber, celui des cadavres que la terre a dévorés dans les divers départemens, ne sera jamais connu, car il est incalculable. Je ne parle point de ces infernaux raffinemens de cruauté, qui ont accompagné cet épouvantable amas de crimes :

Plût au ciel irrité, témoin de mes douleurs,
Qu'un éternel oubli nous cachât tant d'horreurs !

Mais enfin, puisque l'histoire révélera ces horreurs à nos neveux, qu'elle leur en montre du moins la véritable source, afin qu'ils sachent s'en préserver ; qu'elle leur dise que les faux sages, dont notre siècle a abondé, ont été les véritables auteurs de nos maux ; qu'elle leur apprenne que les monstres qui, dans ces derniers jours, ont désolé la France, étoient de prétendus philosophes, plus égarés peut-être par les fausses lumières de leur esprit, que par les vices de leur cœur ; que les écrivains, sur-tout, qui s'éléveront après nous, substituent une autre doctrine à celle qui a enfanté tant d'erreurs, de calamités et de forfaits.

LES CHIENS ET L'HOMME,

APOLOGUE.

PAR LA CITOYENNE***

UN autre conteroit ceci en vers, moi je le conte en prose, chacun a sa manière de conter; il en est qui se plaisent à couvrir la vérité d'ornemens, moi je la trouve plus belle moins parée, et je la présente au lecteur comme je l'aime.

Un villageois, je crois que c'étoit un fermier, voulant un matin à son ordinaire remettre à l'attache le chien qui gardoit sa basse-cour, celui-ci lui demanda en grâce de lui accorder un jour de congé, promettant de revenir le soir pour faire la garde autour de la maison. « Volontiers, répondit le fermier qui étoit une bonne ame, je t'accorde la journée, mais sois exact à tenir ta promesse. »

Le chien part, il court; va et vient; il ne se sentoit pas d'aise; jamais il n'avoit joui de sa liberté pendant le jour; tout lui paroissoit nouveau, tout le ravissoit d'admiration, il ne rencontroit pas un arbre, pas un buisson, pas un arbrisseau,

qu'il ne s'arrêtât à le contempler, à le flairer.

De promenade en promenade, l'animal s'enfonça dans un bois, il entend du bruit; il regarde autour de lui; il se voit environné de plusieurs loups de forte taille. « ah! ah! dit-il en lui-même, me voilà pris de manière à ne pouvoir échapper; je suis au milieu de mes ennemis naturels. Quelle funeste grâce j'ai demandée à mon maître! mieux vaudroit être resté à l'attache que d'être mangé par ces ogres.

Tandis qu'il rouloit dans son esprit ces tristes pensées, les loups s'approchent. L'un d'eux l'aborde avec civilité, et lui dit: « Eh! bon jour frere, soyez le bien venu, vous êtes ici avec vos meilleurs amis; permettez je vous prie, que nous vous donnions l'accolade fraternelle. » Voilà aussitôt tous les loups qui, l'un après l'autre, frottent amicalement leur museau contre le museau du chien. Celui-ci ne savoit que penser de cet accueil: « comme ils sont polis, disoit-il! ne sauroit-on manger les gens, sans leur faire préalablement toutes ces politesses? les singuliers animaux que les loups! »

L'accolade finie, un des loups dit au chien: « nous avons ici près un excellent

pâturage, voulez vous-venir avec nous brouter l'herbe ? des loups brouter l'herbe ! la chose paroissoit inconcevable au chien, il s'y perdoit, il ne savoit que penser. Enfin il se hasarde à parler ainsi: « seigneurs loups, ma mauvaise destinée me met en votre pouvoir; usez de votre bonne fortune; dévorez-moi, mais de grâce ne me faites pas languir; pourquoi tout ce patelinage? pourquoi tous ces contes? ne sais-je pas bien qu'il n'y a nulle fraternité entre les loups et les chiens? ne sais-je pas bien que ce n'est pas l'herbe des prés qu'il faut à l'appétit glouton des loups. »

Le chien ayant fait cette courte harangue, un des loups le harangua à son tour en ces termes: « nous ne nous étonnons point des fausses idées où vous êtes encore; la servitude ne donne que des préjugés, et les éternise; attaché toute la journée, occupé toute la nuit à monter la garde, où trouveriez-vous le tems de vous instruire? et le maître que vous servez, n'est-il pas intéressé à éloigner de vous, quiconque pourroit vous porter des lumières? il est bien vrai que nos ancêtres étoient vos ennemis; il est bien vrai qu'ils se nourrissoient de la chair des animaux qu'ils avoient la cruauté de déchirer, et

que même plus d'une fois ils se sont entre-dévorés. Tout a changé de face ; il s'est fait parmi nous une révolution ; l'habitude de vivre dans l'indépendance, nous a appris de salutaires vérités ; nous sommes philosophes ; les mœurs de nos ayeux étoient en guerre avec toute la nature ; nous, nous fraternisons avec tous les animaux, croyez-moi, imitez-nous ; laissez-là votre collier, dites un adieu éternel à ces maîtres impérieux et ingrats qui vous excèdent de travail. Que pourriez-vous regretter en passant de la servitude à l'indépendance ? seroit-ce l'insipide nourriture que vous recevez de l'avare compassion de ceux que vous servez ? venez goûter les fruits de la terre ; vous verrez qu'ils valent bien un morceau de pain. »

Des loups philosophes ! c'étoit bien le cas de dire : où la philosophie va-t-elle se loger ? le chien ne le dit pas. Il crut aux paroles du harangueur, trouva ses conseils fort bons, et resolut de les mettre sur le champ en pratique. Il revient au village, non pour reprendre son poste, mais pour crier de loin à son maître, qu'ils ne se verroient plus. Le maître en fut affligé, il court après l'animal, l'appelle par les noms les plus tendres, lui promêt un bon repas ; tout fut inutile, l'animal ne daigne

pas seulement le regarder, va trouver ses confreres, chiens de basse-cour, chiens de berger, chiens d'écurie, chiens de chasse; il les appelle à l'indépendance et à la vie champêtre; il les persuade, ils sortent en foule des villes, des villages, des hameaux; ils se repandent dans les champs pour vivre à leur guise du matin au soir, et bien reposer pendant la nuit. Voilà donc par-tout l'homme privé de son meilleur ami.

Pendant que ces pauvres bêtes prenoient leurs ébats, et couroient de côté et d'autre par bandes, les loups voyant le succès de leur prétendue philosophie, ne perdirent pas de temps, ils se réunirent en grand nombre, et tombèrent successivement sur chaque bande; de cette manière ils firent une horrible boucherie des trop crédules chiens.

Les loups dirent ensuite: voilà nos plus implacables ennemis détruits; voilà l'homme qui n'a plus ses sentinelles vigilantes. Que tardons-nous, les troupeaux et les basse-cours sont à nous; ils se mirent aussi-tôt en campagne pour tout dévorer.

L'homme a la raison en partage; la raison lui donne l'industrie: ce qu'il ne

peut pas avec un moyen, il le fait avec un autre. Privé de ses fidèles chiens, il inventa les portes, les serrures, les verroux, les palissades, les parcs, les fusils à deux coups; de sorte que, lorsque les loups se présenterent, ils trouvèrent mille obstacles, et furent reçus avec un feu roulant de mousqueterie. Plusieurs restèrent sur le carreau, les autres en s'enfuyant, écumoient de rage de ce que leur détestable invention avoit eu une aussi funeste issue.

Ai-je tout conté ? non ; ma fable n'est pas finie. Au nombre des chiens échappés à la dent des loups, se trouvoit celui qui, croyant trop légèrement à leur conversion, avoit été la cause du carnage de ses camarades. Il rassembla tous ceux qui comme lui avoient eu le bonheur de se sauver de cette boucherie; il les conduisit vers son maître, et le supplia avec larmes, au nom de ses camarades, de vouloir intercéder auprès des autres hommes, pour qu'ils pardonnassent aux chiens cette malheureuse incartade. L'homme, à ce que dit Esope, leur parla ainsi :

« Sechez vos pleurs, tout est oublié, je connois les dispositions des hommes mes semblables, pour votre espèce ; ils ont

pleuré votre départ, ils se réjouiront de votre retour. Vous avez eu tort de croire que la philosophie, qui n'est autre chose que l'amour de la sagesse, pût entrer dans l'ame d'un loup. Le loup est l'ennemi commun de l'homme et du chien, restons ligués contre cette bête féroce ; vous nous aiderez de votre vigilance et de vos dents, le reste sera notre affaire. Reprenez vos places auprès de nous, vous aurez gîte, nourriture et protection ; cela vaut bien quelque chose ; et qui peut tout avoir dans ce monde ? Le grand Jupiter, en créant les animaux, a assigné à chacun son poste. L'un commande, c'est l'homme : le chien, le cheval, l'âne, le bœuf le servent. Si ceux qui doivent se laisser conduire, vouloient être les maîtres, ils n'en viendroient pas à bout, parceque ce n'est pas-là leur vocation, et vous venez d'éprouver qu'ils n'en seroient que plus malheureux. Si les choses ne peuvent aller, sans que les uns commandent et sans que les autres obéissent, nous ne saurions qu'y faire. Ainsi l'a voulu Jupiter. C'est la loi de cet Univers, c'est-là la seule philosophie, ne croyez donc plus à celle des loups.

Esope qui nous a conservé cette harangue, ajoute qu'elle fit un tel effet sur ceux à qui elle s'addressoit, qu'ils jurèrent

un dévoûment éternel à l'homme et une telle amitié qu'ils concentreroient sur lui seul toutes leurs affections. Chacun voit avec quelle fidélité ces bons animaux gardent encore aujourd'hui leur serment.

Quel sens tirerai-je de cette fable ? aucun ; je laisse ce soin au lecteur, je ferois injustice à son intelligence, si je le lui indiquois; d'ailleurs on gloseroit sur mon interprétation, et ne disant rien, on ne dira pas que j'ai mal dit.

LE TORRENT ET LE RUISSEAU,

PAR LA MÊME.

OH ! Oh ! Qu'avez-vous donc aujourd'hui ? Que vous est-il donc arrivé ? Quelle colere ! Comme vous voilà éssoufflé ! Comme vous bouillonnez ! Comme vous écumez ! quel vacarme ! irez-vous loin de ce train-là ?

Ainsi parloit un ruisseau tranquille à un torrent fougueux qui rouloit avec furie ses eaux livides dans la plaine. Le brutal fit cette courte réponse au ruisseau. Je règne ! —Quelle étrange manière de règner, reprit celui-ci ! Je ne vous comprends pas ! —

Pauvre idiot ! tu ne me comprends pas ! régner, n'est-ce pas tout faire plier sous ses loix ! eh bien, regardes : arbres, moissons, bestiaux, les pierres même, tout m'obéit ; tout suit avec docilité le mouvement de mes eaux ; tout roule en silence, devant moi, sans pouvoir rétrogader ; rien ne me résiste.

Le ruisseau ne fut pas convaincu par ce raisonnement, il avoit entendu quelque fois des poëtes réciter sur ses bords, leurs vers ; il répéta ceux-ci au torrent :

J'aime mieux un ruisseau, qui sur la molle arène,
Dans un pré plein de fleurs lentement se promène,
Qu'un torrent débordé, qui d'un cours orageux
Roule plein de gravier, sur un terrein fangeux.

Voyez à votre tour, continua le ruisseau, ces campagnes riantes, ces prairies enchantées qu'arrosent mes eaux toujours limpides, par-tout je porte la joie et la fertilité. Il n'est pas un champ que je traverse où l'on ne voulût me fixer ; on ne se lasse pas de me posséder, tout ce que l'industrie peut imaginer, est mis en œuvre pour prolonger mon séjour sur les terres où je passe. Je ne vois, je ne fais que des heureux ; le bonheur d'autrui prolonge mon existence, et ce n'est enfin qu'après un

cours long et fortuné que je me perds dans l'abîme qui reçoit toutes les eaux.

Le ruisseau n'avoit pas fini de parler, que le torrent avoit déja disparu. On ne voyoit sur son passage, que des ruines et des débris ; on n'entendoit dans tous les lieux où il s'étoit montré, que des plaintes, des gémissemens, des imprécations.

Le ruisseau avoit raison : et l'on peut titer de cette fable, la leçon que ceux-là seuls gouvernent heureusement, qui gouvernentpar l'amour.

LES MÉDECINS,

HISTOIRE VÉRITABLE,

Par la même.

Le sultan Mahamout envoya un jour chercher un médecin, et lui dit : Pouvez-vous me guérir? — Oh ! très-certainement, répondit le médecin. — Guérissez-moi donc. — Que votre hautesse me permette auparavant de lui faire quelques questions. — Volontiers ; j'aime les gens qui ne savent les choses que quand ils les ont

apprises. — Quel est l'âge de votre hautesse? — J'ai quatre-vingt-neuf ans. — Mangez-vous bien?—Peut-être un peu trop. — Quelle est votre maladie? — Pour vous dire la vérité, je n'en sais trop rien; mais tout le monde me crie que je suis malade, et il faut bien croire ce que tout le monde crie. Vous qui êtes médecin, qu'en pensez-vous, en votre ame et conscience? — En mon ame et conscience, je pense que votre hautesse est malade. — Eh! quelle est ma maladie? — C'est d'avoir trop mangé. — Vous raisonnez mal, docteur. Ne prenez pas l'effet pour la cause. Je demande quelle est ma maladie, et non pas ce qui l'a engendrée. — Je ne saurois bien définir cela à votre hautesse; mais il est constant qu'elle est malade. — Je vais vous le définir, moi. Pour avoir trop mangé, comme je viens de vous en faire l'aveu, il se trouve qu'aujourd'hui mon appétit est augmenté; et cependant je me trouve dans l'impossibilité de prendre une nourriture aussi abondante qu'il me la faudroit pour tenir toutes les parties de mon corps en harmonie. Est-ce cela? — C'est cela même. — Quel régime allez-vous me prescrire, pour me guérir de cette étrange maladie? — Je vais donner à

votre sublime hautesse, un tempérament, une constitution.

Ici le sultan Mahamout se mit à rire à gorge déployée, en s'écriant : Oh ! l'étrange médecin, qui veut me donner une constitution ! Eh ! quel tempérament, ajouta-t-il ! quelle constitution allez-vous me donner ? — Une constitution qui vous rendra la vigueur du premier âge. — Par Mahomet ! de la vie, on ne me fit une promesse plus séduisante ! Je désirerois cependant, docteur, qu'avant de vous mettre à l'œuvre, vous m'expliquassiez ce que vous entendez par me donner un tempérament, une constitution. Vous voulez sans doute dire, me faire un autre tempérament, une autre constitution ? — Non, non, très sérénissime sultan, je ne vous ferai point une autre constitution ; je vous en donnerai une. Si je disois à votre hautesse, que je vais lui faire une autre constitution, cela supposeroit qu'elle en a une, et je mentirois ; car elle n'en a point. — Comment je n'ai point une constitution ? — Non, je le jure par Mahomet ! votre hautesse n'a point de constitution. — Mais du moins j'en ai eu une ? — Jamais. — Je m'y perds : j'ai quatre-vingt-neuf ans ; je n'ai ressenti,

dans tout le cours de ma vie, que quelques légères indispositions qui se sont bientôt passées ; et je suis arrivé à ce grand âge sans constitution? C'est-là de la folie toute pure : comment voulez-vous que j'y entende quelque chose? Bonne ou mauvaise, tout homme a sa constitution. Est-il possible de vivre, d'exister sans cela? La manière dont on est organisé, dont on digère, dont on fait ses fonctions, n'est-ce pas là ce qui s'appelle constitution? Comment voulez-vous que je me persuade que je suis privé d'une constitution, quand je sens que je suis organisé, que je digère, que je fais mes fonctions? autant vaudroit me dire, que j'existe et que je n'existe pas. Vous ne répondez rien, docteur? — Très sérénissime sultan, si les importantes et nombreuses occupations de votre sublime hautesse, lui eussent laissé le temps de lire les livres de l'école où j'ai reçu le doctorat, elle comprendroit tout cela parfaitement, et seroit convaincue qu'on peut avoir même plus d'un siècle de vie, et être cependant sans constitution.

Le sultan Mahamout étoit un homme d'un singulier caractère; on avoit toujours raison avec lui, quand on ne vouloit pas changer

changer d'avis. Il faisoit bien quelques objections, mais il ne s'opiniâtroit pas dans son sentiment, lors même que dans le fond de son ame, il étoit convaincu que ce sentiment étoit le meilleur. Il avoit d'ailleurs un grand penchant à la crédulité, et une confiance aveugle pour les médecins. Il n'insista donc pas plus dans cette occasion que dans mille autres; il laissa au docteur toute liberté de faire comme il l'entendroit.

Le docteur, pour donner au sultan une constitution, lui prescrivit un régime, qui fit dans tout son corps la plus étrange révolution. Quand l'estomach vouloit de la nourriture, la bouche ne vouloit pas la recevoir; quand l'estomach et la bouche étoient d'accord, les mains refusoient de les servir : c'étoit dans toutes les parties soit intérieures, soit extérieures du corps, une véritable cacophonie. Les doigts de la même main, ne s'entendoient pas : quand deux cherchoient à atteindre un objet, les trois autres étoient aussi-tôt frappés de paralysie.

Le pauvre Mahamout, se voyant dans ce triste état, maudit son médecin, et en envoya chercher un autre. Celui-ci fut d'avis, comme le premier, que le sultan n'avoit point de constitution, et qu'il

falloit lui en faire une ; mais il soutint que le premier docteur étoit ou un ignorant, ou un homme de mauvaise foi, et que la constitution, qu'il avoit prétendu donner à sa hautesse, étoit détestable ; d'où il conclut qu'il importoit de recommencer sur nouveaux frais, et promit que la constitution qu'il donneroit à sa sublime hautesse, seroit la seule convenable.

Le nouveau docteur soutint cela par tant d'argumens, que le pacifique sultan n'entreprit pas même de le contredire, et lui donna, comme au premier, licence d'opérer, ainsi qu'il jugeroit à-propos.

Comme ce second médecin finissoit d'écrire son ordonnance, le bruit se répandit dans toute la ville, et bientôt dans tout le sérail, qu'il étoit arrivé de France trois habiles médecins qui traitoient leurs malades d'une manière tout-à-fait extraordinaire.

» Un moment, dit alors Mahamout à son second docteur ; avant d'essayer de la constitution que vous voulez me donner, j'entends voir les trois médecins françois ; qu'on me les fasse venir ». Ils parurent.

L'un d'eux qui clignoit continuellement les yeux, étoit au milieu de deux acolytes ; les deux autres médecins suivoient. » De

quel pays de France es-tu, toi, demanda Mahamout, au médecin qui se présentoit le premier? — Je suis, répondit-il, d'Arras. — Et ces deux garçons qui marchent à tes côtés, dont l'un porte sa tête comme un saint-sacrement, et l'autre traîne la jambe, sont-ils aussi médecins? — Ils sont exécuteurs de mes ordonnances. — J'entends, ils sont ou apothicaires ou chirurgiens. — Non, non, ils dédaignent la pharmacie; ils sont uniquement chirurgiens. — Et toi, demanda Mahamout à l'un des deux autres médecins, dans quel pays de France as-tu exercé la médecine? — En Bretagne. — Et toi, dit-il au troisième, dans quel pays? — A Lyon. — Allons, continua le sultan, examinez mon état, tâtez-moi le poulx, voyez s'il est vrai que je n'aie point une constitution; s'il est vrai que la première qu'on a voulu me donner, soit mauvaise; et si la seconde soit la seule qui me convienne ».

Alors le garçon qui portoit sa tête comme un saint-sacrement, parla ainsi:

« Sultan, il s'agit bien ici de toutes ces mesures inventées par le *modérantisme*. Que nous fait à nous que tu ayes ou que tu n'ayes pas de constitution; que la première qu'on t'a donnée, soit bonne ou

mauvaise ? il s'agit, avant d'essayer de la seconde, de te traiter révolutionnairement. Nous avons, nous autres, *précisé* la médecine. Nous ne sommes pas de ces gens *fanatisés* par les écrits d'Hippocrate et de Gallien. *Septembriser*, voilà toute notre doctrine, tout notre secret. « Il » faut concentrer dans le point central » la force excentrique, remuer sans le » mouvoir, le levier qui agit avec im- » passibilité, afin que le mobile ait un » bon comportement, et que le terrorisme » soit utilisé. »

Le Sultan ouvroit de grands yeux, et doutoit de ce qu'il entendoit. « Juste ciel ! s'écria-t-il, quel baragouinage ! quel galimathias ! on s'est trompé : ce ne sont pas là des docteurs françois, ce sont des empyriques vandales. — N'importe, dit-il il aux trois médecins, voyons votre savoir-faire, écrivez votre ordonnance : »

Aussi-tôt le médecin qui étoit d'Arras, écrivit sur un bout de papier avec un encre rouge, ces trois mots : *noyade*, *fusillade*, *canonade*. Il signa ; les deux autres médecins signèrent avec lui ; la signature étoit aussi en encre rouge.

Lorsqu'ils eurent signé, le garçon qui portoit sa tête comme un saint-sacrement,

présenta le papier à Mahamout, en lui disant : « Sultan, lis : si tu veux, nous t'accorderons une *relute*, — *relute !* dit le Sultan ; je ne connois pas cette saloperie-là ; mais voyons votre ordonnance ; *noyade*, *fusillade*, *cannonade* : voilà des drogues dont je n'ai jamais entendu parler. Qu'est-ce que cela veut dire ? — *noyade*, répondit le médecin d'Arras, cela veut dire, bain ; *fusillade*, c'est un paquet de dragées, qu'on peut prendre par tous les pores du corps ; *cannonade*, c'est une poudre qui désorganise avec une merveilleuse subtilité. — Fort bien, dit Mahamout, tu parles plus clairement que le garçon qui porte sa tête comme un saint-sacrement. Montres-moi ces drogues. — Avant de te les montrer, dit le médecin d'Arras, il faut que nous voyons la qualité de ton sang, afin que nous jugions si les principes de ta vie, sont ou Hébertistes, ou Dantonistes, ou Brissotins.

Aussi-tôt les trois docteurs avec les deux garçons qui servoient d'acolytes au médecin d'Arras, se jettèrent sur le vieux Mahamout, le dépouillèrent de ses habits, et le médecin d'Arras cria : « ouvrez-lui bien vîte les veines des deux bras. — Qu'appelles-tu des deux bras, cria à son tour l

médecin qui traînoit la jambe ? il faut le saigner en même temps des deux bras et des deux jambes. — Par Pitt, et par Cobourg, vous êtes des modérés, s'écria le docteur, qui avoit exercé la médecine en Bretagne, il faut lui ouvrir non-seulement les veines des bras et des jambes, mais encore celle du col ».

Les deux garçons qui servoient d'acolytes au médecin d'Arras, se ruèrent aussitôt sur le Sultan, et lui ouvrirent les cinq veines. Mahamout cependant poussoit des cris, des hurlemens pitoyables. Ses gens accoururent; la Sultane Asma se précipita dans l'appartement de son époux, suivie de ses fideles serviteurs. Il étoit temps, le vieillard alloit expirer. Le premier soin de la Sultane, fut de faire fermer les cinq veines, elle ordonna ensuite qu'on se saisît des trois empyriques et de leurs exécuteurs; ils furent empalés en place publique, aux acclamations de tout le peuple.

Le Sultan se trouva beaucoup mieux après leur supplice, il donna tous les signes d'un prompt rétablissement. La Sultane le voyant aussi bien disposé, lui fit avaler un beaume qui produisit un effet merveilleux. Elle tenoit ce beaume d'un lettré de la Chine, qui lui avoit assuré, que si

elle s'en servoit à propos , elle pourroit rendre la vie à un mourant. Comme il ne peut qu'être agréable aux médecins de nos contrées, de connoître ce beaume , j'en donnerai ici le nom : il s'appelle *Amnistie*.

Au beaume *Amnistie*, la Sultane ajouta successivement des potions calmantes et fortifiantes , évitant avec un soin scrupuleux , tout ce qui auroit pu causer une crise , et donnant toujours la préférence aux remèdes , dont l'effet est de tenir dans une parfaite harmonie , les diverses parties qui composent l'organisation du corps.

Au moyen de ce régime de douceur , Mahamout reprit des forces et de l'embonpoint. L'historien Jusuf, duquel j'ai tiré cette anecdocte , assure même , que quoique le Sultan Mahamout eût 94 ans, lorsque par les soins de la Sultane Asma, il entra en pleine convalescence , Jusuf, dis-je , assure que cet étonnant vieillard poussa sa carrière beaucoup au-delà d'un siècle , et qu'il se maintint toujours en santé. Sur quoi, moi, qui ai prit plaisir à traduire cette anecdote du Turc , je ne puis que conseiller aux épouses qui se trouveroient dans le même cas que la sultane Asma, de faire observer au malade , le même régime. Ainsi soit-il.

DIALOGUE

ENTRE DEUX MORTS.

J. J. ROUSSEAU.

ET vous aussi, respectable Malesherbes, ils vous ont fait périr sur un échafaud?

MALESHERBES.

Pourquoi pas? Que trouvez-vous là d'étonnant?

ROUSSEAU.

Qu'un malfaiteur expie publiquement, par l'effusion de tout son sang, les crimes qu'il a commis, cela se conçoit. Il faut une réparation, il faut un exemple; mais livrer aux bourreaux l'innocent, un homme probe, à qui soixante-dix ans de vertu avoient conquis la considération universelle! comment voulez-vous que je comprenne que cet exécrable forfait a pu être conçu et exécuté?

MALESHERBES.

Et Socrate n'a-t-il pas bu la ciguë ? et Cicéron n'a-t-il pas eu une fin semblable à la mienne ?

ROUSSEAU.

C'est par cela même que Socrate a bu la ciguë, que Cicéron a été odieusement assassiné, que vous, Malesherbes, vous deviez mourir dans votre lit.

MALESHERBES.

Je ne vois pas trop la raison pour laquelle cela devoit être ainsi.

ROUSSEAU.

Elle est sensible ! L'horreur qu'inspire un attentat, est le remède même de cet attentat; elle doit en empêcher le retour.

MALESHERBES.

Sublime philosophe ! vous oubliez que les exemples donnes par une génération, sont malheureusement toujours perdus pour les générations qui suivent. Tels sont les hommes : il est de la nature du marbre d'être dur; il est de celle de l'homme.....

ROUSSEAU.

Oh! que dites-vous là? quelle idée affligeante! Que des hommes stupides, ignares fassent des sottises et des horreurs, cela n'est pas plus étonnant, que de voir un aveugle tomber dans une fosse. Mais ces torrens de lumières, versés sur les hommes du dix-huitième siècle, n'ont-ils pas dû les rendre bons et justes?

MALESHERBES.

Vous connoissez l'histoire de tant de morts fraîchement arrivés ici; vous savez par quel accident moi-même j'y suis venu, quelle idée faut-il donc que, vous et moi, nous nous fassions aujourd'hui de ces torrens de lumières?

ROUSSEAU.

Ils ne m'ont pas compris, mon cher Malesherbes! ils ne m'ont pas compris!

MALESHERBES.

Je ne mets point en doute, mon cher Rousseau, la pureté de vos intentions. Ne pourrois-je pas cependant vous dire: S'ils ne vous ont pas compris, à qui la faute? que ne vous faisiez-vous com-

prendre ! à quoi sert d'écrire, pour n'être pas entendu ? ne vaut-il pas mieux se taire ?

ROUSSEAU.

Se taire ! Quand tout va de travers, ne faut-il pas chercher à tout redresser ? quand la route que l'on suit, n'est plus bonne qu'à égarer, n'est-ce pas être le bienfaiteur de ses semblables, que d'en indiquer une autre ? est-ce ensuite la faute du guide, si ceux qu'il conduit, s'entr'égorgent ? Permettez-moi de vous le dire : vous ne me rendez pas assez de justice. Il est possible que l'amertume qu'a répandu dans votre belle ame, l'horrible traitement qui vous a été fait là-haut, vous laisse encore un peu d'humeur, même dans ce séjour de paix ; et que ne sachant à qui vous en prendre, de tout le mal que vous avez vu et que vous avez éprouvé, vous en cherchiez la cause dans des écrits, dont il falloit laisser les erreurs et adopter les vérités.

MALESHERBES.

Je n'en veux, je vous assure, ni aux malheureux qui ont répandu mon sang, ni aux misérables que j'ai vu désoler ma patrie avec un effroyable acharnement

ROUSSEAU.

A qui en voulez-vous donc ?

MALESHERBES.

A ceux qui les ont inspirés. Si, lorsque j'étois ministre de Paris, j'eusse.....

ROUSSEAU.

N'achevez pas ; ce n'est pas au vertueux, au bon, à l'humain Malesherbes, à se repentir de n'avoir pas été persécuteur.

MALESHERBES.

Etre juste, n'est pas être persécuteur. Au lieu de protéger ceux qui promenoient, dans toutes les conditions de la société, ce flambeau qui a égaré mes contemporains, n'étoit-il pas de mon devoir d'éteindre cette funeste lumière ?

ROUSSEAU.

De bonne foi, croyez-vous que le contrat social, par exemple, ait été lu, ait été médité par les Robespierre, les Saint-Just, les Hébert, les Carrier ? Est-ce dans mes considérations sur le gouvernement de Pologne, qu'ils trouveroient l'apologie

l'apologie de l'abominable conduite qu'ils ont tenue parmi vous? Ai-je jamais dit, que pour atteindre à la liberté, il falloit traverser une mer de sang, escalader des monceaux de cadavres? Est-ce-là la doctrine que j'ai prêchée? Malheureusement, il n'y a qu'un moment de leur naissance à leur mort; et au lieu de s'entr'aider à jouir de ce moment, ils le perdent à s'abreuver mutuellement de larmes, à s'entre-déchirer. Au surplus, quand je vous accorderois que de faux-sages ont contribué à faire descendre sur votre France, ces cruels fléaux qui l'ont trop long-tems affligée, qu'y gagneriez-vous? Croyez-vous que tous les torts soient d'un seul côté? Plus le mal qui s'est développé, a fait de ravages, plus il falloit se roidir contre son influence, non en persécutant, mais en nourrissant dans tous les états, le feu sacré de la probité. La vigilance dans ceux-là, l'intégrité dans ceux-ci, le désintéressement dans les uns, la modestie et la pureté des mœurs, eussent été des barrières que le torrent qui s'est débordé, n'eût jamais pu renverser. Dans un pays où chacun jouit d'une santé robuste, les empyriques n'ont pas plus à faire que les médecins.

MALESHERBES.

Oui; mais l'imprévoyance, l'insouciance, l'indolente maladresse, et si vous voulez, la corruption des uns, consolent-elles des trop affligeans succès des autres ? En reste-t-il moins vrai qu'une des calamités de la France, est d'avoir vu naître, dans le dix-huitième siècle, tant de faux-sages ? En ai-je moins le droit, quand je les rencontrerai ici, de me plaindre à eux, de leur reprocher d'avoir pris des illusions pour des réalités, d'avoir adopté, d'avoir prêché, pour le gouvernement des peuples, un système qui, comme il est évident aujourd'hui, est subversif de toutes les bases des institutions sociales ?

ROUSSEAU.

Il ne seroit pas généreux à vous de leur faire ces reproches : vous avez sur eux un trop grand avantage.

MALESHERBES.

Quel est-il ?

ROUSSEAU.

L'évenement. C'est d'après lui que vous jugez dans ce moment.

MALESHERBES.

Qu'importe ! Cela prouve-t-il qu'ils ont bien jugé avant ?

ROUSSEAU.

Laissons-là les plaintes inutiles, les regrets tardifs, les souvenirs affligeans ; ne nous occupons ici que de faire des vœux pour cette France, qui fut votre patrie, et que j'adoptai pour la mienne. Elle sera encore heureuse, mon cher Malesherbes, et elle le sera bientôt ? Non, non, l'on ne dira point de cet évènement, ce qu'on a dit de tant d'autres. Les erreurs que vous déplorez, ne seront pas perdues pour ceux qui restent après nous ; ils profiteront des terribles leçons qu'elles présentent. Déjà les monstres qui ont immolé tant de victimes, qui vous ont envoyé parmi nous, ont reçu le juste châtiment dû à leurs forfaits. Ceux qui gouvernent, ont adopté les maximes que vous aimez ; c'est par la confiance et l'amour qu'ils veulent régner. Tous les cœurs, tous les esprits vont se réunir pour fermer les plaies du corps politique, pour lui rendre la santé et la vigueur : l'univers applaudira à cette égalité d'efforts.

En vain des scélérats ont voulu dépouiller leur patrie, de cette considération dont elle jouissoit dans toute l'Europe : les François qui nous ont survécu, vont se l'assurer à jamais par leur générosité, par l'exercice de toutes les vertus ; la justice va reparoître parmi eux, et elle conduira à sa suite la paix et l'abondance. Croyez à ma prédiction : on lit mieux ici dans l'avenir, que nous ne faisions là-haut.

MALESHERBES.

J'en accepte l'augure ; j'avoue que si je n'avois cette douce espérance, ma félicité, dans les Champs-Elisées, ne seroit pas entière.

DIALOGUE

ENTRE DEUX AUTRES MORTS, FAVRAS ET BAILLI.

FAVRAS.

Vous voilà donc, à votre tour, arrivé parmi nous, monsieur le maire de Paris?

BAILLI.

Hélas ! oui : *petit bon homme ne vit plus.*

FAVRAS.

Je suis charmé que vous preniez la chose avec cette gaieté. Dites-moi, je vous prie, quel est le genre de mort qu'ils vous ont fait subir ?

BAILLI.

Belle question ! Ils m'ont fait perdre la tête.

FAVRAS.

Ils vous ont décolé ?

BAILLI.

C'est cela même.

FAVRAS.

Vous m'étonnez! moi, qui étois gentilhomme, ils m'ont pendu ; et vous qui étiez de race roturière, et soit dit sans vous déplaire, très-roturière, ils vous ont décolé ! Je ne comprends rien à la révolution que vous avez faite là-haut ! Sans doute, votre première assemblée consti-

tuante a décrété que tous les roturiers seroient nobles, et que tous les nobles seroient roturiers ?... Vous riez ; mais rire n'est pas répondre.

BAILLI.

On voit bien que vous êtes un homme de l'autre monde. Quoi ! vous n'avez point encore entendu parler de la guillotine ?

FAVRAS.

Guillotine ! Qu'est-ce que cela ?

BAILLI.

Demandez-le au médecin Guillotin qui a eu l'honneur de donner son nom à cette machine, dont le jeu a envoyé plus de morts dans l'empire des ombres en quelques mois, qu'on n'y en avoit vu descendre en dix siècles.

FAVRAS.

Comment voulez-vous que je le demande au médecin Guillotin ? il n'est pas encore ici, et je m'en étonne ; car c'est assez l'usage que tout inventeur d'un instrument de mort, est le premier à en faire la funeste expérience sur sa propre personne.

BAILLI.

Quoi ! sérieusement vous ignorez ce que c'est qu'une guillotine ?

FAVRAS.

Oui, en vérité.

BAILLI.

Vous ne savez donc pas non plus ce que c'est que *noyade*, *fusillade*, *canonnade* ?

FAVRAS.

Vous me parlez-là hébreux. Par Minos ! parlez-moi mon ancienne langue ; parlez-moi françois.

BAILLI.

Vous ne savez donc rien de ce qui se fait dans le monde que vous avez quitté ?

FAVRAS.

Pas un mot, ni ne me soucie de le savoir : j'ai été si maltraité par les vivans, que je suis devenu égoïste chez les morts. Boire mon nectar, savourer les délices qu'offre le séjour que j'habite, m'abreuver, m'enivrer des torrens de volupté que verse

dans mon ame la conversation des sages que je fréquente, voilà toute mon occupation. Je serois bien sot d'interrompre ce céleste repos, pour m'occuper de sottises, d'erreurs, d'intrigues, d'injustices. Qu'apprendrois-je d'ailleurs de nouveau? Les hommes font ce qu'ils ont toujours fait ; ils vivent comme s'ils ne devoient jamais mourir, et se conduisent entr'eux comme si le moment de vie qui leur est accordé, étoit trop long. Que feroient à ma félicité leurs tristes débats ?

BAILLI.

Nos journaux, nos brochures ne vous parviennent donc pas? L'avare Achéron engloutit donc ces écrits, avant qu'ils arrivent aux Champs-Elysées?

FAVRAS.

Eh ! qui diable liroit et vos journaux, et tout ce que vous écrivez aujourd'hui? Papier, typographie, style, langage, tout est hideux, tout est dégoûtant.

Un jeune homme nous arriva l'autre jour ; il avoit les poches pleines des productions de vos beaux esprits du moment, et juroit que c'étoient autant de chef-

d'œuvres. Juste ciel! s'écria Racine, quelle langue! Dieu me pardonne, dit le vieux Voltaire! il n'en faut pas douter, mes chers compatriotes les Parisiens sont redevenus Welches. Quel métier faisois-tu là-haut, demanda Labruyère au nouvel arrivé? et quelle raison t'amène parmi nous, si jeune? J'étois, répondit le jeune mort, *terroriste*; et pour avoir mal *uniformé mon comportement*, j'ai été *victimé*. Qu'on chasse ce barbare, s'écria Boileau! Nous le chassâmes honteusement. Les furies s'emparèrent de lui, sans que nous sachions ce qu'elles en ont fait, ni par quelle aventure il est descendu aux enfers.

BAILLI.

Mais, si vous ne lisez pas les journaux; si vous n'avez rien pu apprendre du jeune terroriste, il descend journellement dans cette région, assez de François, pour être instruit par quelqu'un d'eux, des progrès et des divers événemens de notre révolution.

FAVRAS.

Je vous répète que je fuis avec sollicitude tous ceux qui pourroient me donner des lumières que je ne désire pas acquérir.

BAILLI.

Comment donc avez-vous su que j'étois arrivé ?

FAVRAS.

Ah ! c'est autre chose : en arrivant moi-même, je priai Caron de ne pas perdre une minute à m'instruire du moment où vous, et monsieur le marquis de la Fayette, payeriez le tribut que tous deux vous m'avez fait payer. Vous comprenez que je devois avoir de l'empressement à remercier les deux personnages à qui je suis redevable du bienfait de la mort. Dès que Caron vous a vu sortir de sa barque, il m'a dépêché un messager, et je suis venu à votre rencontre. Le messager ne m'ayant rien dit sur votre compte, je vous serai obligé de m'instruire par quelle aventure vous venez chez les morts avant le tems.

BAILLI.

Elle est horrible ; vous frémirez.

FAVRAS.

Vous piquez ma curiosité ; ne me laissez ignorer aucun détail.

BAILLI.

Il y avoit très-longtems que je n'étois plus maire de Paris, et que j'avois renoncé à tous les mouvemens et à tous les honneurs de la révolution. Je m'étois retiré dans une maison de campagne ; j'y goûtois les charmes de l'obscurité ; je n'y avois d'autre société que mes livres et ma femme ; j'y vivois comme un sage. Tout-à-coup, on m'arrache de ma retraite ; on me traîne à Paris ; je suis jetté dans les prisons de la conciergerie, et l'on ne me laisse pas ignorer que ma mort est résolue. Des gens apostés, soudoyés par ce club des Jacobins, dont vous avez vu la naissance, la demandent à grands cris. Je parois devant un tribunal qu'on appelle révolutionnaire. On m'interroge ; l'interrogatoire fini, on me signifie que je ne serai jugé que le lendemain. On me ramène à la conciergerie ; les prisonniers m'environnent ; ils me demandent quel est mon jugement ; je leur réponds, en me frottant les mains : *Petit bon homme vit encore*. Je me flattois que les réflexions qui seroient faites par les juges, dans le délai de vingt-quatre heures qu'ils avoient voulu prendre, me vaudroient la conservation de la vie ; car vous savez

que l'espoir ne quitte l'homme qu'au tombeau, je me faisois illusion : le lendemain, je reparois devant le tribunal; on me condamne à la mort, aux applaudissemens des spectateurs. Jugez des douloureux sentimens, dont me pénétroit cette soif de mon sang. Les bourreaux s'emparent de moi ; on me coupe les cheveux ; on me lie les mains derriere le dos ; on me fait monter sur la fatale charette qui conduit les patiens au supplice ; on me traîne lentement au champ de Mars, où étoit cette guillotine que vous ne connoissez pas ; et vous vous souvenez qu'il y a une bonne lieue de la Conciergerie au champ de Mars. Ce que j'ai souffert dans la longueur de ce trajet, ne peut se rendre : j'étois entouré d'une légion de tigres qui m'assourdissoient de leurs hurlemens et de leurs imprécations. On avoit attaché à la charette sur laquelle j'étois monté, un drapeau rouge ; ces tigres le détachèrent, ils le trempoient dans la fange des ruisseaux, et m'en frappoient ensuite le visage avec violence ; de sorte que j'étois tout couvert de fange, de meurtrissures, et tellement défiguré, que vous ne m'eussiez pas reconnu. Je faisois cependant assez bonne contenance; je sentois que je n'étois pas sur un char de triomphe ; mais

la certitude de voir bientôt finir ce douloureux martyre, me donnoit la force de le supporter. Enfin, j'arrive au champ de Mars; là de nouvelles tortures m'attendoient. Les mêmes tigres trouvant que mon supplice n'étoit pas assez long, m'obligent de descendre de la charette, et de faire à pied le tour de l'enceinte du champ de Mars. Cette terrible promenade finie, ils ne sont pas satisfaits de mes souffrances; ils en imaginent de nouvelles; ils exigent que les bourreaux détachent toutes les pièces de la guillotine, et transportent l'échafaud sur le bord de l'eau. Les affronts dont j'avois été abreuvé, les tourmens que j'avois endurés depuis mon départ de la Conciergerie, ne sont rien en comparaison de ce que je souffris pendant la longueur de cette opération. Il y a plus, et le croirez-vous? les barbares voulurent me contraindre à porter sur mon corps épuisé par la fatigue et la douleur, les lourdes planches dont se forme l'échafaud. J'avoue que cet excès d'inhumanité me jetta dans un dépit qui tenoit du désespoir; les forces de l'ame ne purent suppléer à celles du corps; je perdis tout courage; je succombai sous le faix dont on me chargeoit; je m'étendis par terre;

je m'évanouis. Malheureusement, je repris l'usage de mes sens. Je vis la foule qui m'environnoit, sourire avec une joie féroce à mes angoisses; je vis les exécuteurs charger sur une charette les instrumens de mon supplice, que je n'étois pas en état de porter; il me fallut attendre qu'ils eussent de nouveau dressé l'échafaud sur le bord de la riviere. J'entreprendrois envain de vous peindre toute l'horreur de ma situation pendant ces mortels délais, et tout ce que j'eus encore à endurer dans le trajet qu'on me fit faire du champ de Mars au lieu de l'exécution. Enfin, j'y arrivai, et j'y reçus le coup qui me mit au rang des morts. Avez-vous jamais entendu parler d'une aventure plus horrible, d'une agonie plus cruelle?

FAVRAS.

Non, certes, et quoique moi-même j'aie souffert bien douloureusement, et aussi, comme vous savez, bien injustement, j'avoue que votre récit m'afflige, et remplit mon ame de tristesse. Si dans ces terribles momens, vous vous êtes rappellé ce jeu de paume, ce palais de la mairie, ce carosse, ces laquais à livrée, ce suisse à baudrier, cet enthousiasme des Parisiens,

ce troupeau de flatteurs qui composoient votre cour, vous avez dû faire de bien étranges réflexions, et éprouver peut-être quelque repentir . . .

B A I L L I.

Quelque repentir ! eh bon Dieu ! qui pouvoit prévoir tout cela ?

F A V R A S.

Vous souvient-il qu'un homme de lettres vous prophétisa qu'il se tramoit une conspiration qui pourroit un jour, vous dévorer vous-même ?

B A I L L I.

Eh ! bon Dieu qui pouvoit prévoir tout cela ?

F A V R A S.

Vous souvient-il que lorsque pour sauver Bezenval, vous me livrâtes à ces mêmes tigres qui vous ont déchiré, on vous prédit que vous donniez-là un exemple funeste qui tourneroit contre plus d'un homme de bien, et peut-être contre vous-même ?

BAILLI.

Eh ! bon Dieu, qui pouvoit prévoir tout cela ?

FAVRAS.

Mais vous aviez lu l'histoire des diverses révolutions ; et vous deviez savoir qu'elles dévorent les ambitieux.

BAILLI.

Eh ! bon Dieu, qui pouvoit prévoir tout cela ?

FAVRAS.

Vous m'impatientez avec votre refrein. Comment, grand astronome, vous lisiez dans les astres, et vous ne voyiez pas cette vilaine guillotine qui étoit devant vous ? Pourquoi se jetter dans l'administration des affaires publiques, quand on ne sait rien prévoir ?

BAILLI.

Tout doux, baissez un peu le ton ; n'oubliez pas que vous parlez à un mort des trois académies.

FAVRAS.

Eh parbleu, eussiez-vous été de toutes les académies d'Europe, cela n'en impose point ici. Ne savons-nous pas que vous étez une douzaine de charlatans qui vous composiez des réputations, avec lesquelles vous avez trompé le public, et égaré le peuple ? mais que je ne vous retienne pas plus long-temps; ne faites pas attendre Minos. Acheminez-vous vers son tribunal.

BAILLI.

La chose est déjà faite. J'ai comparu au tribunal avant de vous rencontrer ; je suis jugé.

FAVRAS.

Eh! quel est votre arrêt?

BAILLI.

Minos me l'a prononcé en latin ; il m'a dit tout en me voyant : *Beati pauperes spiritu, quoniam ipsorum est regnum cælo* .

FAVRAS.

Adieu, mort des trois académies, allez

prendre place parmi les *pauperes spiritu*, moi je vais rejoindre les Solon, les Lycurgue, les Démosthène, les Cicéron, les Socrate, les Turenne, les Corneille, les Bossuet, les Fénélon qui n'étoient pas *pauperes spiritu*.

CARRIER AUX ENFERS.

L'un des bourreaux du genre humain,
Vient de tomber au fond du noir abîme,
Au pied du tribunal où le mensonge en vain
Chercheroit à cacher, à pallier le crime.
Là, Carrier ne ment plus; il avoue en tremblant,
L'énormité des maux que son bras tout sanglant
Vient de faire endurer aux habitans de Loire;
Il se juge lui même: « hélas! dit-il, la gloire,
La récompense due à mes forfaits nombreux,
C'est d'aller partager les tourmens et les feux,
Qui dévorent ici les Mandrin, les Cartouche,
Raffiat et Brinvilliers; bien plus coupable qu'eux
Un monstre tel que moi, doit se trouver heureux
De s'unir à leur sort. Minos d'un ton farouche
Improuve cet arrêt: » la volonté des Dieux,

Pourroit-elle, dit-il, nous venir par ta bouche?
Non, Carrier, tu n'es pas au r ng des scélérats,
Qu'ainsi punit la divine justice :
Vas, diriges tes pas
Vers ces beaux lieux qu'habitent ici bas,
Les ennemis du vice;
Vas te placer parmi les gens de bien. »
L'auditoire à ces mots, murmure, s'interroge;
Quel jugement! Minos assurément déroge
A sa sagesse antique ; y comprenez-vous rien?
Quoi! l'Elysée aura dans son enceinte pure,
L'éxécrable Carrier! les ombres de Codrus,
De Solon, de Trajan, de Socrate, Titus,
De Turenne, Bayard, l'honneur de la nature,
Sans cesse auront aux yeux ce spectre dégoûtant!
Comme sur terre, ici n'est-il plus qu'injustice?
Minos arrête là ce murmure insolent :
« Nous croyez-vous, dit-il, des juges si novices
En jugemens où regne la rigueur?
Pars à l'instant, Carrier, sois témoin du bonheur,
Dont le sage s'enivre au séjour de délices;
Invisible pour tous, voir, entendre toujours
Célébrer les vertus, et détester les vices,
Tel est le prix de tes coupables jours,
Choisi par le destin, entre tous les supplices. »

SUJETS DE MÉDITATIONS

PHILOSOPHIQUES ET POLITIQUES.

GUILLAUME - THOMAS RAYNAL,

Histoire philosophique et politique des établissemens et du commerce des Européens dans les deux Indes, tom. I. liv. 1, pag. 313.

Un gouvernement est toujours une machine très-compliquée, qui a son commencement, ses progrès et son moment de perfection, lorsqu'il est bien conçu; son commencement, ses progrès et son moment d'extrême corruption, lorsqu'il est vicieux à son origine. Dans l'un et l'autre cas, il embrasse un si grand nombre d'objets, tant au-dedans qu'au-dehors, que sa dissolution amenée soit par l'imbécillité du chef, soit par l'impatience des sujets, ne peut avoir que les suites les plus effrayantes. Si l'impatience des sujets vient à briser un joug sous lequel ils sont las de gémir, une nation s'avance plus ou moins promptement vers l'anarchie, à travers des flots de sang; si elle arrive insensiblement à ce

terme fatal, par l'indolence ou la foiblesse du souverain incapable de tenir les rênes du gouvernement, le sang est épargné, mais la nation tombe dans un état de mort; ce n'est plus qu'un cadavre, dont toutes les parties tombent en putréfaction, se séparent, et se transforment en un amas de vers, qui pourrissent eux-mêmes après avoir tout dévoré. Cependant les nations adjacentes tournent autour, comme on voit dans les campagnes les animaux voraces; elles s'emparent sans effort d'une contrée sans défense. Alors les peuples passent sous un état pire qu'au sortir de la barbarie; les lois du conquérant luttent contre les lois du peuple conquis; les usages de l'un contre les usages de l'autre; ses mœurs contre ses mœurs; sa religion contre sa religion; sa langue se confond avec un idiôme étranger. C'est un cahos dont il est difficile de présager la fin; un cahos qui ne se débrouille qu'après le laps de plusieurs siècles, et dont il reste des traces que les événemens les plus heureux n'effacent jamais.

MÊME AUTEUR,

Même ouvrage. Liv. II, p. 303.

Nota. Ce qu'on va lire, fut envoyé à Robespierre quelques jours avant sa mort, qu'on ne prévoyoit pas. On avoit mis en tête : *Lis, et redeviens homme.* On ne pouvoit mettre sous ses yeux un tableau plus fidèle, et de sa domination, et de la manière dont les membres de son tribunal révolutionnaire exerçoient les fonctions qui leur avoient été confiées.

» La corruption de vos mœurs et de vos magistrats enhardit par-tout les calomniateurs de la liberté ; et votre exemple resserre peutêtre les chaînes des autres nations.

» Que voulez-vous que nous répondions à ces hommes qui par préjugé d'éducation ou par mauvaise foi, nous disent tous les jours :

» Le voilà, ce gouvernement que vous exaltiez si fort dans vos écrits ! voilà les suites heureuses de ce système de liberté qui vous est si cher ! Aux vices que vous reprochez au despotisme, ils ont ajouté un vice qui les surpasse tous, l'impuissance de réprimer le mal. Que répondre à cette satyre amère de la démocratie ? »

MÊME AUTEUR.

Même ouvrage. Liv. I, p. 81.

Combien la formation d'un code civil, sur-tout pour une grande nation, ne suppose-t-elle pas de qualités réunies ? Quelle connoissance de l'homme, du climat, de la religion, des mœurs, des préjugés, de la justice naturelle, des droits, des rapports, des conditions, des choses, des devoirs de tous les états, de la proportion des châtimens aux délits ! Quel jugement ! quelle impartialité ! quelle expérience !

CICÉRON,

De Legibus. Liv. II, n°. 7.

Ce grand homme, après avoir établi le dogme important de la présence d'un Dieu scrutateur des cœurs, s'exprime ainsi : » Peut-on nier que ces sentimens-là ne soient d'une grande utilité, lorsqu'on voit, dans combien d'occasions, le serment

est le sceau de nos paroles ; pour combien la religion entre dans la foi de nos traités ; combien de crimes la crainte d'une punition divine a prévenus, et combien est sainte une société d'hommes persuadés qu'ils ont au milieu d'eux, et pour juge, et pour témoin, la divinité même ?

LA BRUYERE;

CHAPITRE XVI.

Une certaine inégalité dans les conditions, qui entretient l'ordre et la subordination, est l'ouvrage de Dieu, ou suppose une loi divine. L'égalité de possessions et de richesses, en établit une autre dans les conditions, bannit toute subordination, réduit les hommes à se servir eux-mêmes, et à ne pouvoir être secourus les uns des autres, rend les lois frivoles et inutiles, entraîne une anarchie universelle, attire la violence, les injures, les massacres, l'impunité. Si vous établissez que de tous les hommes répandus dans le monde, les uns soient riches, et les autres pauvres et indigens, vous faites alors que le besoin rapproche mutuellement les hommes, les

lie, les reconcilie : ceux-ci servent, obéissent, inventent, travaillent, cultivent, perfectionnent; ceux-là jouissent, nourrissent, secourent, protégent, gouvernent. Tout ordre est rétabli, et Dieu se découvre.

DIALOGUE DE LUCIEN, INTITULÉ : DES FUGITIFS.

JUPITER A LA PHILOSOPHIE.

QU'AS-TU à pleurer, ma fille ! et pourquoi quittes-tu le monde? Le peuple te persécute-t-il encore, comme autrefois, lorsqu'il fit mourir Socrate?

LA PHILOSOPHIE.

Non; il m'adore presques, quoiqu'il n'entende rien à mes mystères. Mais ceux qui m'ont offensée, je ne le puis dire sans rougir, ce sont ceux qui empruntent mon nom, et qui se disent mes disciples.

JUPITER.

Qui? les philosophes?

LA PHILOSOPHIE.

Non pas les véritables, mais quelques-uns qui n'en ont que l'apparence, et dont la vie est toute contraire à ma doctrine. Ils veulent savoir la vérité, sans quitter leurs vices, et particuliérement l'arrogance et la présomption, comme qui voudroit contempler le soleil, ayant mal aux yeux; ils mettent tout en controverse, et ne savent rien résoudre. Leurs réponses sont doubles et trompeuses, leurs questions frivoles, leurs interrogations confuses et embrouillées; cependant, lorsqu'ils sont repris et convaincus par mes vrais disciples, ils se mettent en colère, et les traduisent aux tribunaux, jusqu'à les faire condamner à mort, comme ils firent à Socrate.

JUPITER.

Mais, tu t'emportes contr'eux, sans en dire le sujet.

LA PHILOSOPHIE.

Le voici : il y a une sorte de gens sordides et mercenaires, qui n'ont pu s'adonner dès leur jeunesse à la philosophie, à cause de leur pauvreté; et qui ont été contraints pour gagner leur vie, de se

mettre au service des grands, ou d'apprendre quelque métier; si bien qu'ils ne connoissent pas seulement mon nom. Mais lorsqu'ils sont devenus en âge, et qu'ils ont vu l'avantage qu'ont mes disciples, et le respect qu'on leur porte, qu'on se gouverne par leurs loix, et qu'on les écoute comme des oracles, ils croient cette profession très-avantageuse et approchante de la tyrannie. Et parce que leur métier ne leur fournissoit de quoi vivre qu'avec beaucoup de travail et de peine, ou qu'ils étoient las de la servitude, ils ont eu recours à moi comme à un dernier asyle. Mais comme il leur eût été trop long, et presque impossible d'apprendre tous mes mystères, et encore plus de mettre en pratique mes maximes, ils se sont contentés de prendre l'habit et la mine de philosophes, et ont appelé l'effronterie au secours de leur ignorance. Ils ont cru que le peuple qui ne juge que par l'extérieur, ne connoîtroit pas leurs défauts, et que, comme l'âne d'Esope, ils passeroient facilement sous la peau du lion; mais ils ont été reconnus à leur cri. Cependant ils ne se contentent pas de peu comme les autres, mais ils vivent dans la débauche, et ne travaillent qu'à amasser, tirant tribut de leurs

disciples, ce qu'ils appellent tondre leurs ouailles, outre que plusieurs leur donnent par crainte et pour les empêcher de crier; car ils aboyent contre tout le monde, et lorsqu'on les attaque, ils se défendent par des injures; ce qui est une étrange marque de vertu dont le plus beau caractère est la modestie. Mais ils ont tort de croire qu'en faisant ces sortes de choses, on les confonde avec les vrais philosophes; la différence en est trop visible. Lorsqu'on reprend leurs paroles, ils veulent qu'on jette les yeux sur leur vie; et lorsque l'on condamne leur vie, ils ont recours à leur doctrine. Cependant le monde est rempli de ces faux philosophes, et particuliérement de ceux que l'on nomme cyniques à cause de leur impudence. Mais ils n'ont ni la vigilance ni la fidélité du chien; ils n'en ont que la luxure, la gourmandise, la flatterie, et la propriété d'emporter d'une maison tout ce qu'ils peuvent. Je ne sais pas ce qui en arrivera, car les arts sont aujourd'hui abandonnés à cause de la peine et du peu de profit qu'il y a à les cultiver, tandis que des paresseux et des charlatans vivent à leur aise dans l'orgueil et dans l'opulence, demandant hardiment et prenant de même, et disant

des injures quand on les refuse, sans remercier seulement quand on leur donne. Cependant ils croyent vivre comme des dieux, et faire refleurir le siècle d'or. Non contens de cela, ils débauchent jusqu'aux femmes de leurs hôtes; ils disent qu'ils suivent en cela la doctrine de Platon qui approuvoit la communauté des femmes, ne sachant pas comment ce grand philosophe l'entendoit. Rapporterai-je toutes leurs débauches? Voyez comme ils se crèvent dans les festins, tandis qu'ils crient contre la gourmandise et l'ivrognerie. Il n'y a rien de si contraire que leurs mœurs et leur doctrine. Ils condamnent la flatterie, et ils pourroient en donner des leçons aux courtisans. Ils ne prêchent que la vérité, et ils débitent par-tout le mensonge. Ils condamnent en public la volupté, et ils n'adorent qu'elle. Pour la colère, ils y sont plus sujets que les enfans, et vous les verrez s'emporter pour des choses de néant, pour peu qu'on leur résiste. Ils font un sordide trafic de la philosophie, et il n'y a pas de métier qui rapporte tant à son maître; et lorsqu'ils en ont amassé, ils quittent le bâton et la besace, et commencent à faire leur maison, et à dresser leur équipage. Le peupl

qui voit cela, s'en prend à moi, et me méprise, de sorte que je ne puis plus gagner personne ; et comme la toile de Pénélope, tout ce que je fais de jour, est défait la nuit par eux ; et par-tout l'ignorance et l'injustice *triomphent du savoir et de la vertu.*

J. J. ROUSSEAU;

CONSIDÉRATIONS SUR LE GOUVERNEMENT DE POLOGNE.

Il est impossible de faire des lois dont les passions des hommes n'abusent pas. Prévoir et peser tous les abus à venir, est peut-être une chose impossible à l'homme d'état le plus consommé. Mettre la loi au-dessus de l'homme, est un problême en politique que je compare à celui de la quadrature du cercle en géométrie. Résolvez bien ce problême, et le gouvernement fondé sur cette solution sera bon et sans abus. Mais jusques-là soyez sûrs qu'où vous croirez faire régner les loix, ce seront les

hommes qui régneront. Il n'y aura jamais de bonne et solide constitution que celle où la loi régnera sur les cœurs des citoyens. Tant que la force législative n'ira pas jusques-là, les loix seront toujours éludées. Mais comment arriver aux cœurs ? c'est à quoi nos instituteurs qui ne voyent jamais que la force et les châtimens, ne songent guere.

LE MÊME;

EMILE, *Tom. III*, *pag.* 25.

JE consultai les philosophes, je feuilletai leurs livres, j'examinai leurs diverses opinions. Je les trouvai tous fiers, affirmatifs, dogmatiques même dans leur scepticisme prétendu, n'ignorant rien, ne prouvant rien, se mocquant les uns des autres; et ce point commun à tous, me parut le seul sur lequel ils ont tous raison. Triomphans quand ils attaquent, ils sont sans vigueur en se défendant. Si vous pesez leurs raisons, ils n'en ont que pour détruire; si vous comptez les voix, chacun est réduit à la sienne; ils ne s'accordent que pour se disputer. L'insuffisance de l'esprit humain, est la première cause de cette pro-

digieuse diversité de sentimens, et l'orguei
est la seconde.

LE MÊME,

Même ouvrage, Tom. I, pag. 182.

Fuyez ceux qui sous prétexte d'expliquer la nature, sément dans les cœurs des hommes, de désolantes doctrines, et dont le scepticisme apparent est cent fois plus affirmatif et plus dogmatique que le ton décidé de leurs adversaires. Sous le hautain prétexte qu'eux seuls sont éclairés, et de bonne foi, ils nous soumettent impérieusement à leurs décisions tranchantes, et prétendent nous donner pour les vrais principes des choses, les inintelligibles systèmes qu'ils ont bâtis dans leur imagination: du reste, renversant, détruisant, foulant aux pieds tout ce que les hommes respectent, ils ôtent aux affligés la dernière consolation de leur misère; aux puissans et aux riches le seul frein de leurs passions; ils arrachent du fond des cœurs, les remords du crime, l'espoir de la vertu, et se vantent encore d'être les bienfaiteurs du genre-humain. Jamais,

disent-ils, la vérité n'est nuisible aux hommes. Je le crois comme eux ; et c'est, à mon avis, une preuve que ce qu'ils enseignent, n'est pas la vérité.

LE MÊME,

Même ouvrage. Tom. III, liv. 5.

Il est aisé d'étaler de belles maximes dans des livres : mais la question est de savoir si elles tiennent bien à la doctrine, si elles en découlent nécessairement, et c'est ce qui n'a point paru clair jusqu'ici. Reste à savoir encore si la philosophie sur le trône, commanderoit bien à la gloriole, à l'intérêt, à l'ambition, aux petites passions de l'homme, et si elle pratiqueroit cette humanité si douce qu'elle nous vante la plume à la main.

ANDRÉ,

ESSAI SUR LE BEAU.

Il est évident que dans le moral comme dans le physique, c'est l'ordre qui est tou-

jours le fondement du beau. Il n'y a que des gens qui n'ayant point de mœurs, voudroient aussi qu'il n'y eût point de morale, qui puissent douter de cette vérité. Dans l'ordre moral comme dans l'ordre physique, c'est toujours une espèce d'unité qui est la forme essentielle du beau, c'est-à-dire, de ce qui dans les mœurs, dans les sentimens, dans les manières, dans les procédés, constitue le vrai honnête, le vrai décent, le vrai gracieux, la vraie beauté morale de l'homme. Les humeurs intolérantes sont en horreur, parce qu'elles sont toujours prêtes à faire schisme avec l'univers. Nous regardons comme des monstres, des frères ennemis, des enfans ingrats, des parens dénaturés, qui ne savent pas respecter l'union naturelle du sang. Nous détestons les ministres brouillons, les gens de cabale : ils déchirent un corps dont ils devroient maintenir l'intégrité.

PALISSOT,

TOME V.

DISCOURS SUR L'HISTOIRE.

QUAND des voyageurs vous racontent qu'il y a de belles contrées dont tous les hommes sont honnêtes-gens, où tous les hommes sont égaux, et vivent en frères selon les principes de la loi naturelle, rejettez toutes ces fables, et croyez que les hommes ont par-tout les mêmes passions et les mêmes vices ; que l'égalité des conditions est une chimère ; que si l'on n'entend rien autre chose par cette égalité, sinon que les hommes naissent de la même manière, on ne nous dit qu'une vérité puérile et grossière. Que si on prétend que l'intention de la nature étoit que l'égalité subsitât parmi les hommes, démontrez la fausseté de ce problême, par les différences de subordination, que la nature elle-même a mises dans nos organisations. Dès qu'il y a de la foiblesse et de la force, de la finesse et de la stupidité, croyez que la chimère de l'égalité tombe.

NOTICE CHRONOLOGIQUE

DE QUELQUES ÉVÉNEMENS

ARRIVÉS DANS CES DERNIÈRES ANNÉES.

Je ne parlerai, dans cette notice, que d'évènemens qui ne sont pas généralement connus.

SEPTEMBRE 1792.

DANS les derniers jours de ce mois, le commerce de Paris s'assembla pour aviser aux moyens de porter des secours au commerce de Rouen et du Hâvre. On étoit disposé à repartir entre ces deux villes quinze cent mille livres. Tout-à-coup un homme se lève au milieu de l'assemblée, et dit : « Vous n'avez pas le droit de vous assembler ; votre assemblée est illégale ; il n'y en a qu'une en France, qui soit légale, c'est la convention nationale ; c'est à elle que Rouen et le Hâvre doivent porter leurs réclamations. Je vous invite donc à cesser toute délibération, et à vous séparer. Je vous signifie de plus que vous vous trouveriez mal de ne pas suivre mon avis, car je suis Jacobin. » L'assemblée effrayée se rendit à l'invitation, et se sépara.

Au

Au commencement de ce mois, un marchand de Paris reçut la visite de trente ou quarante personnes fort mal vêtues, qui voulurent le contraindre de vendre à un prix très-modique, plusieurs quintaux de savon. Le marchand courut à la commune, et emmena avec beaucoup de peine deux officiers municipaux. Ce secours ne lui fut d'aucune utilité, parce que les deux officiers municipaux voulurent qu'il déférât à la demande de la foule, qui ne faisoit que s'accroître. Il perdit sur cette vente quinze à vingt mille livres. Le lendemain, l'un de ces deux officiers-municipaux vint le voir; il étoit cette fois-ci sans écharpe, et comme la veille, mal vêtu: il le pria de lui donner une place dans son magasin, ne dût-elle, dit cet homme, lui rapporter que quarante sols par jour. Le marchand ayant paru fort surpris qu'un officier municipal voulût descendre à l'état de servitude, celui-ci lui apprit qu'il étoit cordonnier; qu'on l'avoit engagé à accepter une place à la municipalité, en lui faisant espérer qu'elle lui seroit très-lucrative; mais qu'elle ne lui rapportoit que trente sols par jour; que cependant, toutes ses pratiques l'avoient abandonné, et qu'il ne sauroit plus que devenir, quand il auroit

perdu sa place d'officier municipal. Ce cordonnier, c'est ce même Simon, qui fut depuis mis au temple, et qui complice des forfaits de l'exécrable Robespierre, a péri comme lui sur l'échaffaud.

Dans le courant de ce mois, un marchand donna à sa section cinquante écus, pour l'enrôlement des personnes qu'il s'agissoit d'envoyer aux frontieres. On lui demanda de plus le cheval de son cabriolet ; il répondit qu'il étoit fort attaché à ce cheval, et pria qu'on voulût se contenter pour cet objet, de cinquante autres écus : on les accepta. Quelques jours après, on ne lui redemanda pas moins son cheval. Ayant prévu cette nouvelle demande, il avoit fait une vente simulée de ce cheval. Il répondit donc qu'il étoit vendu, qu'il ne savoit où le retrouver, et produisit l'acte de vente. « Que votre cheval, lui dit un homme de la section, soit vendu, ou ne soit pas vendu, il nous le faut ; et si nous n'avons pas votre cheval, nous aurons votre tête ».

Une femme qui avoit occupé un appartement au château des Tuileries, y étant retournée dans les premiers jours de ce mois, n'y trouva plus rien. Elle se rendit à la municipalité pour réclamer ses effets. On la fit entrer dans une salle, où elle

vit devant une table, trois personnes, qu'on lui dit être chargées de recevoir les déclarations semblables à celle qu'elle avoit à faire. Elle s'avança vers ces trois personnes, et leur fit part du sujet qui l'amenoit. Le personnage qui étoit au milieu, se mit en devoir d'écrire ses répétitions. Comme il écrivoit, cette femme qui le fixoit avec une grande attention, s'écrie tout-à-coup, et comme involontairement: « Eh ! mon Dieu, citoyen, vous avez à votre doigt ma bague. — Eh bien, citoyenne, répondit tranquillement cet homme, que fait cela ? vous n'avez qu'à faire estimer votre bague; je la payerai ce qu'on l'estimera. « Un instant après, cette femme avec le même air de surprise, et encore comme involontairement, s'écrie : « Eh ! mon dieu, citoyen, je vous vois la chaîne de ma montre, et sans doute, vous avez aussi la montre ? — Eh bien, oui, citoyenne, répond froidement cet homme; j'ai votre bague, votre montre; faites les estimer, je vous les payerai ce qu'on les estimera ». La bonne femme n'eut pas la force de répliquer; elle fondit en larmes, s'évanouit, et se retira sans rien avoir.

Des misérables allèrent dans ce mois,

tandis qu'on égorgeoit les prisonniers, chez des particuliers, avec qui ils étoient en querelle, soit pour des affaires d'intérêt, soit pour d'autres causes, et les massacrèrent. Des débiteurs se débarrassèrent ainsi de leurs créanciers. Un officier municipal qui devoit dix-sept mille livres à un particulier, obtint contre celui-ci, un mandat d'arrêt, et le fit traîner à l'Abbaye, où ce malheureux fut égorgé.

Le marchand D. avait un cousin qui faisoit le même négoce, et portoit le même nom. Celui-ci exerçoit son état avec plus de succès que son parent, qui en conçut de la jalousie; et qui pour la satisfaire, dénonça son cousin, et le fit jetter dans la maison des Carmes. Le prisonnier se sauva des bourreaux, mais échappé aux proscriptions de Manuel, il n'a pu se garantir de celles de Robespierre; il a péri sur l'échaffaud quelques jours avant la mort de ce monstre.

Un homme-de-lettres connu par ses ouvrages très-estimables, ayant eu le bonheur d'échapper aux perquisitions des satellites de Manuel, pendant le cours des visites domiciliaires, et pressentant les suites funestes qu'auroit cette violence, imagina pour s'en sauver, un stratagême qui lui

réussit, et qui mérite d'être conté. Il se vêtit comme un homme de la lie du peuple, sollicita et obtint de la commisération de ces portefaix, qui déchargent les bateaux sur les ports, d'être reçu parmi eux. Cet homme courageux s'adonna à ce pénible métier, avec une patience héroïque.

Un autre particulier respectable par son âge, ses lumieres et ses vertus, ayant eu le bonheur d'échapper au massacre des prisons, et étant averti par tous ses amis, qu'il étoit sur les tables de proscription, et qu'on le recherchoit avec beaucoup de sollicitude, revêtit les haillons d'un mendiant, et passa ses journées et ses nuits à parcourir les rues de Paris. Lorsqu'il étoit pressé par la faim, il entroit dans une méchante taverne, et mangeoit un morceau. Une bonne femme qui étoit dans son secret, venoit l'avertir, quand il avoit été fait une visite chez lui. Il mena cette vie misérable et errante pendant quinze jours.

D'autres personnes qui avoient eu aussi le bonheur d'échapper au massacre, s'adonnèrent pour se déguiser, à des métiers rudes.

Lors de l'enrôlement qui se fit dans ce mois, de jeunes villageois qui s'étoient engagés volontairement, allèrent trouver leur ci-devant seigneur, pour lui faire leurs

adieux. Celui-ci leur témoigna le regret qu'il avoit, de les voir partir dans un tems où ils étoient si nécessaires aux travaux de la campagne. Ils lui répondirent : « Oh ! citoyen, ceci ne sera pas long ; nous allons à Berlin ; nous y détrônons le tyran de Prusse ; nous y établissons une municipalité, et nous sommes de retour sous deux mois. »

OCTOBRE 1792.

Un négociant, dans le courant de ce mois, fit assigner un particulier qui lui devoit deux mille écus. Celui-ci vient trouver son créancier, et lui dit : » Vous m'avez fait assigner ; peu m'importe, prenez garde à ce que vous ferez ; je suis Jacobin ».

A la même époque, plusieurs débiteurs allèrent trouver leurs créanciers, et leur déclarèrent que, partant pour la frontière, ils étoient dispensés de payer leurs dettes.

Un Marseillois entre un jour chez un parfumeur, désire une éponge fine, et en demande le prix. » Quarante sous, répond le marchand. — Vous vous mocquez de moi, dit le Marseillois ; à Grasse, je ne paie cela que douze sous ». Il jette au marchand les douze sous, prend l'éponge, et s'en va. »

DÉCEMBRE 1792.

L'OPINION générale, vers le milieu de ce mois, étoit que le 24, il devoit être fait un nouveau ma acre à Paris.

Voici un fait qui accrédite beaucoup cette opinion.

UN particulier soupçonné d'aristocratie, et qui logeoit dans un hôtel garni, avoit été pris en grande amitié par son hôte, quoique celui-ci fût Jacobin exalté, et jouissant d'un grand crédit dans son parti. Ce Jacobin avoit sauvé ce particulier des massacres des 2 et 3 septembre. Quelques jours avant le 24 décembre, il lui dit : „ Il va se faire un nouveau carnage, et je n'aurai pas assez de crédit pour vous sauver de celui-ci ; ainsi il vous faut chercher votre sûreté ailleurs ». L'homme à qui il parloit, prit en effet un autre logement, et se déguisa le mieux qu'il put.

JANVIER 1793.

DANS la nuit du 9 au 10 de ce mois, le feu prit à une des cheminées du Temple. Cet accident n'arriva que parce qu'on avoit mis trop de bois dans la cheminée. Les officiers - municipaux qui étoient de garde

au Temple, éteignirent d'eux-mêmes ce feu, sans beaucoup de peine, et sans le secours de personne. Il se répandit ensuite dans le public, que les amis des prisonniers avoient engagé une personne qui fréquentoit le Temple, à mettre tant de bois dans l'une des cheminées, qu'elle l'embrasât, espérant, disoit-on, pouvoir enlever les prisonniers, à la faveur du tumulte qu'exciteroit cet accident.

Pendant que tout s'apprêtoit pour l'exécution qui eut lieu le 21 de ce mois, entre le Pont-Tournant des Tuileries et les Champs-Elisées, un jeune homme s'échappa de sa maison, malgré les efforts que faisoient ses amis pour le retenir. Il courut deux ou trois rues, en criant : *Grâce ! grâce !* Ses amis qui ne le perdoient pas de vue, parvinrent à l'atteindre, le ramenèrent chez lui, et furent obligés de le lier, pour qu'il ne recommençât pas cette scène.

Ce fut, dit-on, T*****, fils du comédien de ce nom, qui ouvrit la portière de la voiture du condamné, et le poussa, pour ainsi dire, sur l'échafaud.

MARS 1793.

Le 10 de ce mois, il devoit se faire

dans la matinée, un mouvement en faveur de Philippe d'Orléans, surnommé Égalité. Il étoit du moins persuadé qu'on devoit le proclamer lieutenant-général de la république. C'étoit, lui avoit-on dit, à la maison-commune, que devoit se faire cette proclamation. Parmi les factieux qui l'avoient bercé de cette idée, on comptoit beaucoup de partisans de Robespierre.

Philippe prodigua des sommes considérables, pour mener à bien l'exécution de cet étrange dessein. On garda son argent, et on ne le proclama point lieutenant-général.

Dans la nuit du 9 au 10, plusieurs conjurés tinrent conseil chez lui, en sa présence ; ils lui trouvèrent dans l'esprit une irrésolution, dans le cœur une pusillanimité, dans l'ame une lâcheté, qui semblèrent les rebuter. Ils se retirèrent fort mécontens, et répandirent parmi les autres conspirateurs, que le coup n'avoit manqué que par la lâcheté de l'ex-prince, qui, disoient-ils, s'étoit évanoui au moment où il falloit se mettre en route pour se rendre à la commune. Il est remarquable que, depuis cette époque, Philippe fut abandonné par le parti de Robespierre, et par la majeure partie de sa propre faction.

MAI 1793.

Ce mois est un de ceux qui remplissent le cours de notre révolution, où la ville de Paris a été le plus violemment agitée. L'arrestation d'Hébert, substitut du procureur de la commune, et auteur du journal intitulé : *Le Père Duchène*; celle du président et du secrétaire de la section Notre-Dame, semblèrent être le signal des mouvemens. Cette arrestation eut lieu le 26 ; la fameuse Téroigne fut une des premières à se ressentir de ces mouvemens. S'étant rendue au château des Tuileries, dans l'intention d'assister à la séance de la convention, elle fut environnée par des femmes qui l'accusèrent d'être *brissotine*, l'entraînèrent sur la terrasse des Feuillans ; et là, en présence d'un peuple nombreux, lui infligèrent le châtiment des enfans. Le châtiment fut si rigoureux, que cette femme, de retour chez elle, se mit au lit, et se fit saigner. Depuis, on n'a plus guère entendu parler d'elle.

Vers le milieu de ce mois, des gens armés de piques, entrèrent, sur les dix heures du soir, dans cette petite rue étroite, parallèle à la rue ci-dev. Richelieu, et dont

les maisons avoient autrefois vue sur le jard n du palais ci-devant royal. Ces gens-là se faisoient suivre d'une charette, et avoient avec eux des serruriers. Ils s'arrêtèrent devant une maison à leur droite, vers le milieu de la rue. Ils firent sauter la grille qui servoit de porte, et la chargèrent sur la charette. Ils montèrent ensuite au premier étage, et trouvèrent quatre personnes qui soupoient.

» Citoyens, leur dit un des gens qui entroient, ne vous troublez point; nous ne venons point ici pour vous déranger ». Cela dit, ils allèrent droit à un secrétaire, le forcèrent, et y prirent trente mille francs en assignats et en billets de caisse. Ils revinrent dans la salle à manger, et dirent à ceux qui soupoient : » Citoyens, nous ne voyons point parmi vous le maître de la maison; il seroit à-propos qu'il voulût descendre. » Le maître de la maison, s'étant trouvé un peu incommodé, s'étoit couché : on courut l'avertir; il s'habilla, et descendit. La troupe se jetta sur lui, le fouilla, et lui prit dix mille francs d'assignats qu'il avoit dans ses poches; elle salua ensuite fort honnêtement toutes les personnes de la maison, et se retira.

Je n'ai point entendu dire, qu'on ait

donné suite à cette singulière aventure. Les volés ont toujours été persuadés que c'étoit un comité révolutionnaire de section, qui avoit fait cette expédition, et ils n'ont point osé s'en plaindre.

JUIN 1793.

Le 2 de ce mois, Henriot qui se trouvoit commandant provisoire de la garde de Paris, depuis le 31 mai précédent, fit investir le Louvre par une troupe considérable d'hommes armés. C'étoit, disoit-il, pour empêcher ceux des députés, dont on demandoit la tête, de s'évader par les galeries du Louvre.

Le 26, des femmes du peuple pillèrent, au port Saint-Nicolas, un bateau chargé de savon : Hanriot excitoit sourdement ce pillage, qu'il faisoit semblant d'arrêter.

Un homme demeurant rue du Sépulchre, s'étoit engagé, comme volontaire, dans le dernier enrôlement. Il voulut contraindre sa femme à le suivre. Celle-ci qui étoit enceinte, et vers les derniers mois de sa grossesse, s'excusa sur son état, de ne pouvoir partir : le mari insista, mais il

ne put obtenir ce qu'il désiroit si injustement; il se détermina enfin à partir seul.

Après quatre jours d'absence, il revint au logis, et recommença, auprès de sa femme, ses instances et ses importunités, pour l'engager à le suivre. Elle opposa le même refus, toujours fondé sur son état de grossesse avancée. Le scélérat ne pouvant rien obtenir, tira son sabre, et le plongea dans le sein de cette pauvre femme, qui périt avec son fruit. Le remords se saisit à l'instant de l'amé de l'assassin: il se précipita par la fenêtre d'un troisième étage; il ne se tua point, il se cassa seulement une jambe. On le transporta, non dans une prison, mais dans l'hospice de la Charité. Des femmes du peuple, s'étant attroupées autour de l'hospice, demandèrent à grands cris, que ce monstre fût puni. On leur répondit qu'il étoit mort: l'affaire en resta là.

Un membre de la commune de Paris, soupçonné d'incivisme par ses collègues, dans une séance de cette commune, s'élance à la tribune, et fait entendre ces paroles qui donneront la mesure de son éducation et de ses lumières :

» On m'accuse *d'incivisse*, moi, qui suis le meilleur *républicain du royaume*; moi, qui ai voté pour la république *nulle et invisible*; moi, qui ai fait une motion contre les *trente-deux* membres de la commission *des douze*!

On eut à Versailles, dans ce mois, un spectacle assez singulier : on avoit dressé sur la place, où se font les exécutions, un de ces échafauds, sur lesquels on fait asseoir les malheureux condamnés aux fers. Personne n'étoit assis sur le tabouret; mais on voyoit contre le poteau un large écriteau, sur lequel on lisoit:

» *Antoine - Eléonore - Leclerc de JUIGNÉ, ci-devant archevêque de Paris, est condamné à quatre ans de fers, pour avoir fait circuler des écrits aristocratiques contre le département de Versailles* ». S'il étoit permis de rire en semblable matière, on trouveroit plaisant qu'Antoine-Eléonore-Leclerc de Juigné, condamné à mort comme émigré, fût après sa mort, condamné aux fers.

Le tribunal qui avoit prononcé ce jugement, étoit-il doué de la puissance de ressusciter les morts?

JUILLET 1793.

D'ESTOURMEL, ministre des contributions publiques, fit graver sur la porte de sa maison, cette inscription : *Mort aux royalistes*. Par royalistes, d'Estourmel entendoit tous ceux qui ne pensoient pas comme lui. Qu'eût dit d'Estourmel, si tous ceux qui ne pensoient pas comme lui, eussent fait écrire sur leur porte : *mort à d'Estourmel* ?

LES commissaires de la convention nationale, envoyés à Caen, pour appaiser les troubles qu'on disoit s'y être élevés, ôtèrent le commandement de l'armée à Wimphen, et le donnèrent à S...... Celui ci le refusa. Des gens répandirent aussitôt que ce refus étoit une preuve de trahison ; c'étoit bien plutôt une preuve de modestie. Quelle trahison pouvoit faire un officier qui, en refusant le commandement qu'on lui offroit, s'ôtoit tout moyen de trahir ? Cependant ce bruit, tout absurde qu'il étoit, eut le plus funeste effet. S..... fut arrêté et jetté dans une prison. Il eut une telle frayeur de cette arrestation, et ressentit un tel chagrin des soupçons qu'on élevoit sur ses intentions, qu'il perdit tout courage, et mourut subitement.

AOUST 1793.

On fut encore menacé dans ce mois, d'un massacre. Un nombre considérable de personnes prit l'épouvante, et quitta Paris.

Des misérables apprenant que quelques particuliers, qu'on disoit jouir d'une fortune au-dessus de la médiocre, s'étoient retirés à Vincennes, s'y rendirent escortés de deux cents personnes armées. Prenant faussement la qualité de commissaires de la commune de Paris, ils trompèrent la religion de la municipalité de Vincennes, firent une visite domiciliaire, et arrêtèrent les sept particuliers qu'ils crurent les plus riches : ils les conduisirent à Paris ; ils ne les constituèrent pas prisonniers, mais ils en arrachèrent une forte rançon.

Lorsqu'on substitua la statue de la Liberté, en plâtre bronzé, à la statue équestre qu'on voyoit ci-devant sur la place appelée aujourd'hui de la Révolution, on voulut avoir aussi des inscriptions. Nous avons vu le peintre qui étoit chargé de ce travail, en commencer une comme il suit : *Les ignorans l'avoient* BANNIS

de la terre. On a depuis corrigé cette faute.

Les bornes de l'écrit que nous donnons aujourd'hui au public, et le désir de présenter au lecteur, dans un petit espace, une grande diversité d'objets, ne nous permettent pas d'étendre plus loin cette notice.

PRÉCIS CHRONOLOGIQUE

Des événemens arrivés depuis le 9 thermidor, an III de la république, ou 27 juillet 1794 (vieux style), jusqu'au 23 fructidor, ou 9 septembre suivant.

Nous ne dirons rien dans ce précis, qu'on ne sache ; mais l'ordre dans lequel nous allons y présenter les événemens, est d'un secours indispensable pour l'histoire. La confusion dans les dates, en jette dans le récit ; elle entraîne de plus, à des erreurs graves. Si chaque chose n'est pas mise à la place où elle doit être, on expose souvent le lecteur à prendre l'effet pour la cause, et réciproquement la cause

pour l'effet ; si, par exemple, l'événement qui a engendré d'autres événemens, est mis à la suite de ceux qu'il a engendrés, au lieu de le précéder, il est évident qu'alors la cause devient l'effet et l'effet la cause. Les notions que l'on se fait sur cet enchaînement sont fausses ; les raisonnemens auxquels il entraîne n'ont aucune justesse ; les conséquences aucune solidité ; et l'histoire, au lieu d'éclairer, devient un guide trompeur.

Sous ce seul point de vue, nous croyons que le précis chronologique qu'on va lire, sera, malgré la sécheresse inséparable d'un tableau de ce genre, accueilli avec intérêt. Nous nous sommes fixés sur une époque, qui est, sans contredit, la plus importante de notre révolution, non-seulement parce que c'est à cette époque que la France a été purgée des tigres qui la déshonoroient en même-tems qu'ils la déchiroient, mais encore parce que c'est de ce moment que ceux qui nous gouvernent, ont repris une énergie qui les honore, et adopté une théorie de gouvernement, la seule convenable à des hommes libres. Le sceptre de fer que manioit Robespierre, n'étoit pas même bon pour des esclaves. Ce n'est point en tenant les citoyens dans

un état continuel d'allarmes, c'est en les rendant heureux, qu'on les attache à leur pays et aux lois.

9 Thermidor (ou 27 Juillet).

ARRESTATION de Maximilien Robespierre, de son frère, de St. Just, de Couthon, ces deux derniers, et le premier membres du comité de salut public.

Arrestation de Henriot, commandant de la garde nationale de Paris, et de plusieurs autres misérables du parti de ces gens-là : entr'autres du féroce Dumas, président du tribunal révolutionnaire, de Fleuriot, maire de Paris, ci-devant digne substitut de Fouquier-Tainville, accusateur public au tribunal révolutionnaire ; de Lumière, juré au même tribunal, membre du comité révolutionnaire du Muséum, et avant la révolution, joueur de violon dans un des petits spectacles du boulevard ; de Nicolas, aussi juré au tribunal révolutionnaire, confident intime de Robespierre, et chef d'une imprimerie, dont celui-ci étoit propriétaire.

Robespierre, son frère, Saint-Just, Couthon s'évadent de leur prison ; Henriot se réunit à eux. La commune les reçoit

tous les cinq dans son sein ; elle s'insurge contre la convention nationale, et fait sonner, sans interruption, à la maison de ville, le tocsin, depuis six heures du soir, jusques bien avant dans la nuit.

Plusieurs membres de la convention, se répandent dans les sections, dans les rues, et lisent eux-mêmes une proclamation qui éclaire et tranquilise les esprits. Tous les gens de bien se réunissent à elle, et font des vœux pour la prompte punition des scélérats qu'elle a démasqués.

La nuit est fort tranquille.

10 Thermidor (ou 28 Juillet).

A la pointe du jour, nous voyons dans la rue Jacques un groupe d'hommes traîner dans la fange du ruisseau, et fouler aux pieds des images de Robespierre.

Les barrières sont gardées avec la plus grande rigueur ; on ne laisse pas même sortir les femmes, pas même les enfans. Elles avoient été fermées par ordre des membres de la commune ; les malheureux s'étoient ainsi ôté d'eux-mêmes tout moyen d'échapper au juste châtiment qui les attendoit ; elles sont rouvertes dans la journée par ordre de la convention.

Exécution dans l'après-midi, entre le Pont-Tournant des Tuileries et les Champs-Elisées, de Maximilien Robespierre, de son frère, de Henriot, de Couthon, de Saint-Just, de Dumas, et de plusieurs autres malheureux, parmi lesquels on voyoit des aides-de-camp de Henriot et des membres de son état-major. Le nombre des patiens étoit en tout de vingt-deux.

Les voitures qui les portent, s'arrêtent devant la maison où logeoit Maximilien Robespierre, rue Honoré, vis-à-vis celle Florentin. Là, un groupe de femmes exécute une danse.

Robespierre aîné, Couthon et Henriot avoient été grièvement blessés par ceux qui s'étoient saisis de leurs personnes. La cause de cette rigueur envers les deux premiers, venoit de ce qu'ils avoient fait mine de vouloir se détruire eux-mêmes.

Henriot s'étoit précipité par une fenêtre, et traîné ensuite dans un égoût, d'où on n'avoit pu l'obliger de sortir, qu'à coup de bayonnette.

Le frère de Robespierre s'étoit également jetté par une fenêtre, et s'étoit, en tombant sur le pavé, fracassé une cuisse.

Ces scélérats marchent à l'échafaud, tout couverts de sang, et dans un état de diffor-

mité si hideux, qu'ils sont méconnoissables et font horreur à voir.

Maximilien Robespierre avoit la mâchoire inférieure, que ceux qui s'étoient emparés de sa personne, lui avoient brisée d'un coup de pistolet, attachée avec un méchant linge noué par-dessus la tête. Il étoit fort pâle et fort silencieux.

Henriot avoit un œil hors de la tête, la chevelure, les mains, et une manche de sa chemise, toutes teintes de sang; il ne portoit d'autre vêtement qu'une chemise et un gillet.

Le peuple, en voyant passer tous ces malheureux, les couvre de malédictions, et bénit la convention.

Parmi les reproches qu'on fait à Robespierre l'aîné, nous distinguons les suivans :

1°. D'avoir voulu se faire dictateur ;

2°. D'avoir concerté, avec les puissances étrangères, un plan contraire aux intérêts de la France ;

3°. D'avoir faussement accusé d'assassinat contre sa personne, une jeune citoyenne appellée Renaud, fille d'un papetier, laquelle, en conséquence de cette fausse accusation, avoit péri sur l'échafaud, avec son père et sa mère ;

4°. On dit encore que tous les matins

il déjeûnoit avec Dumas, président du tribunal révolutionnaire, et qu'à la fin du déjeûner, il remettoit à celui-ci la liste des personnes qu'il devoit faire mettre à mort dans la journée.

On remarque que pendant la marche des patiens à la place de l'exécution, les cavaliers qui escortent la charette, agitent leurs sabres, et crient : *Vive la république !*

Legendre, membre de la convention et des Jacobins, porte aux comités de sûreté générale et de salut public, les clefs de la maison où s'assembloit cette société. On avoit mis, dès la veille au soir, le scellé sur toutes les portes.

11 Thermidor (ou 29 Juillet).

Exécution sur les sept heures du soir, entre le Pont-Tournant des Tuileries et les Champs-Elisées, de plusieurs membres de la commune; on en compte en tout soixante-onze.

Ils marchent à la mort, et la reçoivent avec peu de courage.

Plusieurs personnes du peuple leur reprochent sur-tout d'avoir fixé le *maximum* du salaire des ouvriers.

Pendant leur marche, des canonniers, en certains endroits, dansent devant les voitures, et présentent d'un air menaçant, leur sabre nud aux patiens.

Il n'y avoit que deux bourreaux pour les conduire, un dans la première charrette, et l'autre dans la dernière. Celui de la première faisoit aller sa main sur la tête des patiens, de manière à inciter la chûte du couteau qui devoit la leur trancher.

Des femmes en les voyant passer, disoient qu'ils étoient des lâches, et qu'ils n'alloient pas à la mort avec la même fermeté que les innocens, qu'y avoit envoyés Robespierre.

Le tribunal révolutionnaire est suspendu.

Grande tranquilité dans cette journée, comme dans la précédente.

12 Thermidor (ou 30 Juillet).

Exécution de douze membres de la commune.

Comme on procéde, dans le palais de la justice, à l'épurement des membres du tribunal révolutionnaire, le peuple murmure et s'indigne de ce qu'on conserve Fouquier-Tainville pour accusateur public.

13 Thermidor (ou 31 Juillet).

Les bras des bourreaux se reposent ; il n'y a point d'exécutions. Les Parisiens, fatigués des nombreux assassinats que depuis un an, faisoit commettre journellement Robespierre, se réjouissent de cet heureux changement ; les gens de bien ouvrent leur cœur à l'espérance ; il semble que l'air de la capitale est plus pur depuis que Robespierre et ses féroces satellites ne le respirent plus.

Les Jacobins reprennent leurs séances dans leur même maison de la rue Honoré ; ils se répandent en éloges sur la convention nationale, et en imprécations contre la mémoire de Robespierre.

14 Thermidor (ou premier Août).

David, peintre, membre de la convention, est dénoncé à cette assemblée. Entr'autres griefs qu'on lui impute, on lui reproche d'avoir embrassé, aux Jacobins, Robespierre, la veille même du jour où celui-ci fut décrété, et de lui avoir dit : *Si tu bois la ciguë, je la boirai aussi.*

David, pâle, et tremblant à sa place, se tait. On l'interpelle de répondre aux

accusations qui se font entendre contre lui. Il se taît encore. On le force de monter à la tribune, et de dire ce qu'il peut avoir à alléguer pour sa justification. Il monte à la tribune, fait d'humbles excuses, et reconnoît que Robespierre étoit un scélérat.

On charge le comité de sûreté générale de présenter un rapport sur les accusations intentées contre David.

Fouquier-Tainville, accusateur public au tribunal révolutionnaire, est décrété d'accusation, au bruit des applaudissemens. *Que ce monstre*, dit Fréron, en le dénonçant, *aille aux enfers cuver tout le sang qu'il a bu*!

Point d'exécutions.

15 Thermidor (ou 2 Août).

David, peintre, membre de la convention nationale, est décrété d'accusation, et arrêté.

La convention décrète que les ministres des divers cultes et les nobles sont exclus des places civiles et militaires.

Point d'exécutions.

16 Thermidor (ou 3 Août).

On lit dans les rues une proclamation du comité de salut public ; elle promet aux ouvriers, que le prix de la journée de travail, fixé par la commune dont les membres ont fini leur vie sur un échafaud, sera réformé à leur avantage. Il est dit, dans cette proclamation, que les ouvriers sont la portion du peuple, *la plus intéressante par ses travaux, par ses sacrifices et par ses vertus.*

La convention suspend l'exécution de son décret sur les ministres des cultes et des nobles.

On arrête plusieurs partisans de Robespierre ; de ce nombre est Jean Lebon, membre de la convention. Entr'autres griefs qu'on lui impute, on lui reproche d'avoir, à Cambray, tenu de sa propre main, sous la guillotine, la tête d'un condamné, pour lui faire entendre le récit d'un combat. Ce condamné étoit le ci-devant chevalier de Mangon.

Jean Lebon dit, pour sa justification, que Mangon n'étoit pas encore arrivé à la guillotine, lorsqu'il lui fit lire ce récit.

Point d'exécutions.

17 Thermidor (ou 4 Août).

Point d'exécutions.

18 Thermidor (ou 5 Août).

Exécution de Coffinal, président d'une des sections du tribunal révolutionnaire. Il marche à la mort, et la reçoit avec assez de résolution. Le peuple applaudit à cette exécution, et s'en réjouit.

Plusieurs prisonniers sont élargis : pendant que ceux du Luxembourg se livrent aux justes transports de leur joie, cette fête est tout-à-coup troublée par la désolation d'une femme, et les cris du désespoir se mêlent aux cris d'allégresse. On avoit emprisonné le mari de cette femme, qui vivant fort retirée, et ne lisant point les journaux, ignoroit les noms des victimes que Robespierre immoloit. Dès qu'elle sut qu'on délivroit des prisonniers, elle se rendit au comité de salut public, pour demander la liberté de son mari. Elle lui fut accordée sans difficulté, parce qu'on reconnut que la cause de la détention de ce malheureux, n'avoit aucune apparence de justice : enivrée de son bonheur qui ne devoit durer qu'un instant,

cette infortunée court au Luxembourg. Elle y apprend que son mari a été exécuté trois jours avant le supplice de Robespierre. Cette horrible nouvelle la jette dans de douloureuses convulsions, dont on se feroit difficilement une idée.

Parmi les prisonniers élargis, il en est un dont la singuliere aventure mérite d'être conservée. Vieux et privé du sens de l'ouïe, il avoit pour chambre, une salle qu'il partageoit avec quarante-huit autres compagnons d'infortune. Un matin, on vient les chercher tous pour les mener à la Conciergerie, et de-là à l'échaffaud. L'officier du tribunal révolutionnaire, chargé de cette translation, monte dans leur chambre, et fait un appel nominal, auquel chacun répond à son tour, et à mesure que l'un d'eux a répondu, l'officier le fait passer devant lui, et lui ordonne de sortir de la chambre. Le veillard n'entendant rien, garda le silence tout le temps que dura cet appel; desorte qu'il fut le dernier à sortir de la chambre. Arrivé dans la cour, il vit entasser ses compagnons d'infortune sur des charettes. Venu le dernier, il fut aussi le dernier qu'on voulut y faire monter; mais quelque peine que l'on se donnât on ne put jamais

parvenir à trouver assez de place, pour le mettre au nombre des victimes qui alloient être immolées. L'officier du tribunal, qui présidoit à l'enlèvement de ces malheureux, impatienté des efforts inutiles qu'on faisoit, pour que ce veillard grossit leur nombre, dit : « posez-le par terre ; laissez-le ; il attendra une autre journée ». Avant que cette autre journée arrivât, Robespierre reçut le juste chatiment de ses forfaits. C'est de cette maniere que le prisonnier échappa à la mort.

La convention décrète que les autorités constituées seront tenues de communiquer aux personnes qu'elles ont fait mettre en prison, les motifs de leur arrestation.

Elle décrète encore qu'on continuera de payer les pensions des prêtres et des religieux.

Ce second décret est rendu à l'unanimité, et le premier ne trouve qu'un seul opposant.

23 Thermidor ou (10 Août.)

On célèbre le soir, au jardin des Tuileries, une fête qu'on appelle le *Dix-Août*. On brûle au milieu d'un des

bassins du parterre, des simboles de la royauté.

Le tribunal révolutionnaire est réintégré et mis en activité.

La convention reste toujours divisée en *Marais*, en *haute* et *basse montagne*.

Sur la proposition de Duhem, il est décrété que le tribunal révolutionnaire jugera d'après les loix antérieures au 22 Prairial.

On parle beaucoup dans un certain public, d'une nouvelle explosion, qu'on dit devoir éclater sous peu de semaines.

Les esprits parmi ceux qu'on dit regretter Robespierre, s'échauffent beaucoup.

A l'exemple des Jacobins, les Cordeliers reprennent leurs séances.

Comme l'éxécution de Coffinal, pendant la suspension du tribunal révolutionnaire, pourroit jetter quelqu'embarras sur ce point d'histoire, il est à propos de remarquer, que le tribunal criminel du département, fut autorisé à envoyer ce malheureux à l'échafaud. Comme il avoit été mis hors la loi, le ministère des juges se borna à faire constater par deux témoins, l'identité du nom et de la personne.

parvenir à trouver assez de place, pour le mettre au nombre des victimes qui alloient être immolées. L'officier du tribunal, qui présidoit à l'enlèvement de ces malheureux, impatienté des efforts inutiles qu'on faisoit, pour que ce veillard grossit leur nombre, dit : « posez-le par terre; laissez-le; il attendra une autre journée ». Avant que cette autre journée arrivât, Robespierre reçut le juste chatiment de ses forfaits. C'est de cette maniere que le prisonnier échappa à la mort.

La convention décrète que les autorités constituées seront tenues de communiquer aux personnes qu'elles ont fait mettre en prison, les motifs de leur arrestation.

Elle décrète encore qu'on continuera de payer les pensions des prêtres et des religieux.

Ce second décret est rendu à l'unanimité, et le premier ne trouve qu'un seul opposant.

23 Thermidor ou (10 Août.)

On célèbre le soir, au jardin des Tuileries, une fête qu'on appelle le *Dix-Août*. On brûle au milieu d'un des

bassins du parterre, des simboles de la royauté.

Le tribunal révolutionnaire est réintégré et mis en activité.

La convention reste toujours divisée en *Marais*, en *haute* et *basse montagne*.

Sur la proposition de Duhem, il est décrété que le tribunal révolutionnaire jugera d'après les loix antérieures au 22 Prairial.

On parle beaucoup dans un certain public, d'une nouvelle explosion, qu'on dit devoir éclater sous peu de semaines.

Les esprits parmi ceux qu'on dit regretter Robespierre, s'échauffent beaucoup.

A l'exemple des Jacobins, les Cordeliers reprennent leurs séances.

Comme l'éxécution de Coffinal, pendant la suspension du tribunal révolutionnaire, pourroit jetter quelqu'embarras sur ce point d'histoire, il est à propos de remarquer, que le tribunal criminel du département, fut autorisé à envoyer ce malheureux à l'échafaud. Comme il avoit été mis hors la loi, le ministère des juges se borna à faire constater par deux témoins, l'identité du nom et de la personne.

24 Thermidor ou (10 Août.)

Les esprits fermentent toujours beaucoup parmi ceux qu'on soupçonne de rester attachés à la mémoire et aux maximes de Robespierre. Leurs adversaires n'en ont que plus d'ardeur à rester à jamais inviolablement attachés aux principes de sagesse et de justice, que cet homme exécrable s'étoit efforcé de faire mettre en oubli.

B . . . en commençant à la tribune de convention un rapport, se déclare pour un des partis, qui dans ce moment paroissoit l'emporter. Dans le cours du rapport, l'autre parti semblant à son tour reprendre le dessus, B . . . en finissant, se déclare pour ce second parti. Il est hué par les deux partis.

Bourdon-de-l'Oise, dit dans la convention, que chacun sait, que la constitution décrétée par la convention nationale, ne peut pas marcher.

1 FRUCTIDOR, ou 18 AOUT.

Le nouveau tribunal révolutionnaire entre en fonctions, et condamne deux hommes à mort.

Il *s*'agit dans la section du Musœum

de nommer trente députés, pour demander à la convention, la suppression du tribunal révolutionnaire.

Il faut lire dans les journaux qui rendent compte des séances des Jacobins, les cruautés de tout genre qu'on exerçoit envers les prisonniers, sous le règne de Robespierre.

Pendant toute la durée de la nuit, il règne un très-violent orage.

2 Fructidor ou (19 Août.)

Le feu prend sur les neuf heures du soir à la ci-devant abbaye Saint-Germain-des-Près. On avoit établi dans la ci-devant église, la rafinerie de tous les salpêtres de France. Dans les corridors contigus à l'abbaye, on déposoit les tonneaux, baquets et autres ustensiles propres à la rafinerie. C'est dans ces corridors que le feu prend; il épargne la ci-devant église, mais il gagne le bâtiment où étoit la bibliothèque, et en consume une grande partie.

Cette bibliothèque étoit une des plus considérables du monde savant, tant par les livres et les anciennes éditions, que par

les anciens manuscrits, dont les religieux l'avoient enrichie en différens tems.

Elle étoit précieuse aussi par un cabinet d'antiquités, dont on devoit la collection, aux soins de Dom Bernard de Monfaucon.

Elle avoit été successivement augmentée de la bibliothèque de l'abbé d'Etrées, de celle de l'abbé Renaudot, de celle du cardinal de Gêvres, et des manuscrits dont le duc de Coaslin lui avoit fait don.

Quelques personnes périssent dans cet incendie.

Ceux qui se rappellent les menaces que quelques jours auparavant, on faisoit sourdement dans le parti soupçonné de regretter Robespierre, ceux encore qui se rappellent qu'un homme disoit, que s'il n'arrivoit pas de temps à autre sur ce globe, de ces révolutions, qui consument les bibliothèques, le monde finiroit par être un monde de papier, ceux-là ne veulent pas croire, que cet accident ait été produit involontairement. Dans le rapport qu'on en fait à la convention, on en parle comme d'un événement qui n'est dû qu'au simple hasard, et dont les suites ne sont pas aussi fâcheuses qu'on l'avoit d'abord appréhendé.

14 Fructidor ou (31 Août.)

C'EST une chose, dit Machiavel, digne de la plus sérieuse attention, que les plus grandes révolutions, et en général les grandes calamités sont précédées de signes extraordinaires. Cet auteur, d'un jugement profond, et qu'on ne peut soupçonner d'aucun penchant à la crédulité, cite à l'appui de son observation, des exemples puisés dans l'histoire des divers peuples. L'authenticité et l'ensemble de ces faits, donne à sa remarque, toute la force d'une démonstration; il la termine par cette réflexion : « il semble, dit cet écrivain, que dans ces circonstances, le ciel veut avertir l'homme de se tenir sur ses gardes, et de prendre des mesures pour détourner les fléaux qui vont se déployer sur sa tête; mais, ajoute-t-il, son imprévoyance est toujours la même; il néglige et les avertissemens du ciel et ceux de l'histoire; il dit à l'égard des premiers, que c'est superstition d'y croire, à l'égard des seconds, que les temps sont changés. Ainsi le retour des mêmes orages se trouve toujours sans abri contre leur fureur, sans

défense contre les coups que lui porte la mauvaise fortune. »

Quelle que soit l'opinion que l'on se fasse du sentiment d'un écrivain, qui fut le moins superstitieux des hommes, il est assez singulier, que ce que nous avons vu de nos jours, vienne encore donner de la force à l'opinion de Machiavel. Un carnage épouvantable, dont jusqu'à présent, on n'a point dit la véritable cause, sembla annoncer que les destinées de la France changeroient avec le nouveau règne qui alloit s'élever. Ce carnage arriva sur cette même place qui depuis, a été abbreuvée de tant de sang. Pour que les François fussent plus attentifs aux avertissemens qui sortoient de cette terrible calamité, le ciel sembla vouloir y mêler sa voix; la foudre frappa et renversa l'échafaudage, qu'on avoit dressé pour le feu d'artifice, qui précéda le massacre.

Au sein de l'abondance et de la paix, une émeute non moins extraordinaire pour sa cause, que par sa nature et sa durée, annonça le nouveau règne.

Un orage qui entassa sur nos campagnes, des monceaux d'une grêle, dont le poids et le volume étoient effrayans, un hiver si rigoureux, que de mémoire d'homme,

on n'avoit jamais rien vu parmi nous de semblable, précédèrent immédiatement notre révolution.

Pour nous rapprocher encore plus du moment où nous vivons : dans une saison, où les feux du soleil reprennent toute leur force, dans la nuit du 30 au 31 mai 1793, les vignes et les légumes gelèrent aux environs de Paris. C'est à cette époque que Robespierre jetta les fondemens de sa tyrannique et sanglante domination. De combien d'attentats contre les propriétés, la liberté, la vie des citoyens de Paris, ce triste phénomène n'a-t-il pas été suivi ?

On vient de voir qu'un violent orage agita l'air pendant la nuit qui précéda le jour, où le feu consuma une partie de la riche bibliothèque de la ci-devant abbaye Saint-Germain-des-Près.

Voici encore une lamentable calamité, qui s'annonce par un signe effrayant : pendant la nuit du 13 au 14 fructidor, le ciel est constamment enflammé par la fréquence des éclairs, d'une maniere si peu ordinaire, que les observateurs en sont étonnés ; il est cependant serein, si ce n'est que de très-légers nuages, cachent par intervalles la lueur des étoiles.

Le matin sur les sept heures et demie, un bruit sourd, qui sembloit circuler sous terre, et accompagné de symptômes allarmans, remplit d'effroi toute la capitale. Dans plusieurs quartiers les portes des appartemens, les fenêtres s'ouvrent d'elles-mêmes, les miroirs, les glaces, les armoires frémissent, des carreaux de vître se brisent, des morceaux de plâtre se détachent du plafond, et tombent sur le plancher; d'énormes poutres s'agitent; une poussiere subtile inonde les meubles; les maisons semblent prêtes à s'écrouler. Plusieurs personnes ne doutent point, que ce qu'on vient de ressentir, ne soit une secousse de tremblement de terre.

Quelques minutes après, on apprend que le feu a pris à une poudriere qui se trouvoit dans la plaine de Grenelle. Ce funeste accident coûte la vie à plusieurs personnes, et en blesse plusieurs autres; quelques édifices sont endommagés; tous les vitrages de l'école Militaire sont brisés; ceux des faces de l'hôtel des Invalides, opposées à la plaine de Grenelle, ont le même sort; tout le terrein qui est entre cette plaine et le champ de Mars, le champ de Mars lui-même sont jonchés de solives à moitié brûlées, de pierres noir-

ies, de lambeaux de cadavres, de débris; es buissons, les branches des arbres portent les sanglantes et tristes dépouilles des malheureux qu'a jettés au loin l'explosion de la poudre; des quartiers de pierre sont lancés au-delà de la riviere.

On évalue dans le moment le nombre des morts à deux mille, et celui des blessés à deux cents. Ceux qui font cette évaluation, la fondent sur les trois bases suivantes: 1°. disent-ils, on employoit dans cet attelier, deux mille cinq cents ouvriers; 2°. disent-ils encore, le matin à six heures, comme c'étoit la régle de chaque jour, on avoit fait un appel de tous ces ouvriers; 3°. ajoutent-ils, quelques-uns d'entre eux avoient avec eux leurs femmes et leurs enfans.

Cependant, dès neuf heures et demie du matin, on lit dans le champ de Mars, une proclamation de la convention nationale pour rassurer le peuple sur cet événement. Dans cette proclamation, on porte le nombre des morts, de cinquante à soixante, et celui des blessés également de cinquante à soixante. Si ce nombre est inférieur à celui des victimes qu'a réellement dévorées cette épouvantable explosion, l'historien a sans doute le droit de redresser

un tel calcul; mais il est toujours de la sagesse de ceux qui gouvernent, de diminuer autant qu'ils le peuvent, les ravages de ces sortes de désastres, qui étant présentés à l'imagination, avec toute l'horreur qu'ils ont réellement, jettent dans l'ame, je ne sais quoi de triste, qui dispose aux murmures et au mécontentement.

Cette même proclamation est lue ensuite dans toutes les sections.

Dans le peuple on raisonne diversement sur la cause de cet accident. Ceux qui se rappellent que Robespierre visitoit souvent les ouvriers de Grenelle; qu'il avoit avec plusieurs d'entre eux, des relations intimes et fort singulieres; qu'un jour, il avoit soudoyé quarante d'entre eux, pour aller à Bicêtre, feindre d'en vouloir tirer de force les prisonniers; ceux-là attribuent ce malheur aux partisans que Robespierre a laissés après lui. D'autres l'attribuent aux Jacobins; ceux-là à sept députés, que Le Cointre (de Versailles) avoit dénoncés à la convention dans une précédente séance; quelques-uns en accusent la malveillance en général, et c'est ne rien dire; quelques-uns aussi, et ceux-là peut-être, sont les seuls raisonnables, en accusent l'imprévoyance et la mal-adresse.

23 Fructidor, ou (9 Septembre.)

Tallien, membre de la convention nationale, à qui la France et l'humanité entière doivent une reconnoissance éternelle pour le courage et le bonheur qu'il eut de désiller les yeux de ses collégues, et des bons citoyens, sur les projets infernaux de Robespierre, est assassiné au milieu de la nuit, en rentrant chez lui. Un scélérat en l'appercevant, court à lui, et lui crie : « c'est-toi malheureux, je t'en veux ». Le monstre tire au même instant, à Tallien, un coup de pistolet, jette son pistolèt, et s'enfuit. Tallien tombe baigné dans son sang. Le bruit de l'arme à feu donne l'allarme. Les voisins sont éveillés; ils accourent vers le blessé, lui prodiguent toutes les sortes de secours, et le transportent chez lui. Il se trouve qu'il a reçu une blessure considérable, mais qui heureusement n'est pas mortelle. Le nom et le signalement de l'assassin étant inconnus, toutes les recherches que l'on fait pour le découvrir, sont inutiles.

Comme chacun savoit que Tallien avoit contribué plus qu'aucun autre à l'arrestation et au supplice de Robespierre; comme

chacun étoit instruit que depuis la mort de ce tigre, il s'étoit élevé avec une énergie digne des plus grands éloges, contre les mesures de cruauté qui, si elles eussent continué, n'eussent bientôt plus fait de la France, qu'un vaste cimetière; comme enfin personne n'ignoroit que les Jacobins, après l'avoir rayé du tableau des membres de leur société, lui avoient voué une haine éternelle, il n'est pas étonnant qu'une partie du public, persiste à croire que ce lâche assassinat a été commis par l'un d'eux.

Puisse ce que Tallien a eu l'honneur de souffrir pour la cause de la justice et de l'humanité, inspirer une sainte émulation à ceux qui suivent ses traces! il est temps que les gens de bien réunissent tout leur courage, tous leurs efforts pour faire triompher cette cause. Il est temps d'éffacer jusqu'à la derniere trace, les notions absurdes et atroces, que la détestable politique des Robespierre, des Carrier et de tous les buveurs de sang qu'ils avoient à leurs ordres, vouloient substituer aux vérités de la morale qui doit guider tous les peuples. Les malheureux parloient sans cesse du respect dû á la loi? Eh! savoient-ils ce que c'est que la loi, ce que c'est que cette loi, dont tout homme, non-seule-

nent pour l'avantage de la société dont il est membre, mais encore pour son intérêt personnel, pour son propre bonheur, doit porter le joug ? Je vais l'apprendre à ceux qui trouvant leur compte à la manière dont Robespierre exerçoit sa tyrannie, ont quelque peine à abandonner ses mœurs et ses principes. J'emprunterai pour leur donner cette utile leçon, les paroles de ce célèbre romain, non moins philosophe qu'orateur, qui autant par son courage que par sa sagesse, déjoua les menées de l'audacieux Catilina.

« Quelle est la véritable loi, demande Cicéron ? c'est, répond ce beau génie, la droite raison, invariable, éternelle, conforme à la nature, et répandue dans tous les hommes. Elle leur commande le bien, elle leur défend le mal ; mais de manière, que ses commandemens et ses défenses, qui ne s'adressent pas en vain aux gens de bien, ne font nulle impression sur les méchans. On ne peut ni l'abolir, ni en retrancher, ni faire des loix contraires à celle-là. Personne n'en peut être dispensé, ni par le sénat, ni par le peuple. Elle n'a besoin que d'elle-même pour se rendre claire et intelligible. Elle n'est point autre à Rome, autre à Athénes, autre aujourd'hu

et autre demain. Universelle, immuable, elle obligera toutes les nations, et dans tous les temps. C'est ainsi que Dieu sera éternellement lui seul, et l'instructeur, et le souverain de tous les hommes. Il a conçu le plan de cette loi ; et c'est à lui qu'appartenoit le droit de l'examiner et de la publier. Quiconque ne s'y soumettra point, ennemi de ses propres intérêts, oubliant ce que sa condition d'homme lui prescrit, il trouvera en cela même, la plus affreuse punition, quand il éviteroit d'ailleurs tout ce qui est regardé comme supplice. »

« Aussi, continue Cicéron, les peines ordonnées par la justice, ne sont-elles pas ce qu'un scélérat doit le plus redouter. Autrefois, la justice n'étoit réglée nulle part : elle ne l'est pas même aujourd'hui en tous lieux ; et dans les lieux où elle l'est, on la trompe souvent ; mais la vraie punition d'un scélérat, c'est sa conscience. Il est agité, il est poursuivi, non par des furies avec des torches ardentes, comme dans les tragédies, mais par de cuisans remords, effet du crime. »

« Car ne croyez pas que les flambeaux allumés de ces furies, dont le théâtre offre souvent l'image à vos yeux, fassent le

tourment et l'effroi d'un scélérat. Quiconque a été injuste, porte en lui-même la principale cause de sa frayeur. Il ne lui faut que son crime pour le tourmenter, pour lui troubler l'esprit. Au fond de sa conscience, il sait avoir fait mal, et voilà ce qui l'épouvante. Voilà les furies qui s'emparent du coupable, et l'accompagnent nuit et jour. »

« Rien, dit toujours Cicéron, troubleroit-il un scélérat qui est sûr de l'impunité, s'il étoit vrai que l'on dût s'abstenir du crime, non parce que la nature le défend, mais parce qu'il est puni ? Jamais scélérat cependant, ne fût si effronté, qu'il ne prît le parti, ou de nier, ou de pallier son crime, en cherchant à se couvrir du droit naturel. Or, si les impies osent réclamer cette loi sacrée, jusqu'où n'ira donc pas pour elle, l'attachement et le respect des gens de bien ?

« Que ce qui doit nous éloigner du crime, ce soit la crainte du supplice, et non la turpitude attachée nécessairement au crime même, il n'y aura donc point de scélérats ; il n'y aura que des maladroits. »

« Que d'un autre côté nous fassions le

bien, non pour le bien, mais parce qu'il en revient du profit, ce n'est plus là ce qui s'appelle probité, c'est industrie. Car celui qui ne craint qu'un témoin et un juge, que fera-t-il dans les ténèbres, dans un lieu écarté, où il rencontrera un passant seul et sans défense, chargé d'or ? l'homme qui se conduit par des principes d'honneur, abordera ce passant, l'aidera, le remettra en son chemin : mais celui qui ne connoit que son intérêt propre, vous voyez, je crois, ce qu'il fera. Quand il me voudroit dire, qu'il ne lui oteroit, ni son or, ni la vie ; au moins ne dira-t-il pas que ce qui l'arrête, ce soit la noirceur de l'action : c'est la peur qu'elle n'éclate, et qu'il ne la paie. O ! sentiment qui feroit rougir, ne disons pas des personnes éclairées, mais les gens même les plus grossiers ».

» Pour nous, dit enfin ce grand homme, si nous avons un peu de philosophie, nous sommes bien sûrs que le secret, quand nous l'aurions, de nous cacher aux dieux et aux hommes, ne peut autoriser, ni avarice, ni injustice, ni en un mot, quelque passion que ce soit : notre objet, c'est la vertu même, ce n'est pas l'impunité. »

Quelle morale ! quelle philosophie !

Et pouvois-je mieux terminer le précis qu'on vient de lire, que par ce beau passage qui rappelle des vérités écrites au fond du cœur des scélérats mêmes qui s'efforcent en vain de les méconnoître : l'importunité qu'ils reçoivent de ces vérités, le cri dont leur conscience les fatigue sans cesse, est leur premier tourment. Leur seconde torture est l'horreur qu'ils inspirent à leurs semblables. Méprisés, haïs, maudits, exécrés de tous les gens de bien, peuvent-ils être heureux? Il y a plus, l'aversion qu'on leur porte, est un feu qui couve sourdement, mais qui tôt ou tard éclate, et finit par les dévorer : c'est-là le sort inévitable de quiconque ne sait que se faire redouter. Quelque forme qu'il prenne, de quelque terreur qu'il s'environne, la haine qu'il allume dans les ames vertueuses, donne l'industrie de démêler tous les artifices, la force de surmonter tous les obstacles, le courage de braver tous les dangers. Que de preuves n'avons-nous pas eues dans ces derniers tems de cette vérité? de quel secours ont été, à Philippe ses largesses, à Hébert ses impostures, à Robespierre ses assassinats? Que leur exemple fasse donc enfin rentrer en eux-mêmes ceux qui seroient encore

tentés de les imiter ; qu'ils apprennent enfin que celui qui se rend excessivement odieux, que celui qui se met en guerre avec les amis de la paix, de l'ordre et de la justice, vit et meurt misérablement !

Nous nous flattons qu'on ne trouvera point ces réflexions déplacées dans un écrit où nous nous sommes principalement proposé de montrer l'atrocité et le danger des maximes que suivoient ces scélérats qui parloient sans cesse de philosophie, et n'étoient que des sots atrabilaires, qui vantoient continuellement leur patriotisme, et couvroient la patrie de ruines et de cadavres ; qui invoquoient continuellement la justice, et égorgeoient l'innocence. Sans doute, les gens de bien n'ont pas besoin de telles réflexions, mais ils se plaisent à en nourrir leur esprit ; ils aiment qu'on leur rappelle cette grande et salutaire morale qui raffermit les bases des sociétés humaines. Plus les principes qui contribuent au bonheur de l'homme, paroissent perdre de leur force, plus on se plaît à les méditer, à en développer en soi-même les conséquences ; il semble qu'on ne connoît jamais mieux toute la beauté, tous les avantages de ces principes, que lorsqu'ils ont plus de contradicteurs. C'est ainsi

que, lorsque les arts sont menacés d'une ruine prochaine, nous contemplons les chef-d'œuvres qu'a épargnés la main de l'ignorance, avec plus d'intérêt qu'au tems où ils étoient confondus avec ceux qui ne sont plus.

Sauroit-on d'ailleurs trop rappeler les vérités utiles dans des jours malheureux, où le délire d'une fausse philosophie a été porté au point de transformer en crime la modération elle-même, la modération qui est la mesure de toutes les vertus; la modération sans laquelle il n'est aucune vertu; car celle qui donne dans l'excès, ne mérite plus ce nom? Ah! fasse le ciel que la doctrine que nous prêchons ici, soit aussi désormais celle de ceux de nos concitoyens qu'on a vu s'égarer sur les pas des antropophages qui à travers des flots de sang, ont été se perdre dans le tombeau! Fasse le ciel qu'on ne regarde plus, comme des actes louables de patriotisme, les blessures faites à la patrie!

OBSERVATIONS SUR CARRIER.

Nous nous étions proposé de donner dans cet Almanach, un précis de la vie publique et privée de Carrier; mais le tems nous a manqué. On conçoit, que recueillir des matériaux, en vérifier l'authenticité, en composer un récit digne du public, n'est pas l'ouvrege de quelques semaines. Nous eussions pu nous borner pour l'instant à donner un extrait de son procès; mais ce n'étoit pas la peine de répéter ce qu'on vient de lire dans les journaux, et dont le souvenir est encore présent!

Le peuple, qui a vu avec plaisir le supplice de ce monstre, est persuadé qu'il avoit, outre les membres du comité révolutionnaire de Nantes, des complices qu'il n'a pas voulu nommer, et qu'il est mort avec son secret. La vérité est, que c'est à la seule horreur que ses cruautés avoient inspirée au peuple, qu'il a dû la mort; car, d'ailleurs, plus d'un de ses juges étoit parfaitement disposé à l'acquitter honorablement, et pour des motifs que l'on

devine sans peine, et que l'histoire dévelopera. Il paroît même à-peu-près démontré que plus d'une opinion étoit pour la décharge d'accusation, et que la peine de mort ne l'a emporté que de deux voix. On frémit, quand on pense que sans la juste sévérité du peuple, les innombrables forfaits de ce cannibale eussent été impunis.

La scandaleuse indulgence dont on a usé envers les féroces ministres de ses fureurs, prouve ce qu'on eût fait pour lui-même, si la crainte n'eût arraché de quelques-uns de ses juges, ce que ni la pudeur ni la justice n'en eussent obtenu.

On se souvient que quelques jours avant son jugement, on faisoit circuler dans quelques grouppes, qu'il seroit acquitté; on n'avoit pas d'autre vue, en semant ce bruit, que de sonder l'opinion d'une certaine classe du public, et de s'assurer si on pourroit impunément prononcer la décharge d'accusation. Mais la manière dont ceux qu'il s'agissoit de gagner, ont reçu ces insinuations, a ôté tout espoir de sauver ce misérable. Ainsi l'on peut dire que son supplice est uniquement l'ouvrage du peuple de Paris; ce qui est une preuve évidente de la faveur que reprennent les

principes de justice et d'humanité, ainsi que de l'impuissance où seroient aujourd'hui de nouveaux agitateurs, d'obtenir des succès semblables à ceux qui nous ont tant affligés.

Une autre vérité, c'est que Carrier lui-même a été persuadé jusqu'au dernier moment de sa vie, qu'il ne la perdroit pas sur l'échafaud. Les lenteurs qui précédèrent sa traductiou au tribunal révolutionnaire, lui laissèrent le tems et les facilités d'échapper au sort qui l'attendoit. Mais les Jacobins lui avoient promis de lui faire un rempart de leurs corps; des membres de l'ancien comité de salut public, lui avoient juré une amitié à toute épreuve; lui même mettoit sa confiance dans certains papiers qu'il interprêtoit à sa manière; telles sont les causes qui l'ont aveuglé, et qui lui donnèrent cette assurance qu'il porta dans la plupart de ses interrogatoires, mais qui l'abandonna, dès qu'il se vit dans la fatale charette. Alors, tout entier à ses remords, étourdi des reproches, des malédictions qui le frappoient de toutes parts, promenant autour de lui des yeux hagards, il eut l'air de s'étonner lui-même du nombre et de l'énormité de ses attentats.

Un des deux patiens, que la même charette traînoit à l'échafaud, frappoit

de sa tête, la poitrine de Carrier, en criant : » C'est toi qui causa mes forfaits ; c'est toi que j'accuse de ma mort ». Ainsi il eut à essuyer, avec les reproches du peuple et de sa conscience, ceux des complices qui l'avoient le mieux secondé dans ses cruautés. Il monta à l'échafaud avec une rapidité extraordinaire, et comme s'il eût voulu se hâter de quitter cette terre qu'il avoit effrayée de ses crimes, et qui ne pouvoit plus le supporter.

Ce qui prouve tout le parti que Carrier comptoit tirer pour sa justification, de quelques écrits qu'il conservoit soigneusement, c'est la réponse qu'il fit à un de ses collègues, long-tems avant que l'instruction de la procédure commençât. » Comment se fait-il, lui dit celui-ci, que tu ne t'effrayes pas de ce concert de haine qui s'élève contre toi, et qui te conduira infailliblement à ta perte ? Pourquoi ne te brûles-tu pas la cervelle ? — » Quand je serai mort, lui répondit Carrier, je ne parlerai plus, et je veux parler avant que de mourir. »

Cependant Carrier n'a fait entendre au tribunal révolutionnaire qu'une apologie qu'aucune preuve n'étayoit. Son seul moyen de défense, étoit la dénégation ;

ses seules pièces justificatives, des décrets qui étoient bien loin de présenter le sens qu'il feignoit de leur supposer.

Carrier, dit-on, avoit en outre des ordres par écrit de l'ancien comité de salut public, qui l'autorisoient à se baigner dans le sang : comme si jamais on pouvoit recevoir le droit de commettre de lâches assassinats ! c'est bien assez d'être un ministre de rigueur. Quelle puissance peut autoriser à se souiller de forfaits, de meurtres, d'excès, de rafinemens de barbarie, qui font frémir l'humanité ?

Au surplus, pourquoi Carrier n'a-t-il pas produit ces ordres qui devoient faire toute la force de sa défense ? On répond, qu'il ne les avoit plus. Et par quel accident en avoit-il donc été privé ? Pour réponse à cette seconde question, on rapporte l'anecdote suivante :

On raconte que pendant tout le tems où il fut en arrestation dans sa maison, des membres de l'ancien comité de salut public, le visitoient fréquemment, et dans des orgies bruyantes et dispendieuses, lui prodiguoient les promesses les plus rassurantes. Ces visites et ces repas alarmèrent les gendarmes qui le gardoient, au point qu'ils représentèrent à la convention que,

si leur prisonnier vivoit avec cette licence, ils ne pouvoient répondre de sa personne.

Dans une de ces orgies, ajoute-t-on, Carrier fut tellement pris de vin, qu'il perdit toute raison. Les membres de l'ancien comité de salut public, qui dans ce moment, se trouvoient avec lui, et qui furent assez maîtres d'eux-mêmes pour ne pas imiter son intempérance, profitèrent de cet état d'abrutissement, et eurent tout le tems, pendant qu'il duroit, d'enlever à Carrier les papiers qui pouvoient les compromettre, et devoient être les bases de son apologie. Lorsqu'ensuite celui-ci fut devant ses juges, ayant eu besoin de ces papiers, il les envoya chercher; mais, ne s'étant point trouvés, il ne put se rappeller par quel accident il les avoit perdus. Voilà, dit-on, comment il est arrivé que sa défense a été dénuée de ces pièces.

Cette anecdote est du nombre de celles qu'il ne faut pas croire légèrement, parce qu'aucun fait, aucune preuve n'en constate encore la vérité. Il faut attendre du tems et des circonstances, qu'il amènera nécessairement des lumières, non seulement sur cette anecdote, mais encore sur plusieurs

autres particularités de la vie politique de Carrier. Elle n'est pas aussi bien connue qu'on pourroit le croire ; on sait bien en général que ce fut un monstre de férocité, qui, à une tête singulièrement mal organisée, réunissoit un caractère brûlant pour le crime ; on connoît bien, par l'instruction de son procès, une partie des scélératesses dont il s'est rendu personnellement coupable, mais on ne les connoît pas toutes ; on ne sait pas qu'elles étoient ses véritables vues, quel étoit le but auquel il tendoit, quels desseins avoient ceux dont il fut le trop docile exécuteur ; on ignore si ceux-ci, dans les ordres qu'ils lui ont fait passer, ont été ou trompés par les rapports qu'il leur envoyoit, ou uniquement guidés par cette politique atrabilaire, qui faisoit voir la régénération de la France dans la chûte de ses villes, dans la désolation de ses campagnes, dans le massacre de ses habitans.

Voilà les éclaircissemens que l'historien, qui nous donnera la vie de Carrier, a encore à se procurer.

Ce malheureux ayant été à-la-fois subordonné à une autorité supérieure, et revêtu d'une puissance illimitée, a lié les

événemens de sa vie aux crimes d'un nombre considérable de complices. La haine publique les poursuit dans ce moment, et cela doit être; mais on voit avec évidence qu'elle est dirigée principalement, qu'elle s'attache sur les hommes, dont on croit que Carrier n'a été que l'agent; c'est contre cette haine que l'écrivain de ses sanguinaires aventures doit se tenir en garde. Lorsque l'on juge ses contemporains, il faut se transporter en idée au moins un demi-siècle au-delà de leur vie. Ce n'est point assez que l'opinion publique accuse, il faut qu'elle prouve; l'historien, comme le magistrat, juge non l'homme, mais les actions.

C'est ici le lieu d'avertir quiconque cherche la vérité, qu'il ne la trouvera point dans ces pamphlets dont on nous inonde journellement, et qui ont pour titre : *Vie de Carrier*, *vie de Manuel*, *vie de d'Orléans*. La précipitation avec laquelle ces brochures sont écrites, le style grossier, le langage barbare de leurs auteurs, prouvent que ce n'est pas l'instruction du public que cherchent ceux qui les composent. Elles ne sont d'aucun secours pour l'histoire.

En voilà bien assez, de ces réflexions, pour nous justifier de ne nous être point hâtés de donner une révélation entière des forfaits de Carrier. Voici son épitaphe :

Homme qui que tu sois, méchant ou généreux,
Japonois ou Lapon, de la Chine ou de Rome,
Bénis le ciel ; ici pourrit le tronc hideux
De l'ennemi de l'homme.
Tremblez, sujets de Lucifer !
Carrier voudra noyer l'enfer.

PROPHÉTIE DE NOSTRADAMUS.

LA crainte que nos nombreuses armées ne manquassent de plomb, a mis dans la nécessité d'ouvrir la dernière demeure de l'homme, pour en retirer celui qui pouvoit s'y trouver. De quoi n'abuse-t-on pas ? Des misérables se sont crus autorisés, par cette mesure, à profaner la cendre de nos pères. C'est une chose bien digne de remarque, que dans chacune des révolutions que la France a éprouvées, il s'est

élevé une classe d'hommes, qui a commis les mêmes excès. Quelle est cette impie et barbare frénésie, qui porte à souiller les tristes et respectables restes de nos aïeux ? Qu'ont de commun, avec nos misérables dissentions, leurs froids ossemens? Et n'est-ce pas assez de la guerre que se font entr'eux, les vivans, faut-il encore qu'ils la fassent aux morts ?

Les déplorables scènes de ce genre, que nous avons vues de nos jours dans la capitale, ont eu lieu dans presque toute la France. Moi, qui écris ceci, j'ai vu des furieux descendre dans un tombeau, en tirer au dehors des cadavres infects, s'en disputer les lambeaux, et jouer à la boule avec les têtes décharnées.

A Versailles, de semblables monstres descendirent dans les caveaux de Saint-Cyr; ils trouvèrent le corps de la célèbre Maintenon, parfaitement conservé. Cette image, bien loin de les attendrir, bien loin de leur inspirer quelque respect, sembla les mettre en fureur. Ils passèrent une corde au col du cadavre, le traînèrent sur le pavé, et ensuite au tour de la maison de Saint-Cyr; les chairs, les ossemens tombèrent en pièces, et restèrent épars sur la route qu'avoient parcourue ces malheureux.

Les restes du célèbre Nostradamus qui, comme chacun sait, reposoient à Salons en Provence, n'ont pas été plus respectés que ceux de tant d'autres personnages. On descendit dans son tombeau; on ne trouva qu'un squelette, qui tomba en cendres dès qu'on voulut y toucher. Il étoit étendu sur des planches de sapin, que portoient deux tréteaux. Il avoit à côté de lui une table; sur cette table étoit une lampe sépulchrale, une sorte d'écritoire, et une feuille de papier. L'étonnement fut grand, lorsqu'on vit sur cette feuille des caractères, dont l'écriture étoit parfaitement lisible. On lisoit en titre : *Ma dernière prophétie*. Au-dessous de ce titre, on lisoit les quatre vers suivans :

Quand nonante-cinq adviendra,
Après six ans de *Libera*,
François, d'un grand heur jouira,
Qui mois de mai fleurir verra.

PRÉDICTIONS GÉNÉRALES

SUR LES VARIATIONS DU TEMS,

ET QUELQUES ÉVÉNEMENS

Pour l'année 1795 (vieux style).

JANVIER.

Les manuscrits du fameux et judicieux astrologue Mathieu Laensberg, nous pronostiquent, pour le courant de cette année, des événemens si surprenans, et qui arriveront si soudainement, qu'on croira que la face du monde va être changée; et d'abord un vaste pays long-tems agité de grands troubles, en offrira un exemple frappant.

On proposera des accomodemens pour rapprocher les divers partis : les uns y entendront, les autres ne voudront pas y entendre. *Méfiez-vous des hypocrites* : ils vous tendent la main, mais le cœur ne suit pas la main. Le mauvais tems n'empêche pas les négociateurs de se mettre en campagne.

Est-on de bien bonne foi dans les propositions que l'on fait ? N'importe : la bonne foi aura son tour; ceux qui ne voudront pas recevoir

la loi de la justice, la recevront de la nécessité. Le besoin est comme le tems; *c'est un grand maître*. Cherté excessive, mais momentanée, des denrées de première nécessité. Il faut que les uns sachent patienter, et que les autres sachent s'accommoder aux circonstances. Terreur qui n'est pas sans fondement. Grande activité parmi les négocians et les marchands. Scélérats punis. Mort qui fera jaser bien du monde. Laboureurs, fumez vos terres. Gélée forte. Débordement imprévu d'un fleuve. Loi sage. Jardiniers, nettoyez vos arbres. Persécution.

FÉVRIER.

CONTINUATION des négociations politiques dans les divers cabinets de l'Europe. Méprise funeste de la part de quelques plénipotentiaires, qui oublieront un instant *qu'on prend plus de mouches avec du miel qu'avec du vinaigre*.

Nouveaux préparatifs de guerre, par suite de cette méprise. Eclaircissemens survenus; on s'entend mieux; les négociations reprennent, mais elles traînent en longueur. Changement remarquable dans les mœurs et le costume d'un peuple. Exemple de l'instabilité des choses humaines. Léger mouvement d'agitation dans un grand pays; incertitude sur ce qu'on y doit faire. La saison trop incommode est cause du rétablissement de la tranquilité. Grand vent. Vaisseaux engloutis dans les mers. Les voyageurs nous apporteront d'étranges nouvelles des pays

lointains; mais *a beau mentir qui vient de loin.* Le tems s'adoucira. Un événement sérieux fera tourner bien des langues; on se perdra dans mille conjectures; les suites de cet événement ne seront pas faciles à prévoir; les sages seuls auront le talent de les deviner. Pluie et vent. Préparez vos semences.

MARS.

L'Issue des négociations étant toujours incertaine, on parlera beaucoup en Europe de recrutemens. Mariages nombreux. Une médiation sera offerte aux puissances en guerre. Bruits de paix. Premiers efforts des commerçans pour approvisionner un pays qui craint la disette. Convois surpris par les corsaires. Augmentation progressive du prix de quelques denrées. Beau tems. Menées d'une poignée d'intrigans, pour exciter des murmures; ils feindront des maux qui n'existent pas, et crieront à tue-tête: *Ventre affamé n'a point d'oreilles.* Sujet de joie pour les habitans d'une isle. Divisions intestines chez une nation du Continent. Malignes influences de la saison sur certains esprits; plusieurs en seront aliénés. Les remords entreront dans la conscience de grands coupables: *vaut mieux tard que jamais.* Tempête sur mer. Taisez vous, langues de vipères; les gens de la campagne ne manquent pas d'hommes pour les aider dans leurs travaux de ce mois! Giboulées. Inondation dans une contrée. Les bruits de paix, et les

bruits de guerre se succéderont alternativement. Il y aura de vives escarmouches. Des porte-feuilles de grande valeur se vuideront : la confiance est l'ame du commerce.

AVRIL.

Les affaires de l'Europe seront tellement en balance, que chacun se demandera : fait-on la paix, fait-on la guerre? Mathieu Laensberg lui-même se fait cette question; mais pourtant il prédit la guerre, sans dire dans quelle contrée du monde elle aura lieu, et sans en assigner la durée. La victoire ne sera pas toujours pour le même parti. Réjouissances des uns, tristesse des autres : *les battus ne payent pas toujours l'amende.* Les premiers jours de ce mois seront froids. Malheur au bourgeon trop empressé de se montrer. Les affaires publiques encore douteuses chez une nation agitée, sembleront néanmoins s'acheminer vers un état plus stable. Les politiques se laisseront tromper par de fausses apparences : *tout ce qui reluit n'est pas or.* Un combat assez vif, et dont le succès sera réclamé par les deux partis à-la-fois, fera, pendant quelques jours, retentir de son récit les trompettes de la renommée; on cessera d'en parler, pour s'occuper d'un objet très-instant. Triste événement, auquel l'injustice aura quelque part. Beau tems. Malfaiteurs exemplairement punis. Espoir de changement du mal au bien.

MAI.

Un coin du voile, dont étoient enveloppées depuis quelque tems les opérations des cabinets, sera levé tout-à-coup. Les négociateurs, et le but où ils tendoient, deviendront bien moins mystérieux; il sera cependant difficile de dire en quel sens s'accomplira la prédiction de Nostradamus, qui promet le bonheur à qui *le mois de mai fleurir verra*. Heureux les uns, malheureux les autres : ce sera toujours *Jean qui pleure et Jean qui rit*. Néanmoins, en rapprochant les observations de Mathieu Laensberg et nos observations personnelles de la flatteuse prophétie de Nostradamus, nous y voyons une certaine conformité, qui ne permet pas de douter que ce mois ne soit fertile en événemens heureux. Quelques taches légères dans la planète d'Herschel, ne sont pas d'un présage tellement sinistre, que nous puissions en augurer de grandes traverses; elles annoncent tout au plus de petites contrariétés, de petits nuages dans un ciel pur. Les prairies seront magnifiques. Les fripons *ne sauront plus de quel bois faire flèche*. Les fraîches matinées ne nuiront à rien. Profitez du moment pour respirer le parfum de certaines fleurs; relevez les tiges abattues. Pluie bienfaisante.

JUIN.

Le bonheur ne peut être que très-passager

sur la terre : il s'enfuit aussi rapidement que le tems. La roue de fortune mettra bien bas quelques personnages qu'elle tenoit élevés, et ceux qu'elle élevera, redouteront leur élévation. On voudra porter un peuple qui se montre disposé à la tranquilité, à s'agiter de nouveau, à s'effrayer de chimères et à détruire lui-même ce qui devroit être l'objet de son espoir. Tonnere. Météores effrayans dans quelques parties du monde. Effusion de sang. Les vrais philosophes auront encore à gémir sur les erreurs de l'humanité, et la justice divine à punir des crimes : *la souris prise n'empêche pas les autres d'aller à la souricière.* Grands débats dans une assemblée. Discussions politiques appréciées à leur juste valeur. Apparition de quelques hommes instruits par l'expérience, leur propre malheur, et celui de leurs semblables. Embarquemens considérables. Entreprise funeste à ceux qui la tenteront : *le papillon va se brûler à la chandelle.* Châleur. Récolte abondante en foin. Petite pluie. attendez la récolte des subsistances.

JUILLET.

Une grande affairé et la châleur de la saison, concourront à jetter beaucoup de fermentation dans les têtes. Des étendards éblouissans flotteront dans les plaines et sur les montagnes d'une contrée qui, pour cela, n'aura pas une guerre bien sérieuse. Des hommes trembleront ; mais ils seront punis de leurs extravagances,

plutôt par le mépris que par la rigueur. Tonnerre; grêle. Quelques moissons seront endommagées. Des troupes mettront bas les armes. Reconciliation de deux puissances ennemies. Des grains venus à travers mille dangers, d'un pays d'outre-mer, tranquiliseront un peuple, et lui feront attendre, sans impatience, la parfaite maturité de la récolte. Jactances. Fanfarons aux abois : *sauve qui peut*. Beau tems. Jamais le laboureur n'aura porté la faucille dans ses bleds avec plus de joie. Quelle récolte! Il ne sera pas nécessaire cette fois-ci de battre les premières gerbes pour vivre pendant le reste de la moisson. Grande châleur. Les têtes se tranquiliseront vers la fin de ce mois; les inquiétudes se dissiperont; les gouvernemens trouveront moins d'obstacles à faire le bien. Juste réparation : *le bien mal acquis, ne profite jamais*. Quelques exemples de cette vérité. Pluie chaude. Orages fréquens. Incendie.

AOUST.

Les moissonneurs auront beaucoup à souffrir de la châleur, malgré quelques pluies qui feront germer bien des grains, s'ils n'y prennent garde. Les faiseurs de nouvelles, seront embarrassés pour mentir; car tout s'éclaircira : la vérité, si long-tems méconnue, voyagera tranquilement jusques dans les villages et les hameaux; vérité, vérité, diront les bonnes gens, restes toujours avec nous; quand tu t'éloignes, *la lampe est*

sous le boisseau. Orage dont il sera parlé. Fonte extraordinaire de neige, dans les hautes montagnes, et débordement de quelques fleuves. Des exhalaisons pestiférése occasionneront, dans certains cantons, des maladies épidémiques. Situation fâcheuse de quelques armées. Traits de bienfaisance et d'humanité. Les bonnes mœurs seront plus estimées ; la bassesse et les vices inspireront une horreur universelle, chez une nation autrefois bien policée : *le fumier n'est bon qu'à fumer les terres.* Chacun se mettra à sa place. Le berger et le chien fidèle protégeront les brebis, veilleront à la sûreté des pâturages, et les brebis bondiront de joie. Continuation de la châleur. Quelques sources d'eau vive, se tariront, et les habitans des environs, hommes et bestiaux, endureront une soif cruelle.

SEPTEMBRE.

Tempête sur les côtes de la Méditerranée. Ouragan épouvantable aux Antilles. Bataille navale, dans laquelle les deux partis seront séparés, sans succès marqué ni pour l'un ni pour l'autre, par la contrariété des vents. Signes en l'air visibles aux deux pôles. Tremblement de terre, dont heureusement les plus fortes secousses ne bouleverseront qu'une partie des déserts de l'Afrique. On applaudira généralement aux précautions sages que prendra un gouvernement pour obtenir l'obéissance aux loix. Beau tems. Le vigneron pourra-t-il s'attendre

à une belle récolte ? Mathieu Laensberg répond, que si *les espérances sont souvent trompeuses, souvent aussi elles se réalisent*. Incendie dans une grande ville. Grand nombre de brigands dans les campagnes. Tumulte dans une grande ville. Chûte frappante de quelques charlatans politiques de l'Europe; leur secret mis au jour. Le désir de conserver la vérité, se fortifiera chez tous les peuples. Tems doux. Nouveaux bruits de paix. Abondance de fruits qui ne seront pas de garde. Matinées piquantes. Singulier événement. Malheurs particuliers qui feront couler les larmes des gens sensibles : *à quelque chose malheur est bon*. Tems nébuleux. Brouillards légers.

OCTOBRE.

Il sera fait de grandes réjouissances dans un pays, où l'on ne s'est pas réjoui depuis long-tems. La cause de ces fêtes, malgré les calculs immenses des astronomes, et les observations mille fois réitérées des savans dans l'art de prédire l'avenir, ne peut être formellement indiquée : l'un a trouvé cette cause dans de sages institutions, l'autre l'a trouvée dans l'union des habitans : celui-ci a cru l'appercevoir dans la prudence de ceux qui servent de guides ; celui-là veut qu'on la cherche dans un honorable traité de paix ; les derniers, enfin, nous la présentent dans l'amour raisonné des gens de bien, pour d'autres gens de bien. Jouissons

des bienfaits de la providence, et ne lui demandons pas la raison de ses décrets. Il restera de ces réjouissances, une joie douce dans tous les cœurs. Il arrivera tant de secours en denrées dans ce pays, qu'on y verra dès ce moment une véritable abondance. On dira à ceux qui voudront nuire : *adieu panniers, vendanges sont faites.* Gelées blanches. Grande pluie. Inondations. Jardiniers, serrez vos outils. Disparution de quelques vampires, qui auront fait parler d'eux, et qui avoient pour maxime : *ceinture dorée vaut mieux que bonne renommée.* Pluie froide.

NOVEMBRE.

RETOUR imprévu de quelques infortunes pour des gens qui se croyoient tirés d'affaire. Mouvemens bien étonnans dans plusieurs états voisins. Mort d'un homme célèbre. Frayeur, et fuite précipitée de ceux qui voudroient encore nuire : *garre la bombe, elle va crêver.* On pourra jouir de quelques beaux jours, auxquels succéderont la pluie et le froid. Plus on fait d'efforts pour renverser un édifice, et plus il s'affermit sur ses fondemens : *point de meilleur fruit, que le fruit défendu.* Deuil. Nouvelles affligeantes. Catastrophe irréparable. Gelées. Les bonnes gens reprennent leur gaieté, et trouveront le petit mot pour rire, dans les terreurs paniques qu'on leur a données : on se racontera aussi des faits à faire fondre en larmes, et qu'on ne connoissoit pas. Bruit subit de l'arrivée d'un désastre ;

alarmes vaines ; la vérité l'emportera sur le mensonge, et il s'ensuivra de nouvelles réjouissances. Calomnies inutiles ; tentatives infructueuses : *serpent qui a trop mordu, n'a plus de venin*. Réglement admirable pour le maintien de la tranquilité publique. Neige ; pluie.

DÉCEMBRE.

Les opérations des divers cabinets de l'Europe, paroîtront à découvert ; il sera plus évident que jamais, que la majorité d'entr'eux, visoit par des moyens différens, au même but ; ils auront fait peut-être un petit nombre de mécontens, mais les peuples seront satisfaits, et personne n'aura le mot à dire. Grand froid. Résurrection des arts et des plaisirs honnêtes. Des loups-garrous n'oseront se montrer ; ils hurleront dans le fond de leurs tannières comme des tigres malades, et regrettant le carnage. Cérémonies brillantes, témoignages touchans d'attachement : *les abeilles retournent toujours à la ruche*. Météores singuliers dans le Nord ; présages heureux. Combien de gens apprendront qu'ils ne se sont pas trompés ! Evénement intéressant. Le commerce pourra se faire avec sûreté, et sans autre crainte que celle des voleurs de grand chemin. Les villes présenteront des appas attrayans aux gens paisibles qui se seront retirés dans les campagnes. Les ouvriers reprendront des métiers abandonnés. Spectacles magnifiques. Grande gelée.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

Fin de la Table.



